

## JOHNSON CONVOCQUE PEPIN DE NOUVEAU



Une étudiante de l'université du Wisconsin fuit à la fois les bombes lacrymogènes et la charge des policiers au cours d'une manifestation qui a eu lieu hier sur le campus de Madison. À l'arrière-plan, manifestants et policiers en viennent aux prises. La mêlée a été causée par le refus des étudiants de quitter un immeuble où l'on reçoit et étudie les demandes d'emploi d'une société qui fabrique du napalm utilisé au Vietnam. Un peu partout aux États-Unis, des groupes d'étudiants manifestent périodiquement contre le rôle des États-Unis au Vietnam et contre la mobilisation des militaires dépêchés dans le sud-est asiatique. (Téléphoto AP)

par Paul Cliche et Jules LeBlanc

Québec — Le premier ministre Daniel Johnson et le président de la CSN, M. Marcel Pepin, converseront de nouveau aujourd'hui, dans une ultime tentative de régler la grève des employés de la Commission de transport de Montréal qui vient d'entrer dans sa cinquième semaine... et ce avant la tenue d'une session spéciale demain.

On croit que le chef du gouvernement tente une médiation de dernière heure, même s'il a nié à deux reprises qu'il s'agisse vraiment de médiation.

D'autre part, les représentants du gouvernement et ceux des radiologistes négociaient encore, passé minuit, dans le même but.

M. Marcel Pepin, l'air énigmatique, a quitté le cabinet du premier ministre une deuxième fois un peu après 23 heures, hier soir, en compagnie du groupe syndical, composé de M. Robert Sauvé, secrétaire général de la CSN, et des principaux dirigeants des cinq syndicats en grève.

### Conversation prolongée

Le président du comité exécutif de Montréal, M. Lucien Saulnier, accompagné du président de la CTM, M. Lucien L'Allier, et de deux autres dirigeants de la CTM, étaient dans le bureau du chef du gouvernement depuis 20 heures lorsque M. Pepin en est sorti. Ils sont restés dans le bureau du premier ministre après le départ du chef de la CSN.

"Je dois communiquer de nouveau avec M. Johnson demain matin... On m'a parlé de diverses choses", s'est contenté de répondre le leader syndical aux journalistes qui l'ont bombardé de questions à sa sortie du bureau du premier ministre.

La première rencontre entre le premier ministre et le président de la CSN, M. Marcel Pepin, dura de 18 heures à 20 heures.

Puis, le premier ministre Johnson reçut M. Lucien Saulnier, s'absentant toutefois durant une heure ou plus, pour assister à une séance du cabinet.

On croit que le premier ministre a fait ratifier par ses collègues du cabinet une formule de règlement de la grève.

Lorsqu'il est sorti de son bureau vers 20h30, le premier ministre a déclaré: "Si le service n'est pas rétabli demain (aujourd'hui), il y aura session vendredi. Nous, nous marchons."

### Manifestations sur la colline

La Confédération des syndicats nationaux projette d'organiser une manifestation devant le Parlement cet après-midi, à l'occasion de l'ouverture de la session spéciale, a révélé hier à Québec un dirigeant syndical, M. Amédée Daigle. Celui-ci a précisé que la manifestation se continuera en soirée afin de permettre à un plus grand nombre de syndiqués d'y participer. La CSN entend en outre demander l'appui de la Corporation des enseignants du Québec.

Durant les entretiens de M. Johnson avec M. Saulnier, puis avec M. Pepin, le cabinet a siégé sans interruption.

Voir page 6 : Johnson

## La consommation, une responsabilité partagée, dit le futur ministre

par Benoit Houle

OTTAWA (PC) — Le registraire général du Canada est d'avis qu'il y a un partage de juridiction entre Ottawa et les provinces dans le domaine de la consommation et qu'il devra y avoir collaboration entre les deux niveaux de gouvernement afin de mieux protéger le consommateur canadien.

M. John Turner, qui deviendra ministre des corporations et de la consommation après l'adoption du présent projet de loi, a en effet déclaré que la ju-

ridiction est partagée entre le gouvernement fédéral et les provinces et que la collaboration des provinces sera essentielle.

Alors que la Chambre étudie, à l'étape de la deuxième lecture, la loi établissant le nouveau ministère, M. Turner a également annoncé que le gouvernement avait consenti à établir un comité consultatif de la consommation, suivant ainsi la recommandation du Conseil économique du Canada.

Le ministre a précisé que les membres de ce comité, choisis pour leur compétence en la matière, seront nommés pour une période limitée.

M. Turner a annoncé son intention de se rendre dans les capitales provinciales afin de discuter avec les autorités intéressées des problèmes provinciaux affectant le consommateur.

A une question de M. Eldon Williams PC — Bow River, qui demandait si le nouveau ministère pourra assurer un contrôle ou un gel des prix, il a répondu qu'en temps de paix, d'après la constitution, le contrôle des prix relève de la juridiction provinciale et qu'il n'appartiendra pas au nouveau ministère d'agir en ce sens.

Quelle protection?

M. Turner a enfin indiqué que le Conseil économique du Canada étudiait actuellement la loi sur les coalitions afin d'apporter plus de souplesse à cette mesure.

M. Eric Nielson (PC) — Yukon, a dit que la principale objection de l'opposition visait la faiblesse du bill.

"Comment pourra-t-on aider à réduire le prix de la livre de beurre, du pain ou d'une paire de souliers? rien, dans cette loi, ne protège le consommateur contre de nouvelles hausses des prix."

## Washington: le gouvernement se dresse contre l'offensive protectionniste du Congrès

WASHINGTON — Le secrétaire d'Etat, M. Dean Rusk, a ouvert en personne, hier au congrès, la grande offensive de l'administration contre les multiples tentatives parlementaires d'ériger de fortes barrières douanières contre les importations aux États-Unis.

Ces efforts, a affirmé M. Rusk, "auraient d'incalculables conséquences sur nos positions économiques et militaires", s'ils aboutissaient.

Dans une déposition publique devant la commission sénatoriale des finances — saisie de centaines de projets de loi protectionnistes — le

secrétaire d'Etat a souligné que s'ils étaient votés, ils "détruirent la grande initiative de John F. Kennedy incorporée dans la législation sur l'expansion commerciale de 1962, ainsi que l'accord multilatéral qui porte son nom: le Kennedy Round".

Le vote des projets de loi soumis à l'étude de la commission, a poursuivi M. Rusk, "déchirerait la trame du développement économique et de la coopération auxquels nous avons si soigneusement prodigué nos soins en nous efforçant de construire un monde plus pacifique à l'intention des générations à venir". Parmi les pays pauvres, a insisté M. Rusk, de telles mesures législatives créeraient "plus que du désespoir". Ils procéderaient à des "représailles avec les armes en leur possession: économiques et politiques".

Les secrétaires au commerce, à l'agriculture, à l'intérieur et au travail prendront part à la suite du secrétaire d'Etat à ce combat majeur contre la plus sérieuse menace protectionniste ayant jamais sévi aux États-Unis depuis qu'en 1934 a été promulguée la loi sur la réciprocité du commerce. Les débats dureront trois jours devant la commission que préside le sénateur démocrate de Louisiane, M. Russell Long.

L'administration américaine, a dit encore le chef de sa politique étrangère, "s'oppose à une retraite en direction du protectionnisme, car elle nuirait à notre économie domestique, elle nuirait plus qu'elle n'aiderait notre main-d'œuvre, elle contribuerait à des pressions inflationnistes et minerait notre politique étrangère". Dans ce dernier domaine, a poursuivi M. Rusk, des lois protectionnistes "provoqueraient l'hostilité et le mécontentement à une époque où nous avons besoin de la paix et de la coopération".

Le secrétaire d'Etat a rappelé que plusieurs ministres des affaires étrangères lui ont fait part à New York — au moment de l'ouverture de l'assemblée générale de l'ONU — "de leur profonde angoisse quant au chemin que va suivre notre pays en matière de politique économique". La dernière réunion ministérielle américano-japonaise a concentré son attention sur ce point, a ajouté M. Rusk, tandis qu'au sommet latino-américain de Punta Del Este, les pays de l'hémis-

phère occidental ont tenu une majorité de près de 5,000 voix.

Quant à M. Wardrobe, il était député depuis 16 ans et ministre depuis neuf ans. Même s'il avait enregistré une majorité de près de 7,000 voix en 1963, il a été défait par un libéral, M. Ron Knight, un annonceur de radio.

Le vote populaire a subi une forte poussée vers le NPD au détriment des conservateurs et des libéraux.

La part des conservateurs du record de 2,414,013 votes déposés est tombée de 49 à 42 pour cent, tandis que celle des libéraux a baissé de 35 à 32 pour cent. Le pourcentage du vote populaire accordé au NPD a subi une hausse de 15 à 26 pour cent.

Doosco s'apprêterait à s'offrir à Sidbec, nos informations à la page 8

## M. Sauvé de nouveau dans l'eau bouillante

OTTAWA (DNC) — Le ministre des forêts et du développement rural est de nouveau dans l'eau bouillante suite aux déclarations qu'il a faites au début de la semaine à Banff au sujet de l'avenir économique de Sydney qui paraît dangereusement compromis par la récente décision de la Dosco de fermer son aciérie.

Le ministre avait parlé des travaux de son ministère dans cette région et il avait évoqué à un moment de son discours l'abandon éventuel des mines de charbon et de la production de l'acier. Le ministre parlait à ce moment en termes fort généraux des facteurs à retenir dans un programme de planification, il n'annonçait pas de politique gouvernementale et ne commentait surtout pas la fermeture de Dosco annoncée quelques jours auparavant.

Mais il ne fallait pas plus que cette allusion pour que l'opposition l'interprète comme signifiant que le gouvernement était au courant depuis longtemps de la décision de Dosco.

Les questions fusèrent en Chambre mardi. Le premier ministre rabroua doucement le ministre des forêts et déclara avec fermeté que le gouvernement n'avait été mis au courant

Voir page 6 : Sauvé

### Un problème immédiat

## John Robarts devra remanier son cabinet

TORONTO (PC) — Le premier ministre d'Ontario, M. John Robarts, et son cabinet conservateur ont vaqué à leurs occupations coutumières, mercredi, après avoir obtenu une victoire confortable lors des élections générales de mardi dans cette province.

Le résultat des élections pose un problème immédiat au premier ministre, soit le remplacement du ministre des affaires municipales, M. Wilfrid Spooner, âgé de 57 ans, qui a été défait dans Cochrane South, et du ministre des Mines, M. George Wardrobe, qui a perdu son siège de Port Arthur.

M. Spooner, qui était député de son comté depuis 1955 et qui faisait partie du cabinet depuis 10 ans, a dû concéder la victoire à un jeune pasteur de l'Eglise unie, M. Bill Ferrier, candidat du Nouveau parti démocratique. En 1963, M. Spooner avait ob-

tenu une majorité de près de 5,000 voix.

Quant à M. Wardrobe, il était député depuis 16 ans et ministre depuis neuf ans. Même s'il avait enregistré une majorité de près de 7,000 voix en 1963, il a été défait par un libéral, M. Ron Knight, un annonceur de radio.

Le vote populaire a subi une forte poussée vers le NPD au détriment des conservateurs et des libéraux.

La part des conservateurs du record de 2,414,013 votes déposés est tombée de 49 à 42 pour cent, tandis que celle des libéraux a baissé de 35 à 32 pour cent. Le pourcentage du vote populaire accordé au NPD a subi une hausse de 15 à 26 pour cent.

Doosco s'apprêterait à s'offrir à Sidbec, nos informations à la page 8

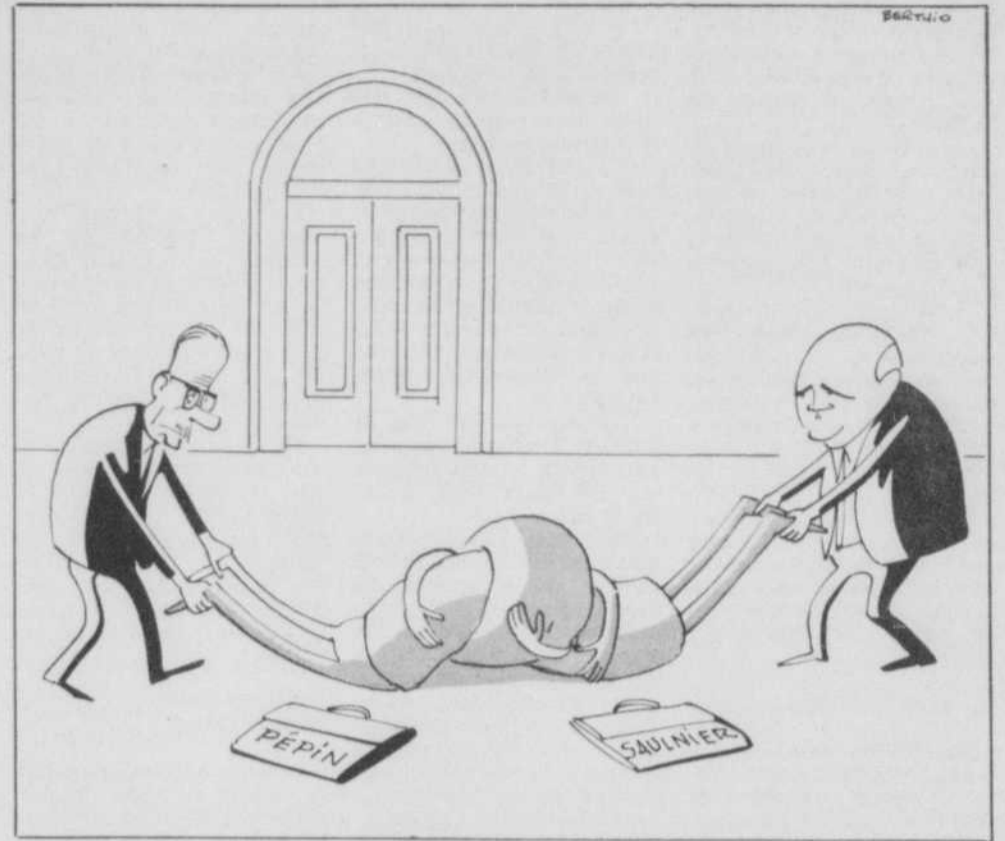
OTTAWA (PC) — Le député indépendant-libéraliste de Lapointe aux Communes, M. Gilles Grégoire, a déclaré hier qu'il est prêt à démissionner de son siège si le ministre de la main-d'œuvre M. Jean Marchand, fait de même et se présente contre lui à des élections partielles dans le comté de Lapointe.

M. Grégoire soulève en Chambre une question de privilège portant sur un discours prononcé mardi par M. Marchand à Montréal au cours duquel il a soutenu notamment que les députés qui ayant été élus sous une autre étiquette politique, se déclarent séparatistes dans le cours de leur mandat et trahissent leurs électeurs.

"Je mets le ministre de la main-d'œuvre au défi de briquer les suffrages contre moi dans le comté de Lapointe, lui comme fédéraliste, et moi comme indépendantiste, et ainsi nous verrons qui exprime les opinions des électeurs de ce comté", a dit M. Grégoire.

Le défi de M. Grégoire au ministre de la main-d'œuvre a provoqué des rires et des applaudissements dans les rangs des députés ministériels.

Voir page 6 : Washington



Le noeud de vipères

## NOUVEAU-BRUNSWICK

## Robichaud pourrait-il être victime de son plan d'égalité sociale?

de notre envoyé spécial, Jean-V. Dufresne

FREDERICTON — Les causes d'une défaite politique sont toujours multiples, mais il ressort de la chute prématurée de Jean Lesage au moins une certitude: les réformes de la révolution tranquille, pour réelles qu'elles sont, ne furent pas suffisamment "expliquées" et les moins fortunés, qui sont la majorité, n'en saisirent pas toute l'importance.

Le parti libéral du Nouveau-Brunswick, s'il était défait la semaine prochaine, devrait-il se faire le même reproche? Il n'est pas facile de répondre à cette question.

Les réformes entreprises dans cette province sont aussi radicales qu'elles le furent au Québec, et leur accomplissement exige de secouer un conservatisme peut-être plus traditionnel encore que celui qui, ces cent dernières années, a ralenti l'essor québécois.

Il existe au Nouveau-Brunswick des grandes familles aux fortunes incompréhensibles, des intérêts qui jouissent de privilèges d'autant plus scandaleux qu'ils semblent être inscrits dans chacune des pages de l'histoire de cette province depuis le début de la Confédération. Il existe également toute une génération, à peine récupérable, qui vit dans une forme de repliement buté, presque définitif, le symptôme même d'un sous-développement quasi indécorable.

Ces obstacles, Québec les a connus, les connaît encore, ils font partie, en quelque sorte, du passif dans le bilan du patrimoine national.

Au Nouveau-Brunswick, confier à l'Etat provincial l'éducation, la santé, le bien-être, la justice, la perception des impôts immobiliers, redistribuer toutes ces richesses, non plus en fonction des revendi-

fications de l'histoire mais en fonction des besoins, "prendre à Peter pour donner à Pierre", si l'expression sulfiteuse mais horriblement fautive d'un pasteur de St. John peut donner une idée des tensions raciales et religieuses habilement dissimulées que le programme pour l'égalité sociale a provoquées, tout cela, c'était en somme réécrire l'histoire de 600,000 habitants, fausser le jeu des réflexes locaux, renverser les aristocraties, et même priver les élites minoritaires de leurs privilèges à elles, car, à leur manière, elles en réclament, elles aussi, et d'aussi dénués.

Il serait trop facile d'accuser Robichaud d'être allé trop vite. Les réformes fondamentales qui sont la condition essentielle du développement industriel du Nouveau-Brunswick, pour ne pas dire une condition essentielle pour le bon fonctionnement des mécanismes de la Confédération, ces réformes là imposent leur propre rythme à ceux qui ont osé les accomplir. L'histoire récente du Québec en est un exemple on ne peut plus clair.

Et comme le passif historique d'un peuple, les réformes qu'un gouvernement se propose d'accomplir, pour établir ce bilan précaire, apparaissent elles aussi au patrimoine national. Dans cette perspective, le scrutin du 23 octobre au Nouveau-Brunswick prend une dimension qui englobe et dépasse les rivalités, les ambitions électorales, les attitudes raciales, et à plus forte raison les partis politiques.

Au contraire, s'il est un reproche que l'on peut adresser aux gouvernements de toutes les provinces canadiennes, c'est d'avoir si longtemps hésité à assumer "leurs pleins

pouvoirs" dans le cadre de la Confédération.

Les tensions d'aujourd'hui, que vient d'accroître le conflit de culture, sont en grande partie attribuables à cette passivité. A quoi bon la pré-rogative fédérale, si l'appareil administratif du Nouveau-Brunswick interdit à ses citoyens d'en profiter suivant les critères d'égalité?

Ceux qui reprochent à M. Robichaud son action vigoureuse sont habituellement d'ailleurs les nantis, ou alors certaines élites minoritaires qui craignent de perdre leur emprise illusoire sur les Acadiens, nos frères muets.

Pourtant, il ne faut pas se faire d'illusion. C'est le programme pour l'égalité sociale, par l'action publique du gouvernement sur la condition économique et sociale, bien plus que l'unilinguisme déclamatoire, ou l'idéal patriotique, fut-il aussi louable que celui que prône la Société l'Assomption, qui offre le plus de chances de "réhabiliter" le Nouveau-Brunswick et, partant, d'assurer l'émancipation des Acadiens.

Sans doute peut-on reprocher au gouvernement Robichaud de n'avoir pas manifesté d'autant d'originalité dans l'élaboration de ses techniques d'information populaire qu'il n'en a manifesté dans la conception de ses politiques nouvelles.

Mais nous nous souvenons, à cet égard, de la réflexion que nous avait faite un jeune économiste de "OGO", le Office of Government Organization, il y a deux ans. En souriant, il nous avait dit: "Vous savez, ici, à Fredericton, nous n'avons pas six mois à consacrer à la rédaction d'un texte

Voir page 6 : Robichaud

## La "conquête" de Vénus par l'URSS suscite dans le monde entier l'admiration

WASHINGTON (AFP) — L'historique exploit de l'atterrissage en douceur de la sonde soviétique "Vénus 4" sur la planète Vénus est qualifié d'absolument sensationnel par les experts américains de l'espace.

Ces derniers soulignent qu'une telle performance constitue un véritable tour de force que la NASA n'est pas prête à égaler avant des années.

Un émetteur lancé par les hommes a en effet fonctionné hier matin pendant 90 minutes sur le sol de la planète Vénus et a déjà certainement transmis des renseignements "d'une valeur inimaginable" pour reprendre l'expression employée par Sir Bernard Lovell, directeur de l'observatoire de Jodrell Bank qui suit l'expérience soviétique à la demande de ces derniers.

L'émission a duré une heure et demie. Mais pendant ce temps, les connaissances certaines sur cette planète ont

fait plus de progrès que depuis les débuts lointains de l'astronomie.

Car le savoir des astronomes concernant Vénus était très limité. Et ce n'est guère que depuis la fin de la guerre qu'ils avaient quelques notions de la structure de cette planète.

Les savants américains sont plongés dans une admiration d'autant plus grande que leur propre "Mariner 2" a confirmé, il y a cinq ans, qu'une température extrêmement élevée règne à la surface de Vénus. C'est "Mariner 2" qui pour la première fois — en passant à quelque 20,000 milles de sa cible vénusienne — a calculé que cette température est de l'ordre de 800 degrés Fahrenheit.

Un "Mariner 5" américain doit "frôler" Vénus aujourd'hui. Il s'agit d'un projet beaucoup moins ambitieux que l'étonnante réalisation soviétique: la sonde américaine

se propose de vérifier les données obtenues à l'aide de "Mariner 2" et d'établir également si Vénus est dotée de champs magnétiques et de ceintures de radiation contrairement à ce que "Mariner 2" a permis de supposer.

Un autre sujet de vif étonnement à Washington à propos du "Vénus 4" de Moscou concerne les énormes difficultés présumées d'atterrissage du véhicule après le franchissement d'une atmosphère extrêmement dense. De l'avis de savants américains celle-ci pourrait être une quarantaine de fois plus lourde que l'atmosphère terrestre bien qu'une grosse incertitude règne à ce sujet. C'est là d'ailleurs une des nombreuses raisons qu'ont les savants américains d'espérer que leurs collègues soviétiques diffuseront le plus tôt possible et le plus largement possible

Voir page 6 : Vénus

# L'emprise des syndicats américains reste puissante sur le syndicalisme au Canada

par Pierre-C. O'Neil

OTTAWA — Les syndicats internationaux ont perçus de leurs membres canadiens en 1965 en redevances et cotisations la somme de plus de \$28 millions et ils leur ont retourné en traitements, indemnités de grève ou prestation de bien-être la somme de plus de \$20 millions.

Ces cotisations représentent une hausse de 10,9 pour cent et les dépenses en traitement, prestations et indemnités de grève, une hausse de 42,6 pour cent par rapport à l'année précédente.

Pendant ce temps les syndicats nationaux recueillaient des cotisations et des redevances pour une somme de \$10 millions dont près de la moitié fut retournée aux membres en prestations de bien-être en indemnités de grève ou en traitement.

Les cotisations des syndicats nationaux accusaient ainsi une hausse de 26 pour cent et leurs dépenses en traitements, indemnités de grève et salaires indiquaient une hausse de 41,2 pour cent.

## Les états financiers

Ces chiffres sont contenus dans un rapport qui a été déposé la semaine dernière en Chambre et qui est publié annuellement par le ministère du commerce en vertu de "la loi sur les déclarations des corporations et des syndicats ouvriers".

Le gouvernement n'a déposé que la seconde partie du rapport, celui qui porte sur les états financiers des grandes centrales syndicales du pays. Un rapport identique sur l'état financier des sociétés canadiennes doit être présenté

plus tard et il donnera une idée précise de l'importance des avoirs américains et étrangers dans l'économie canadienne.

Les chiffres mentionnés plus haut et en général tout le rapport publié la semaine dernière illustrent la force des syndicats internationaux dans le syndicalisme canadien.

Il établit par exemple que pour 1965 l'effectif des syndicats ouvriers tenu par la loi à faire leur déclaration s'élevait à 1.700.000, soixante pour cent de ce nombre faisant partie de syndicats internationaux. Les syndicats nationaux déclarants comptaient 392.000 membres soit 22,3 pour cent de l'effectif total.

L'effectif total de plus de 1.700.000 syndiqués représentait environ 30 pour cent de tous les salariés non agricoles du pays.

La loi sous l'empire de laquelle ces renseignements sont publiés "vise à recueillir des données financières et autres renseignements relatifs aux affaires des corporations et des syndicats ouvriers qui exercent une activité au Canada. De tels renseignements, dit le rapport se révélaient nécessaires pour déterminer d'une part le degré et les conséquences de l'appartenance des corporations à des personnes ne résidant pas au Canada et de la direction qu'elles y exercent, et d'autre part, l'ampleur et les répercussions de l'affiliation de Canadiens à des syndicats internationaux".

Certains chiffres contenus au rapport en disent long sur le climat qui existait au Canada dans les relations entre patrons et ouvriers en 1965 et 1966. On note en effet que les indemnités de grève payées par les syndicats internationaux au Canada en 1965 accusaient une hausse de 187 pour cent et que les indemnités de grève payées par les syndicats nationaux pour la même année marquaient une hausse de 182 pour cent sur l'année précédente.

## Un actif de \$900 millions

Selon le rapport rendu public la semaine dernière l'actif des syndicats internatio-

naux s'élevait à \$900 millions, celui des syndicats nationaux à un peu plus de \$8 millions. L'avoir net des syndicats internationaux s'élevait à \$750 millions, celui des syndicats nationaux à \$5.900.000.

Les placements des syndicats internationaux effectués au Canada s'élevaient à 5,7 pour cent de tous leurs placements soit \$52.391.000 sur \$617 millions.

Les revenus perçus des membres canadiens par les syndicats internationaux s'élevaient comme on l'a vu à plus de \$28 millions soit 6,1 pour cent des revenus perçus de tous leurs membres, ou trois fois plus que les revenus en cotisations des syndicats nationaux.

Les prestations salariales et indemnités de \$20 millions au total versés par les syndicats internationaux à leurs membres canadiens représentaient 4,9 pour cent de leurs dépenses totales c'est-à-dire quatre fois plus que ce que versent à leurs membres les nationaux.

## Des chiffres qui en disent long

Certains chiffres contenus au rapport en disent long sur le climat qui existait au Canada dans les relations entre patrons et ouvriers en 1965 et 1966. On note en effet que les indemnités de grève payées par les syndicats internationaux au Canada en 1965 accusaient une hausse de 187 pour cent et que les indemnités de grève payées par les syndicats nationaux pour la même année marquaient une hausse de 182 pour cent sur l'année précédente.

Tous ces chiffres comme l'indique le rapport ne donnent pas toutes les informations sur les finances des syndicats ouvriers. Ils n'indiquent qu'un ordre d'importance.

On lit par exemple dans le rapport que le chiffre des prestations ne tient évidemment pas compte "des frais aux syndicats internationaux encourus à cause de nombreux services additionnels rendus à leur effectif canadien".

De même les données sur les revenus des syndicats internationaux au Canada ne tien-

nent pas compte "de telles sources de revenus comme intérêts et dividendes perçus sur les placements".

"En plus, poursuit le rapport, les exigences de la loi en matière de déclaration ne s'appliquent qu'aux organismes-mères, et les états financiers dont le dépôt est obligatoire ne laissent voir que des transactions financières qui relèvent des organismes-mères".

"Les sièges sociaux des syndicats paient certaines prestations, tandis que les sections locales en paient d'autres à même leurs propres fonds. Les montants déclarés dans les tableaux représentent seulement les prestations payées à leurs membres canadiens par les sièges sociaux des syndicats qui sont assujettis à la loi pour les années financières terminées en 1965. On doit les considérer comme un indice de l'importance de l'activité en matière d'entraide de certains syndicats, plutôt que comme un relevé complet de toutes les opérations de ce genre".

## Structures et effectifs

La première partie du rapport contient une étude de la structure syndicale au Canada et des effectifs syndicaux au pays. On y note avec quelque intérêt le paragraphe suivant:

"Le Québec et l'Ontario n'étaient pas les régions les plus syndiquées du Canada même si ces deux provinces réunissaient plus des deux tiers de tous les salariés du pays. Mesurées d'après leur proportion de travailleurs syndiqués, les régions les plus syndiquées étaient la Colombie britannique et Terre-Neuve où, en 1965, près de la moitié des salariés adhéraient à des syndicats, alors que dans les Maritimes, les provinces centrales et les Prairies la proportion variait de 25 à 30 pour cent".

Ces données donnent un indice des progrès qui restent à faire au Québec pour syndiquer la majorité des travailleurs, progrès qui dépendent à la fois du dynamisme des centrales syndicales et de la nécessité pour le gouvernement de moderniser certaines lois ouvrières.

# Lauréats du prix Nobel de médecine pour 1967

STOCKHOLM (AFP) — Le collège des professeurs de l'institut "Karolinska" de Stockholm, qui constitue le jury du prix Nobel de médecine, a désigné hier comme lauréats pour 1967 les professeurs Ragnar Granit (Suède), Haldan Kellner Hartling et George Wald (Etats-Unis), pour "leurs découvertes sur les processus visuels chimiques et physiologiques dans l'oeil".

Les lauréats Nobel de cette année nous ont donné la réponse à des questions qui revêtent une importance fondamentale pour comprendre comment différents messages sensoriels sont produits", déclare le communiqué publié par l'institut.

"D'une part, le processus par lequel les cellules sensorielles elles-mêmes — bâtonnets et cônes — sont activées par la lumière, poursuit le communiqué,

et d'autre part le processus par lequel l'information donnée par les cellules sensorielles est traitée dans le réseau de cellules nerveuses embranché entre les cellules sensorielles et les fibres nerveuses qui mènent au cerveau. Leurs découvertes nous ont donc renseignés sur la base physiologique oculaire qui permet de voir la lumière, sa force, sa couleur et ses mouvements".



M. George Wald



M. H. K. Hartling

## Le Canada et le tiers monde

Le Canada se doit de venir en aide aux pays en voie de développement "d'une manière plus directe", a déclaré à Montréal M. Dalton Camp, président de l'Association nationale progressiste "c o n s e r v a t r i c e". Le Canada, décrit par M. Camp comme étant "la deuxième plus riche communauté politique au monde" fait la publicité de sa propre "futilité" s'il ne relève le défi de la pauvreté, de l'ignorance et de la maladie

dans le tiers-monde. Parlant devant les membres de l'Association of Industrial Advertisers, M. Camp a déclaré que la vie canadienne ne pouvait être mesurée uniquement selon les termes d'une société affluente.

"J'aimerais que nos enfants estiment leur appartenance à cette nation, non parce qu'elle est puissante, mais parce que nous sommes compatisants".

## CONSEILLERS TOURISTIQUES \$5,059 à \$6,384

Office de tourisme du gouvernement canadien  
ministère du Commerce

### FONCTIONS

Les conseillers touristiques renseignent, sur toutes sortes de sujets, les personnes qui ont l'intention de visiter le Canada. Au bureau central, à Ottawa, la plupart des renseignements sont donnés par correspondance. Dans les bureaux de l'Office situés à l'étranger, les fonctionnaires donnent des renseignements touristiques soit par correspondance, soit lors d'entrevues.

### CONDITIONS DE CANDIDATURE

Pour accéder à ces postes, il faut au moins avoir complété la dixième année et posséder six ans d'expérience directement connexe. Chaque année d'études postsecondaires terminée avec succès pourra tenir lieu d'une année d'expérience, mais il faudra toujours compter au moins une année d'expérience. De plus, les candidats doivent posséder une bonne connaissance des facilités de voyage, de l'industrie touristique et des caractéristiques naturelles et sociales du Canada qui pourraient intéresser les touristes éventuels.

Pour obtenir des détails et des formules d'inscription, veuillez écrire à la COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE DU CANADA en mentionnant le numéro de concours 67-4203. Les intéressés doivent s'inscrire au plus tard le 10 NOVEMBRE 1967.

# CARRIÈRES ET PROFESSIONS

## COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE DES MILLE-ÎLES

### DEMANDE

1 professeur d'éducation physique masculin ou féminin

### S'adresser:

J. Raymond Gendron  
Directeur du Personnel  
216, boul. Laval, Ste-Rose de Laval, Qué.  
625-6951

## VENDEURS DE CHAUSSURES MAYFAIR SHOE SALONS LIMITÉE

demande

vendeurs de chaussures pour dames.

Les candidats devront avoir un minimum de 3 ans d'expérience, être bilingues, d'apparence soignée et âgés de 22 à 30 ans.

Salaires de base et commissions totalisant approximativement entre \$100. et \$120. par semaine. 5 1/2 jours par semaine. 3 semaines de vacances payées après un an de service.

Appelez:

M. Guy De Meule  
866-1123  
Succ. Place Ville-Marie

## DEUX SCIENTISTES OU INGÉNIEURS PROFESSIONNELS

INDUSTRIAL GRAIN PRODUCTS, LTD. est une jeune et progressive filiale de The Ogilvie Flour Mills Company Limited. Cette compagnie entièrement canadienne fournit à l'industrie les féculés, protéines et dérivés.

Nous désirons 3 jeunes hommes de 25 à 35 ans, qui étudient et développeront les ventes sur le marché canadien.

L'un s'occupera de la vente des produits s'adressant aux compagnies de papier, textiles, mines et bois de construction pour l'est du Canada. Vu la complexité des problèmes d'application et le besoin de traiter efficacement avec le personnel technique, le postulant devra être gradué en sciences ou en génie. Il devra être bilingue.

L'autre candidat sera représentant auprès des industries de l'ouest canadien et devra aussi être gradué d'école supérieure.

## CARRIÈRE AVANTAGEUSE POUR JEUNE HOMME

Nous avons également besoin d'un 2ème candidat pour le Québec et les Maritimes pour représenter la compagnie auprès des industries alimentaires et d'adhésifs. Il devra posséder 3 années d'école secondaire et être capable de rédiger des rapports et s'imprégner de connaissances techniques. Le bilinguisme est absolument nécessaire.

Nous accorderons un entraînement intensif en regard des aspects techniques de nos produits et de leurs applications. Il sera également formé dans les enquêtes du marché - planification de programmes - production et facilités de distribution - psychologie de vente - l'administration et analyse des ventes. L'entraînement sera donné au bureau de la compagnie avec également cours à l'extérieur.

Notre personnel se composera de professionnels considérés comme des spécialistes dans leur champ de travail de vente et seront appréciés pour leur honnêteté et leur sincérité.

Nous ne désirons rien de moins.

Si vous êtes intéressés à vous joindre à notre personnel, S.V.P. veuillez vous adresser en toute confiance à:



M. Donald D. Murison, Ing. P.  
Gérant des Ventes pour le Canada  
Industrial Grain Products, Ltd.  
B.P. 6089  
Montréal, Qué.  
Code régional: 514  
866-7961 Ext. 243

## AGENT DU DÉVELOPPEMENT

Traitement initial \$15.000

LE POSTE vous offre l'exigante responsabilité d'élaborer des projets d'assemblage de propriétés foncières et de logement destiné aux étudiants et au public pour le compte d'une nouvelle corporation provinciale de la Couronne.

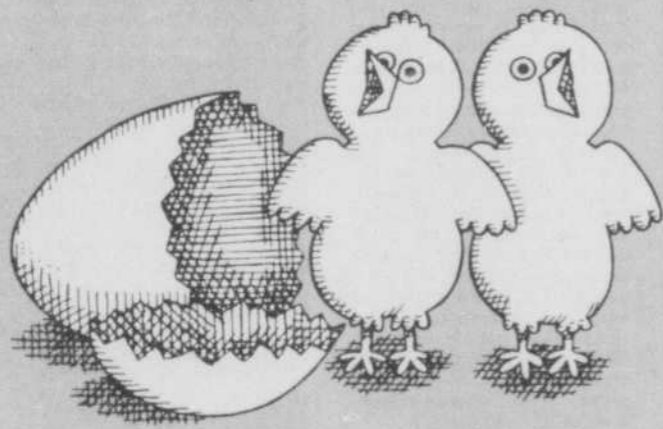
LES FONCTIONS comprennent la responsabilité de négocier l'acquisition de terrains, leur subdivision et l'installation des services d'utilité publique; de s'entendre avec les municipalités en vue de procurer les services d'utilité publique à des quartiers particuliers de logement; de consulter des architectes et ingénieurs de plans; de préparer des estimations détaillées de frais; de négocier avec la SCH des affaires de financement; de solliciter des soumissions; d'accorder et de mettre à exécution des contrats de construction d'appartements et d'autres genres de maisons.

LE TITULAIRE doit avoir la réputation de mener les affaires à bien-être un administrateur sûr de lui-même et prudent; être prêt à exécuter des projets et à les mener à bon terme. Il détient de préférence un diplôme d'ingénieur civil, couronné de plusieurs années d'expérience dans la construction d'appartements et dans des domaines connexes, et il possède quelques bribes de connaissance en matière de développement des propriétés foncières. Le bilinguisme constitue un avantage. Endroit: Fredericton.

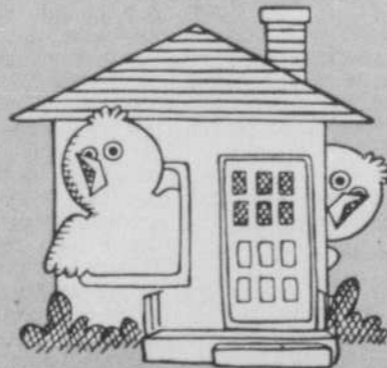
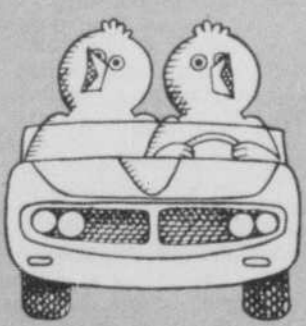
Soumettre un résumé complet, en indiquant la date de la mise en disponibilité et l'échelle de traitement escompté, à

Le Président  
Société de logement du Nouveau-Brunswick  
443-B, Edifice du Centenaire,  
Fredericton, N.-B.

## Commencez par le commencement!



# Doublez votre argent avec les Obligations d'Épargne du Canada



... et profitez-en toute la vie!



Éléments d'exposition intéressants
Le Katimavik
Érable géant
Ciné-carrousel
Kiosque à musique
Théâtre et spectacles
tous les jours

PAVILLON DU CANADA

JEUDI, 19 OCTOBRE 1967

ST LEGER Scotch Whisky advertisement with logo and contact information.

La CEQ appuie les radiologues et les employés de la CTM

La Corporation des enseignants du Québec se range du côté des radiologues et des employés de la Commission de transport de Montréal...

logistes et des employés de la CTM que "la CEQ s'opposera avec eux à toute loi d'exception comme mode de règlement des conflits en cours".



La chorale suisse de réputation internationale, la "Chanson de Fribourg", dirigée par Pierre Kaelin, vient au Québec et à l'Expo pour donner une série de 14 concerts...

L'UCC réclame l'intégration de l'enseignement agricole aux régionales et aux CEGEP

BEAUPORT — L'Union catholique des cultivateurs réclame du ministère de l'éducation l'intégration de l'enseignement agricole et forestier aux régionales et aux CEGEP.

post-scolaire à l'intention des adultes et des jeunes qui ont quitté l'école, et ce en vertu du programme numéro 5 permettant aux élèves de recevoir une rémunération.

ra terminer l'étude de ses résolutions parmi lesquelles il s'en trouve d'importantes concernant, notamment, l'intégration de la forêt à l'économie rurale...

Saisie du pavillon du Venezuela

Le gouvernement vénézuélien et l'administration du pavillon de ce pays sud-américain à l'Expo 67 sont l'objet d'une poursuite au montant de \$24,064 de la part de deux architectes de Vancouver.

Le pavillon, de même que son contenu, ont été placés sous saisie par ordre de la Cour supérieure, ordre émis mardi en rapport avec la réclamation des deux architectes.

Orientation de la jeunesse par le Richelieu-Lasalle

Le Club Richelieu-LaSalle vient de mettre sur pied un service d'orientation de la jeunesse.

parties bien distinctes l'une de l'autre. La première partie du projet relève de psychologues compétents, dont la tâche sera d'orienter les jeunes qui sont déjà sur le marché du travail...

Immatriculation dès le 1er décembre Plaque en blanc et bleu pour les véhicules du Québec en 1968

QUEBEC — M. Fernand Lizotte, ministre des transports et communications, annonce qu'on pourra commencer l'immatriculation 1968 des véhicules automobiles un mois plus tôt que d'habitude...

Le médecin québécois donnait alors un compte rendu d'une récente rencontre entre les membres du comité consultatif médical et des spécialistes en diverses disciplines médicales.

comité consultatif médical rattaché à un bureau de véhicules automobiles rencontrent officiellement, pour fins de consultations, un groupe de spécialistes étrangers à leurs propres cadres.

Advertisement for Don Q Rum, featuring the brand name and a bottle image.

Advertisement for Gouttières Primeau, a metal company, listing services and contact information.

Le Dr Armand Rioux, président du comité consultatif médical auprès du bureau des véhicules automobiles du Québec, a déclaré que la délivrance de permis de conduire aux personnes physiquement désavantagées, qui est au stade expérimental...

Le Dr Rioux, c'est probablement la première fois au Canada que les membres d'un comité consultatif médical rattaché à un bureau de véhicules automobiles rencontrent officiellement...

Une association de médecins-pharmaciens. QUEBEC (PC) — Les médecins-pharmaciens du Québec viennent de former leur propre association qui a reçu sa charte du gouvernement provincial.

Advertisement for Au Grilladin restaurant, featuring a grill image and menu details.

Goélette ramenée au quai: son équipage est disparu. QUEBEC (PC) — L'épave de la goélette Gérard Raymond a été touchée au quai de Pointe-au-Père...

Large advertisement for Cours de Perfectionnement en Confiance en Soi, including details about the course and contact information for the Institut de Personnalité.

Large advertisement for Berlitz language school, listing courses in English, Spanish, Italian, Russian, Japanese, German, and French.

## EDITORIAL

## Ottawa veut-il "libérer" le secteur de la diffusion ou le soumettre davantage à son emprise?

Les documents gouvernementaux en matière de radiotélévision ont été tellement nombreux, ces dernières années, qu'il devient presque impossible de déterminer, lorsque apparaît un document nouveau, si celui-ci marque un progrès ou un recul par rapport à ceux qui l'ont précédé.

Le premier des documents "contemporains" fut le rapport Fowler, rendu public en septembre 1965. Ce document fut suivi, quelque temps après, d'un long contre-mémoire de Radio-Canada. Il y eut, en mars 1967, le Livre blanc gouvernemental sur la radiodiffusion. Ce document fut étudié par le Comité parlementaire de la radiodiffusion, lequel produisit à son tour, en juin 1967, son rapport sur le Livre blanc. Il ne restait plus, après toutes ces étapes, qu'à connaître la politique définitive du gouvernement: c'est ce que révèle le projet de loi déposé mardi aux Communes par Mlle Judy LaMarsh.

A première vue, les propositions du texte de loi se rapprochent sensiblement des vœux formulés par le Comité parlementaire.

Celui-ci avait recommandé que soient clairement proclamés, dans la loi, le caractère public des ondes et la priorité, dans le système canadien de diffusion, de l'organisme public appelé Radio-Canada. Il avait appuyé l'idée voulant que le BGR actuel soit reconstitué et muni de pouvoirs plus efficaces. Il avait insisté sur l'obligation, pour le gouvernement, d'offrir un service à tous les Canadiens, dans chacune des deux langues officielles du pays. Tous ces grands objectifs se retrouvent dans le projet de loi. A cet égard, le projet reflète fidèlement les vœux du Comité parlementaire.

Il suffit, cependant, de gratter au-delà de la surface pour constater que, sur bien des points, les auteurs du projet de loi s'éloignent imperceptiblement, quand ils ne s'en écartent pas tout à fait, de l'esprit du Comité parlementaire. Seule une étude détaillée du projet de loi permettrait de justifier cette affirmation. Nous devons malheureusement nous borner à citer quelques exemples.

Au chapitre de la composition des deux organismes principaux — soit la future commission canadienne de la radio et le conseil d'administration de Radio-Canada —, on sent déjà un fléchissement sérieux par rapport à ce qu'avait entretenu le Comité parlementaire.

Dans le Livre blanc, le gouvernement proposait que l'organisme de réglementation (nous l'appellerons la CRC) comprenne deux catégories de membres, soit des membres à temps complet formant un Bureau seul investi du pouvoir de décision, et des membres à temps partiel, qu'on réduisait à un rôle consultatif.

Le Comité parlementaire avait rejeté cette conception, insistant plutôt pour que le droit de vote soit accordé à tous les membres. Or, le projet de loi laisse de côté ce vœu du Comité. Il revient, par un biais qui ne trompera aucun observateur averti, à l'idée première du gouvernement. Comme tous les membres permanents (et sujets à reconduction de leur mandat), il y a à risque évident que l'indépendance de la CRC s'en trouve diminuée d'autant.

Dans le cas de Radio-Canada, le Comité parlementaire avait recommandé la création de deux postes supérieurs (un président et un directeur général) et de deux postes complémentaires (un

directeur de la programmation anglaise et un directeur de la programmation française). Il avait suggéré que, des titulaires des deux premiers postes, seul le premier (le président) fasse partie du conseil d'administration. Or, le gouvernement conserve les deux postes, mais suivant un agencement fort différent de celui que proposait le Comité parlementaire: dans ce nouvel équilibre, ni le président, ni le directeur général ne seront tout à fait ce qu'avait prévu le Comité parlementaire. Quant aux deux postes complémentaires, qui sont tout à fait vitaux pour assurer le développement dynamique de chaque réseau, le gouvernement n'en souffle pas mot dans son projet de loi. On dirait qu'il a eu peur de consacrer dans les statuts juridiques de Radio-Canada l'existence de deux réseaux distincts. N'eût-ce pas été, pourtant, la manière la plus franche et la plus directe de reconnaître, dans les structures mêmes de Radio-Canada, l'existence de ces deux communautés culturelles qui confèrent à notre pays son originalité?

La tâche la plus ardue des auteurs du projet de loi consistait à définir avec précision les pouvoirs respectifs de la CRC, de Radio-Canada et du gouvernement, et les relations entre ces trois agents, dans le futur système de diffusion. Il s'agissait là, on doit le reconnaître, d'une tâche presque surhumaine. Aussi ne faut-il pas se surprendre que le projet de loi suscite plusieurs réserves. Voici quelques exemples de difficultés qu'on peut prévoir.

1. Le projet donne à la CRC le pouvoir "de réglementer et de surveiller tous les aspects du système". Le pouvoir de réglementation va de soi. Mais n'y aurait-il pas lieu de définir avec plus de précision le pouvoir de surveillance, surtout à l'endroit de Radio-Canada? Le Comité parlementaire avait fortement recommandé qu'un tel pouvoir ne se traduise pas par la liberté de "donner des directives à Radio-Canada au sujet d'émissions particulières". Il nous semble qu'il aurait été judicieux, au début de l'article 16, par exemple, d'inclure une disposition très claire à cette fin. La version anglaise du projet de loi traduit le mot "surveillance" par "supervision". C'est un mot dont l'interprétation peut être très facilement étendue à des cas particuliers.

2. Le Comité parlementaire avait recommandé que la CRC soit chargée de définir les grandes lignes de la politique de programmation devant être suivie par les divers éléments du système de diffusion. Il avait cependant ajouté que, pour ce faire, la CRC devrait pouvoir s'appuyer "sur des directives précises du Parlement quant à la manière dont elle sera censée agir pour le compte du Parlement". Or, dans le texte du projet de loi, on ne trouve guère de dispositions claires à cette fin. Le "gouverneur en conseil" prend, dans le projet de loi, une importance qu'il n'avait pas dans le rapport du Comité parlementaire; le Parlement, par contre, subit une nette éclipse. L'accent est nettement en faveur du pouvoir exécutif.

3. En ce qui touche Radio-Canada, certaines dispositions du projet de loi nous incitent à croire que la société d'Etat pourrait tomber plus directement qu'autrefois sous la férule du gouvernement. Les clauses prévoyant qu'une décision administrative, avant de devenir efficace,

devra avoir reçu l'approbation du ministre ou du gouverneur en conseil, sont très nombreuses. On doit se demander si elles ne sont pas de nature à donner naissance à des ingérences du pouvoir politique dans la conduite des affaires de la société d'Etat. De même les clauses relatives à des conflits possibles entre Radio-Canada et la CRC, tendent à conférer au ministre et au gouvernement une autorité très grande. En l'absence de conflit, il n'y aura pas de difficulté. Mais que surgissent des conflits graves et répétés: l'atmosphère qui pourrait naître de la procédure prévue dans le texte de loi deviendrait vite irrespirable pour ceux qui auront à diriger soit Radio-Canada, soit la CRC.

4. Dans le futur système, les décisions de la CRC auront une importance capitale. Le Comité parlementaire, sans se prononcer trop clairement, avait semblé recommander que la CRC soit tenue de rendre publiques non seulement ses décisions, mais aussi les raisons motivant ces décisions. Il avait demandé que l'on tienne compte de cette question dans la rédaction du projet de loi. Or, le projet, dans sa forme actuelle, ne tient pas compte de cette préoccupation. Il donne à la CRC l'autorité voulue pour rendre publics les documents afférant à ses décisions. Il ne lui en fait pas une obligation formelle.

5. Le gouvernement se réserve, dans le projet de loi, le pouvoir de décider en tout temps qu'une émission doit être diffusée sur toutes les stations licenciées "s'il estime que cette émission a une importance particulière pour l'ensemble des Canadiens".

Cette disposition, nous semble-t-il, est nouvelle. On en comprend très bien la justification. N'y aurait-il pas lieu, cependant, de prévoir certaines règles suivant lesquelles elle devra être appliquée? N'est-il pas dangereux de laisser au gouverneur en conseil la liberté de décider, en tout temps, sans raisons objectives prévues à l'avance, de l'utilité d'une émission pour l'ensemble du peuple canadien?

Comme le gouvernement se réserve, en plus, des pouvoirs pratiquement exclusifs en tout ce qui a trait aux aspects techniques de la radiodiffusion, on doit se demander si le travail de révision du système actuel, qui avait commencé par un effort visant à rendre au système une véritable et raisonnable liberté, ne risque pas de se terminer par un texte de loi dont l'effet pourrait être d'asservir, plus fortement que jamais depuis trente ans, le système de diffusion à l'autorité immédiate du gouvernement.

Nous croyons fermement à l'impérieuse nécessité de remettre de l'ordre et de la discipline dans notre système de diffusion, en particulier au sein de la Société Radio-Canada. Nous croyons aussi fermement, par contre, à la nécessité de réaliser cette réforme à l'aide de mécanismes qui protègent Radio-Canada et les stations privées contre la domination inouïe du pouvoir politique. Le projet de loi de Mlle LaMarsh reflète le souci du gouvernement de faire maison nette dans le secteur de la diffusion. Le nouvel équilibre qu'il propose ne semble pas, toutefois, offrir toutes les garanties de liberté vis-à-vis du pouvoir politique, sans lesquelles un système vigoureux de diffusion ne saurait se concevoir.

Claude RYAN

## Lettre de New York

## La mort du "Che"

par Louis Winitzer

La longue aventure a, semble-t-il, enfin touché à sa fin. La mort qui depuis 20 ans le frôla plus de cent fois, l'a rejoint dans une des régions les moins hospitalières du monde, aux confins de la Bolivie. Les nouvelles concernant sa capture, son exécution et son enterrement demeurent pour l'instant mystérieuses et posent autant de questions qu'elles n'en résolvent. Tous jours est-il que la longue guerre du Commandant Ernesto Guevarra contre les Etats-Unis est terminée mais influera pendant longtemps encore sur l'évolution politique de l'Amérique Latine.

Au cours d'un entretien que j'eus avec lui, à la Havane, en 1960, il me dit, de sa voix douce et patiente: "La libération de l'Amérique Latine ne peut s'effectuer que grâce au recours aux armes. Il n'y a pas d'autre voie. Les impérialistes ne permettront pas d'évolution; donc il faudra la révolution." Est-ce qu'une telle stratégie ne contribuerait pas à l'isolement de Cuba lui demandais-je? "Sans doute, mais nous ne pouvons pas négocier sur nos principes", le langage tenu par le président Dorticos et Fidel Castro et celui du "Che" n'était pas tout à fait semblable. On sait que le gouvernement cubain a fait, au cours des dernières années, plusieurs tentatives d'ouverture discrètes - en direction de Washington. Un début de rapprochement s'était esquissé peu de jours avant la mort de John F. Kennedy. La journaliste américaine Lisa Howard, amie personnelle de Fidel Castro, avait effectué elle aussi des sondages, avant de mourir dans des circonstances curieuses. Guevarra, de son côté, restait jusqu'au - boutiste, comme le révèle son petit essai intitulé "La lutte de guérilla: une méthode", et intransigent. "La Cordillière

de Andes sera la Sierra Maestra de l'Amérique Latine et les immenses territoires de ce continent deviendront un jour le théâtre d'une lutte à mort contre l'impérialisme yankee" et écrivait: "La guerre en Amérique Latine sera continentale. Son épître sera une ligne qui ira du Venezuela à la Bolivie en passant par l'Equateur et le Pérou. C'est une prophétie mais nous croyons que l'Histoire nous donnera raison."

Ses thèses jugées "aventureuses" et "simplistes" à Moscou provoquèrent des dissensions parmi les dirigeants cubains. Fidel Castro se trouvait dans une situation délicate. Il dépendait, économiquement et militairement, de l'aide soviétique. Il avait dû renoncer à son rêve d'industrialisation de Cuba et été obligé de mettre en place un appareil bureaucratique centralisé. Pour ces raisons - et d'autres, il pensait que mieux valait ne pas critiquer frontalement les partis communistes d'Amérique Latine partisans de la "voie légale", de l'alliance avec la "bourgeoisie nationale". Sur des problèmes internes aussi des dissensions s'étaient fait jour entre Fidel et "Che", le premier ayant décidé d'intensifier les "stimulants moraux" et ayant déclaré à qui voulait l'entendre: "Le socialisme, pour moi, c'est avant tout la création d'un homme nouveau. Si par socialisme, on entend simplement une augmentation du niveau de vie, je ne suis pas socialiste".

Fidel Castro a-t-il alors fait exécuter "Che" dans le plus grand secret, comme de persistantes rumeurs de source américaine et chinoise le voulaient faire croire? Tous jours est-il qu'il avait un "mystère Guevarra". Des amis très proches du "Che" me dirent qu'il ne se sentait

pas taillé pour diriger un ministère de l'Industrie; que la mort de deux de ses plus anciens compagnons dans la maquis du Guatemala l'avait bouleversé et qu'il pensait de plus en plus à quitter l'administration et à reprendre le chemin de la lutte armée. On sait la suite et comment Fidel Castro lut en octobre 1965 une lettre envoyée par le "Che": "J'appliquerais sur de nouveaux champs de bataille les principes que tu m'as enseignés. L'heure de nous séparer est venue. Je te laisse mes fils; qu'ils soient élevés par la Révolution Cubaine". Aldeida Marsh, l'épouse de Guevarra, vêtue de noir, écoutait le testament spirituel de son mari, rédigé six mois auparavant, avec l'expression de celle qui connaît une terrible vérité.

On pourra épiloguer longuement sur les chances de succès qu'auront en Amérique Latine des opérations de guérilla du genre de celle que Fidel Castro et le "Che" préconisaient. En URSS, en Chine, au Vietnam, en Algérie, les révolutions ne s'étaient pas effectuées grâce à la seule implantation d'un groupe de maquisards courageux dans des secteurs montagneux ou boisés du pays. Il y avait eu d'abord un long travail de préparation de cadres, d'organisation et de politisation des masses. La victoire de Fidel Castro à Cuba même, contrairement à ce que dit la légende, ne fut pas due à la bouche de son fusil mais aux classes moyennes de la capitale qui virent en lui un démocrate socialisant qui les pouvait libérer du dictateur abhorré. Quoiqu'il en soit, le fantôme de Che Guevarra hantait pendant longtemps encore les montagnes et les forêts d'Amérique Latine et son nom rejoindra celui de Bolivar au firmament des héros populaires et des martyrs.

## Lettre de Paris

## L'automobile française engage contre les É.-U. la bataille du marché commun

par Jacques Duquesne

Voici quelques jours, la presse et la radio ont lancé aux Parisiens, comme chaque année, un avertissement qui ne fait même plus sourire: pour aller au Salon

nombre des députés élus. Si les votes contre le gouvernement avaient été répartis autrement, M. Robarts aurait pu être mis en minorité à la législature.

Le principal avantage dont disposait le gouvernement, c'est que l'Ontario est une province prospère, où la croissance économique est remarquable, le chômage minime. Dans plusieurs domaines, le gouvernement a su prendre des initiatives, par exemple en matière d'habitation; cette année, l'Ontario construira autant de logements à loyer modique qu'en a construit durant les seize années précédentes dans toutes les provinces réunies.

L'élection de mardi ne dépendait évidemment que des électeurs ontariens, mais le Québec a lieu de se réjouir de leur décision, à cause des attitudes que M. Robarts a prises en matière de relations fédérales-provinciales et du point de vue de l'unité canadienne. Ajoutons que le Québec a lieu de se réjouir aussi des gains du NPD, car M. MacDonald a aussi reconnu de manière catégorique les droits du Québec et a accepté le principe du statut particulier pour notre province.

A cause de sa prospérité, l'Ontario est appelé à payer la forte part de la péréquation fiscale en faveur des provinces moins favorisées, dont le Québec, et M. Robarts accepte cette obligation. D'autre part, à cause des besoins financiers élevés de l'Ontario, M. Robarts a réclamé une augmentation nette des revenus provinciaux, ce qui fait l'unanimité des provinces pour exiger d'Ottawa un meilleur partage fiscal.

Par suite de ses relations anciennes avec le Québec, l'Ontario est mieux à même que les autres provinces de comprendre nos revendications, et peut exercer une influence utile comme une sorte d'intermédiaire entre le Québec et le Canada anglais; M. Robarts paraît disposé à tenir ce rôle; durant la campagne électorale, il a insisté sur les efforts à faire pour assurer l'unité canadienne, et cet objectif peut être considéré comme une partie notable du mandat que viennent de lui renouveler les électeurs ontariens.

De plus, les forces de l'opposition étaient divisées de manière trop égale. Les libéraux ont perdu moins de votes que les conservateurs par comparaison à 1963, grâce surtout à la direction d'un nouveau chef dynamique, M. Nixon. Mais le NPD avait plus d'élan et a fait des gains considérables, à la fois quant au vote populaire et quant au

simplement que l'entreprise n'était pas à vendre. Mais en février 1963, ils parvenaient à acheter la majorité des actions de SIMCA (constructeur qui vient immédiatement après PEUGEOT). Actuellement, tout compris, les géants américains ne contrôlent que 17% de la production française, ce qui est nettement inférieur aux chiffres anglais et allemands.

Cette résistance pourra-t-elle se poursuivre? Apparemment, c'est la lutte du pot de terre contre le pot de fer. Le premier constructeur français, la Régie nationale Renault (737,979 véhicules en 1966, alors que la General Motors en produisait 6,717,328) arrive en sixième position sur le plan mondial; Citroën est 9ème, Peugeot 11ème. En 1963, Ford et General Motors investissent 391 et 518 millions de Francs en Allemagne occidentale; Renault, en France, devait se contenter d'investir 160 millions. Par rapport aux chiffres d'affaires, la proportion des investissements est de 6,32% en France, 12,07% en Allemagne, 12,28% aux U.S.A.

Pour résister, il faut - c'est un leitmotiv - concentrer les efforts et les moyens. Cette nécessité est apparue depuis quelques années. En 1963, au lendemain de l'achat de Simca par Chrysler, un plan gouvernemental, qui n'est pas de suite, prévoyait même la constitution d'une grande entreprise "France-automobile" qui devait réunir Renault, Peugeot et Citroën. A plusieurs reprises, M. DREYFUS (Renault) a proposé un accord au Pr VALETTA (Fiat) et au Pr NORDHOFF (Volkswagen). Mais ce dernier a toujours refusé: vendant aux Etats-Unis 400,000 véhicules par an, il ne tenait pas à participer à ce qui pouvait apparaître comme un front anti-américain.

Un certain nombre d'accords ont pourtant pu être réalisés. L'intérieur des frontières entre Peugeot et Renault; tout en gardant leur autonomie juridique et financière, les deux maisons vont rationaliser leurs investissements et coopérer pour la recherche et les achats; un accord du même type est intervenu entre Citroën et les camions Berliet. Par-dessus les frontières, Citroën et la N.S.U. allemande coopèrent pour la mise au point du moteur rotatif. On a beaucoup parlé ces temps derniers de négociations entre Citroën et Volkswagen, mais il semble que celles-ci ne soient pas encore parvenues à la phase décisive.

Tous les constructeurs européens sont convaincus de la nécessité de s'unir. En 1966, on comptait au sein du Marché Commun seize firmes d'automobiles, pour un marché qui est la moitié de celui des U.S.A., partagé seulement entre quatre grands constructeurs. Mais ils ne savent pas encore comment s'unir. Et ils craignent qu'à la faveur d'un mouvement de concentration, l'un des géants américains ne parvienne à s'introduire dans le jeu. Car, à l'heure du Marché Commun, ce n'est pas l'Europe qui fait peur, c'est les U.S.A.

## BLOC NOTES

## Un point de vue contestable

Le Devoir publiait, hier, en "opinion libre", un texte de M. Pierre Vadeboncoeur, conseiller technique de la C.S.N., sur la grève des chauffeurs d'autobus. Ce texte appelle au moins quelques réserves. M. Vadeboncoeur affirme, au départ, que la cause des six mille grévistes "est juste". Il est évident que si l'on accepte ce postulat, il ne reste plus qu'une chose à faire: tomber à bras raccourcis sur la C.T.M. Il n'y manque d'ailleurs pas, même s'il nous avertit, au départ, qu'il va peser tous ses mots.

Mais est-il si sûr que la cause des grévistes est juste à cent pour cent? Nous avouons, pour notre part, que l'argumentation du conseiller technique de la C.S.N., ne nous convainc pas. Il dit: "Non seulement l'administration refuse-t-elle au groupe en grève des salaires qu'elle a accordés libéralement à d'autres groupes, mais elle prétend sabrer dans la convention collective antérieure des employés de la C.T.M. d'importantes garanties qu'ils avaient déjà, touchant, entre autres choses, les droits d'ancienneté, la sécurité d'emploi, les périodes de repos et les cotures."

On a beaucoup insisté, du côté syndical, sur une comparaison. On s'est arrêté au cas des préposés aux balais mécaniques que la ville paie au taux horaire de \$3.32. A

première vue, cette comparaison est impressionnante. Elle est même troublante. Nous avouons bien candidement que si nous avions à fixer un prix, nous serions disposés à payer plus cher pour un chauffeur d'autobus que pour un préposé à ces balais mécaniques. Mais les experts en évaluation des tâches ne seraient peut-être pas de notre avis. Bien des éléments doivent entrer en ligne de compte quand il s'agit de fixer un salaire juste.

De plus, ici, il conviendrait de se demander si les bénéfices sociaux qui s'ajoutent au salaire, sont bien les mêmes dans le cas des chauffeurs d'autobus de la C.T.M. que dans celui des préposés aux balais mécaniques. Il faudrait se demander aussi si la ville ne s'est pas trompée en fixant à \$3.32 le salaire horaire de ces derniers. Si elle s'est trompée - elle voudra alors rectifier la situation dans un prochain contrat - il n'est pas nécessaire qu'elle répète la même erreur à plusieurs exemplaires. On ne compte qu'une cinquantaine de préposés aux balais mécaniques contre des milliers de chauffeurs d'autobus.

Et il est surtout d'autres comparaisons qui seraient sûrement plus justes. Quels sont les salaires payés à travers la province ou même à travers le pays par les entrepreneurs de transport en commun,

tant du secteur privé que du secteur public? Que paie la Compagnie de transport provincial, que paient les entreprises Murray Hill, les villes de Toronto, Winnipeg ou Vancouver à leurs chauffeurs d'autobus et autres employés? Là on serait sûr de comparer du même au même et non des carottes à des navets. Pourquoi, M. Vadeboncoeur laisse-t-il de côté tout ce champ de comparaisons?

**Garanties essentielles**  
Selon M. Vadeboncoeur la C.T.M. aurait aussi commis le crime de vouloir reprendre certains droits qu'elle aurait consentis par le passé à ses employés. Il parle du retrait de "garanties essentielles".

Mais, en vertu de quelle philosophie, un patron ne pourrait-il jamais revenir sur ce qu'il a fait? Un patron qui s'est trompé devrait-il porter éternellement les conséquences de son erreur? Et qu'est-ce qu'une "garantie essentielle"? La période de repos payée dont parle le conseiller technique de la C.S.N., par exemple, entre-t-elle vraiment dans cette catégorie? Combien de chauffeurs d'autobus, en dehors de la C.T.M., jouissent de ce privilège?

Selon M. Vadeboncoeur, aussi, la C.T.M. refuse de négocier. Mais qu'est-ce que la négociation? Négocier, par hasard, équivaudrait-il à parler jusqu'à ce que l'on ait dit oui à la partie syndicale? Il y a tout de même eu, depuis que la grève est déclenchée, une médiation spéciale présidée par le juge Chevalier. La médiation fait partie du processus de la négociation. La C.T.M. a dit oui à la médiation, avant comme après. Elle s'est soumise au jugement d'une tierce partie. Il est assez curieux que M. Vadeboncoeur n'en fasse point mention.

Evidemment, quand la C.T.M. proclame qu'elle ne veut pas négocier dans un climat de grève, cela peut paraître assez inquiétant. Ce n'est sûrement pas un principe de approver, de façon générale, même pour un service public. Mais, dans le cas

qui nous occupe, il ne faut pas oublier que les propositions patronales ont été faites dans un contexte de grève. Le patron a voulu éviter la grève. Il peut se tromper mais s'il a conscience d'avoir offert jusqu'au maximum de ses capacités financières pour éviter cette catastrophe, il se contredirait lui-même en venant dire, quelques semaines plus tard, que ce n'était pas vrai, qu'il aurait pu, de fait, offrir bien davantage. Ce serait contribuer à faire la preuve que seules les grèves prolongées peuvent valoir des traitements de justice pour les syndiqués. Dans la fonction publique, ce serait là une prémisses bien dangereuse à poser. Aussi bien inviter les syndicats à nous plonger dans l'anarchie pour les années à venir.

La C.T.M., dit encore M. Vadeboncoeur, fait durer la grève. C'est sûrement vrai jusqu'à un certain point, car elle n'avait qu'à céder et le tout serait rentré dans l'ordre. Mais la justice lui commande-t-elle de céder? Quand deux parties prétendent défendre des positions justes, qui doit céder le premier? Le plus faible? Il faudrait alors faire l'équation parfaite entre la force et la justice. Ça répugne un peu au sens commun.

Au fait, ce problème ne saurait être réglé que par une médiation extraordinaire. Et, en attendant, le service du transport en commun doit être rétabli. On ne nous a pas fait la preuve que le bien particulier que recherchent les syndiqués est suffisamment grand pour les justifier de bafouer le bien public comme ils le font depuis bientôt un mois.

**La réélection du gouvernement Robarts**

Le résultat du vote de mardi n'a été une surprise pour personne; la plupart des éditorialistes de la province voisine avaient prédit la réélection des conservateurs, et le seul point d'interrogation portait sur l'ampleur de la victoire de M. Robarts. Malgré

**LE DEVOIR**  
FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910  
Claude RYAN      André LAURENDEAU  
Directeur      Rédacteur en chef  
Rédacteur en chef adjoint: Paul SAURIOL  
Trésorier: Arthur LEFEBVRE  
LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire Limitée, société à responsabilité limitée, dont le siège social est au no. 434 est, rue Notre-Dame, Montréal. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont Inc., à 9130 rue Boivin, Ville LaSalle. Seule la Presse canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans "Le Devoir".  
ABONNEMENTS: édition quotidienne, Montréal, Québec, Lévis et banlieues: 12 mois \$25.00, 6 mois \$13.00, 3 mois \$7.00. Ailleurs au Canada: 12 mois \$20.00, 6 mois \$11.00, 3 mois \$6.00. A l'étranger: 12 mois \$35.00, 6 mois \$18.00. Edition du samedi 12 mois \$6.00. Le ministère des postes a autorisé l'affranchissement en numéraire et l'envoi comme objet de 2e classe de la présente publication.  
TELEPHONE: 844-3361

# Réponse à Kierans: la démagogie des chiffres

par Pierre Bourgault, président national du RIN

Je regarde les manchettes des journaux de la semaine dernière et j'en reste tout étonné. "L'indépendance plongera le Québec dans la misère, le chômage et la pauvreté." M. Kierans l'affirme. On sait qu'il a des diplômes et du prestige; ce qu'il dit ne peut être que vrai. Je suppose que moi je dise le contraire: "L'indépendance fera accéder les

Québécois à la prospérité, au plein emploi, à la richesse". Je me retrouve immédiatement en cinquantième page de La Presse, si ce n'est dans la page nécrologique.

C'est que la bataille des diplômés est engagée. On se soucie fort peu de savoir qui a vraiment raison. Celui qui a les diplômes peut mentir à pleine gueule, on le croit sur

parole. L'homme honnête est méprisé, la vérité n'intéresse personne.

Or, non seulement M. Kierans s'est-il trompé dans les chiffres qu'il donne mais il semble bien qu'il ne se soit même pas soucié de faire une véritable recherche. Il a pris des statistiques au hasard, il nous les a lancées en pâture sachant fort bien que Renaude n'y verrait que du feu, parce qu'elle est prête à croire n'importe quoi pourvu que ça ne vienne pas d'un méchant séparatiste.

La thèse de M. Kierans n'est pourtant que vulgaire propagande, mensonge et démagogie.

Je vais maintenant en faire la démonstration en suivant exactement le schéma qu'utilise M. Kierans pour soutenir ses avancées.

## Les postulats de la thèse:

M. Kierans affirme que le Québec perdrait en revenus deux milliards 300 millions de dollars dans les cinq premières années de son indépendance. Il en conclut que le Québec serait ainsi plongé dans la pauvreté et le chômage.

Ses deux postulats sont les suivants:

1. Une baisse des revenus du gouvernement du Québec due à la perte des sommes allouées par le gouvernement fédéral.

2. Une baisse des revenus du gouvernement du Québec due à la perte de l'impôt sur les bénéfices des compagnies qui s'établiront ailleurs.

Analysons donc ces deux affirmations de M. Kierans:

**La perte des sommes allouées par le gouvernement fédéral.**

M. Kierans estime que le Québec touche 35% des sommes qu'Ottawa verse aux provinces alors que les contributions québécoises ne représentent que 25% des revenus du gouvernement fédéral. Perte nette pour le Québec, selon lui, 1 milliard 200 millions pendant les cinq premières années de l'indépendance.

Les montants reçus du gouvernement fédéral représentent 10% du budget du Québec, mais la thèse même de M. Kierans nous montre que le Québec finance 25% de cette somme.

Or, contrairement à ce qu'affirme M. Kierans, la différence entre les sommes reçues et les sommes payées exprimées par les pourcentages 35% et 25% s'applique non pas au budget québécois mais au montant total distribué par Ottawa.

La perte de revenus au moment de l'indépendance serait donc le montant reçu et non financé par le Québec (la redistribution) alors que M. Kierans pour sa part supprime tout simplement le montant entier.

A l'annexe No 1, à l'aide des prévisions du comité fiscal pour les cinq prochaines années, nous montrons l'erreur de calcul de M. Kierans. Mais nous pouvons aussi prouver, avec un budget déjà passé, que la somme redistribuée par Ottawa n'a aucune commune mesure avec celle qu'avance M. Kierans.

Les chiffres qui suivent sont exprimés au tableau 42 du rapport de la commission royale d'enquête sur la fiscalité (rapport Bélanger).

Pour l'année 1962-63 (le plus récent tableau compilé), le revenu général net du Québec était le suivant:

Revenu total: 864 6 millions.  
Paiement total du fédéral: 93,7 millions (municipal et scolaire compris).

Paiements totaux du fédéral aux provinces: 291,3 millions (tableau 46).

Pourcentage reçu par le Québec: 93,7/291,3 = 32%.

Somme financée par le Québec: 291,3 x 25% = 72,8 millions.

Partie (non financée) redistribuée au Québec: 93,7 - 72,8 = 20,9 millions.

Ce transfert du gouvernement fédéral au gouvernement du Québec représentait donc 2,4% du revenu du Québec.

Donc, il existe bien une redistribution du Canada vers le Québec mais, contrairement à ce qu'affirme M. Kierans, elle ne s'élève pas à 10% mais à environ 2% du budget du Québec.

Nous disons 2% et non pas 2,4% comme le montre notre calcul précédent, car la part de financement du Québec se situe à un peu plus de 25%, contrairement à l'estimation de M. Kierans. On verra en effet à l'annexe No 2, à l'article "Impôts directs personnels", que sur un montant total canadien de 3,912 millions, le Québec en fournit 1,000 millions, soit 25,6%.

Il existe beaucoup d'autres formes de redistribution, mais celles-là, de Québec vers le Canada.

Par exemple, en 1965, les soldes et allocations militaires se montaient, au Canada, à 587 millions de dollars. Le Québec, pour sa part, en finançait, 150,3 millions.

Il est évident à quiconque connaît l'armée canadienne que les Québécois n'ont pas empêché l'équivalent de cette somme. Les 24,5 millions que le Québec recevait du gouvernement fédéral en cette année à titre de redistribution de la péréquation (2% des revenus du Québec) sont aisément compensés par cette péréquation à rebours.

## La perte des recettes fiscales sur les bénéfices des sociétés

M. Kierans y va d'un autre 10% du budget québécois.

Nous ne discuterons même pas des investissements immobiliers considérables que ces compagnies possèdent au Québec; non plus que des recettes d'ordre différent (douanes) que le Québec indépendant retirerait.

Voyons plutôt comment les 10% de M. Kierans ne tiennent pas.

En 1965, les revenus nets du Québec s'élevaient à 1,227,7 millions. Or de ce montant 130 millions (soit environ 10%) provenaient de l'impôt sur les bénéfices des sociétés.

Si on peut imaginer qu'un Québec indépendant perdrait une partie de ces impôts il est par ailleurs parfaitement ridicule d'affirmer qu'il en perdrait la totalité.

Il faut encore faire une autre démonstration.

## L'imposition proportionnelle au Canada

On pourrait penser que, certaines parties du Canada ayant un revenu plus élevé que celui du Québec, s'opérerait alors une redistribution fiscale par une progressivité de l'impôt.

Or il n'en est rien.

En effet, voyons l'annexe No 2 (comptes nationaux 1965) qui nous montre les revenus personnels au Canada. (Les revenus personnels comprennent la somme des revenus des individus et le transfert aux particuliers).

Le taux d'imposition du revenu personnel au Québec est de 10,07% et de 10,05% dans le reste du Canada. On peut affirmer que le taux d'imposition moyen est le même dans les deux parties du Canada et la somme des impôts pro-

portionnelle aux revenus globaux des deux parties.

La progressivité de l'impôt s'applique donc à l'intérieur de chaque zone, mais il n'y a pas de redistribution d'une zone à l'autre par un taux d'imposition différent.

Ce phénomène s'explique par la baisse de progressivité de la structure de l'impôt sur le revenu, qui devient, au niveau global du Québec et du Canada, un système d'imposition proportionnelle.

## Conclusion

Où sont donc les pertes de 2,3 milliards estimées par M. Kierans?

Que deviennent ses conséquences démagogiques: la hausse des taxes ou la réduction des avantages sociaux?

Dans quels buts M. Kierans se sert-il des chiffres comme il le fait. Ne sait-il pas qu'un pourcentage doit servir à exprimer le résultat d'un calcul mais ne doit pas servir de base au calcul?

Je pense que la démagogie et les mensonges de M. Kierans sont criants. Nous ne pouvons pas accepter que le débat économique qui s'amorce autour de la thèse d'un Québec indépendant se fasse avec un tel manque de sérieux et une mauvaise foi aussi évidente.

Je pense que nous sommes en droit d'exiger de M. Kierans qu'il produise des chiffres plus convaincants ou qu'il se rétracte.

La thèse de M. Robert Bourassa sera analysée un peu plus tard. La bonne foi et la sincérité de M. Bourassa n'étant pas mises en cause, nous croyons cependant qu'il s'est glissé des oublis importants dans son exposé. C'est ce que nous tenterons alors d'analyser.

Quant à M. Kierans, si sa thèse effraie beaucoup de gens elle ne convainc vraiment que

Jean Lesage et Renaude Lapointe. Après tout c'est bon signe!

N.B.: Si je ne me suis pas préoccupé dans cette analyse des sommes versées par le gouvernement fédéral au gouvernement du Québec, au titre des subventions conditionnelles, c'est que lorsqu'il y a transfert d'argent d'Ottawa à Québec il y a en même temps transfert des charges. En principe nous n'y perdons ou gagnons rien.

## Les sommes fédérales de péréquation

Méthode de calcul de M. Kierans.  
Pourcentage obtenu par le Québec des sommes de péréquation 35%. Pourcentage des sommes de péréquation financée par le Québec 25%. Différence 10%.

Estimés des montants de péréquation: 10% des revenus du Québec. Revenus annuels moyen du Québec (moyenne des 5 prochaines années): 2,4 milliards. Sommes annuelles des montants de péréquation: 2,4 mil-

liards x 10% égale 240 millions. Total des 5 prochaines années: 1,2 milliard.

## Méthode de calcul de la péréquation

Nous utiliserons les mêmes estimations que M. Kierans. Sommes annuelles des montants de péréquation: 240 millions. Ce montant représente 35% des sommes globales distribuées par le Fédéral. Sommes globales distribuées par le Fédéral: 240 x 100/35 égale 686 millions. Sommes de péréquation financées par le Québec: 686 x 25/100 égale 171,5 millions.

Redistribution de la péréquation en faveur du Québec: 240 - 171,5 égale 68,5 millions. Total des 5 prochaines années: 342,5 millions. Pourcentage de la redistribution dans le budget du Québec: 68,5 x 100/2,400 égale 2,8%.

Note: Nous avons, pour illustrer la différence entre la méthode utilisée par M. Kierans et la méthode de calcul de la redistribution de la péréquation:

Suite à la page 6

## Élégance d'avant-garde dans les manteaux

Society Brand



Avec un de nos nouveaux manteaux Society Brand, vous pourrez voir venir l'hiver sans appréhension. Ce sont des vêtements chauds, légers, confortables. Leur longueur aux genoux, conforme au goût du jour, leur confère le chic caractéristique des vêtements Society Brand. Une poche intérieure est prévue pour le foulard.



H. PRÉVOST LTÉE

406 est, Sainte-Catherine - angle St-Denis

288-6153

A cent pas de la sortie du métro Berli et Ste-Catherine  
Stationnement gratuit en face, à 1290, rue St-Denis  
L'ÉTIQUETTE IDENTIFIE L'ARTICLE AUTHENTIQUE

## Montréal-Québec



par le Rapido vous voyagez

en toute quiétude à quatre pieds d'altitude!

Entre Montréal et Québec, il n'existe pas de moyen de transport plus fiable, plus confortable que le Rapido. L'homme d'affaires voyage dans une atmosphère de détente. Le tarif est raisonnable et la cuisine excellente.

- 4 Rapidos par jour — aller-retour.
- Départs de la gare Centrale: 7h 50, 12h 20, 17h 15, 21h 20.
- A l'aller et au retour, le train arrête à Ste-Foy.

Le tarif Rouge est de retour! Billet simple de voiture coach, les jours de tarif Rouge:

\$4.20



Un mariage pétillant!



Oui! Il n'y a que PERRIER pour marier vos boissons et en exalter pleinement le bouquet! PERRIER est une eau magique, une eau naturelle jaillie d'une source du Midi de la France! PERRIER est une fontaine pétillante, gaie, frétilante, c'est l'aristocrate des eaux de table! L'eau de source PERRIER est la compagne idéale qui donne à toutes vos boissons un bouquet de fraîcheur! Voulez-vous une boisson forte plus subtile, un jus de fruits plus exquis ou encore une rondelle de citron dignement escortée? Alors, mariez-les avec PERRIER, l'eau qui allonge sans déprécier! De la première à la dernière goutte, des milliers de bulles cristallines crépissent avec le même entrain! PERRIER, l'eau pétillante que l'on boit la première fois par curiosité... et chaque fois par plaisir!

IMPORTÉE DE FRANCE

perrier  
l'eau pétillante naturelle



L'ORGUEIL DE LA BOURGOGNE



VINS FINS SIGNÉS  
THORIN  
UN GRAND PRODUIT DE FRANCE

MOULIN À VENT (430-H) la bouteille \$3.35

MÂCON SUPÉRIEUR (430-B) la bouteille \$2.10

POMMARD (430-F) la bouteille \$5.55

PRODUIT DE FRANCE  
Office Général des Grandes Marques, limitée

# Suites de la première page

## JOHNSON

En convoquant les deux parties hier matin, le premier ministre a déclaré qu'il ne voulait pas faire de médiation mais simplement se renseigner sur certains aspects du conflit et savoir à quelles conditions le service de transport en commun pourra recommencer à fonctionner immédiatement dans la métropole.

On croit qu'il y a peu d'espoir de règlement avant le début de la session demain après-midi. Car M. Saulnier a déclaré à plusieurs reprises depuis le début de la grève, le 21 septembre, qu'il ne voulait pas négocier et M. Pepin a répété encore mardi soir qu'il n'y aurait reprise du travail que lorsque les cinq syndicats concernés auront signé leurs conventions collectives. Il semble donc que les rencontres d'hier soir n'avaient pour but que de démontrer à l'opinion publique que le gouvernement a tout tenté avant de présenter sa loi d'exception et, peut-être aussi, d'informer M. Johnson pour qu'il sache mieux ce que doit contenir le projet de loi.

## Action politique

Un communiqué de la CSN déclare que des membres des comités d'action politique de la CSN venant de 18 régions de la province, réunis à Montréal en fin de semaine, se sont "déclarés surpris et révoltés par la façon dont les pouvoirs publics se sont conduits dans cette affaire et plus particulièrement par le refus de négocier de M. Saulnier".

Les membres présents "dénoncent tous les représentants du pouvoir qui prétendent imposer par la force une solution déraisonnable à des gens qui ne font que réclamer leur dû". Ils rappellent que "des principes importants sont en cause", la parité de salaire entre les salariés comparables d'une même administration, le règlement pacifique et négocié des conflits, la cessation des recours à l'injonction dans les cas de conflit de travail, la pleine reconnaissance par le gouvernement des droits qu'il a lui-même donnés aux travailleurs.

Accusant M. Saulnier de manifester "une hostilité personnelle et une inexpérience inadmissible chez un administrateur public", ils ajoutent: "Le mandat d'un homme public n'est pas de se battre contre les travailleurs. Les circonstances actuelles exigent du réalisme, de la négociation et du calme, et non pas de la violence. Pendant que M. Saulnier se croise les bras, fait des colères, refuse de négocier et s'amuse à faire jouer de la matraque, c'est la population qui souffre de ces délais inutiles."

## SAUVÉ

de la décision de Dosco que jeudi dernier. Renvoyant M. Sauvé dos à dos avec le premier ministre le député de Cap-Breton South M. Donald McInnis accusa le gouvernement de mentir en pleine Chambre.

C'est dans ces circonstances que M. Sauvé revint à Ottawa mardi soir. Mis au courant des questions soulevées en Chambre au sujet de son discours de Banff il fut tenté d'en minimiser l'importance estimant qu'on ne pouvait le prendre en défaut au sujet d'un discours qui avait été rédigé bien avant l'annonce de la fermeture de Dosco.

Mais l'incident avait agacé le gouvernement et M. Sauvé s'en rendit bien compte au caucus d'hier matin lorsqu'il fut pris à partie par son collègue du ministère de l'Industrie M. Drury dont le frère est l'un des dirigeants de la Dosco et qui plus que tout autre ministre tient à ce que l'on sache qu'aucun membre du cabinet n'avait reçu préavis de la fermeture de Dosco.

Il fut décidé que M. Sauvé préciserait ses positions en Chambre hier après-midi dans une déclaration qui, vraisemblablement après consultation avec le premier ministre, fut partiellement amputée notamment parce que sur le plan politique on trouvait malhabile de présenter une défense trop longue.

L'incident pourrait être considéré comme clos si tôt hier matin, avant même d'assister au caucus, M. Sauvé n'avait en

registré une longue entrevue qui devait être présentée hier soir au réseau anglais et dans laquelle M. Sauvé aurait tenu des propos que des collègues l'avaient prié de ne pas tenir en Chambre.

Il est donc possible que les questions reprennent aujourd'hui en Chambre et qu'on accuse de nouveau le gouvernement de mentir à la Chambre.

Du côté gouvernemental cependant on considérait hier soir que le maintien d'un tel état d'embarras pour le gouvernement n'était vraiment dû qu'à une inadvertance.

On saura aujourd'hui si l'opposition est de cet avis.

On ignorait au moment d'aller sous presse le sens des propos tenus par le ministre à la télévision au sujet de l'affaire Dosco. On sait tout simplement qu'il allait au-delà de la déclaration qu'il a faite à la Chambre, laissant entendre que les deux niveaux de gouvernement savaient depuis fort longtemps qu'il fallait préparer des projets pour faire face à l'éventualité de l'abandon des mines de charbon et de la production d'acier.

Il devait également aborder la question des relations entre les Canadiens français et les Canadiens anglais, et celle des relations entre le Québec et le gouvernement central.

Ce soir le ministre prononce un discours sur le nationalisme devant le cercle Richelieu de Québec.

Au cours de la période des questions hier, les députés de l'opposition ont talonné le gouvernement au sujet de ses intentions en rapport avec la fermeture de la Dosco. Ils n'ont à peu près rien appris si ce n'est que, pour l'instant, le fédéral laisse au gouvernement de la Nouvelle-Écosse l'entière responsabilité des initiatives nouvelles.

On a également annoncé que des représentants du gouvernement fédéral rencontreront ceux du gouvernement de la Nouvelle-Écosse la semaine prochaine, soit après les entretiens que le cabinet Smith doit avoir cette semaine avec les autorités de la Dosco.

## ROBICHAUD

législatif... Le temps en effet a manqué, mais alors il manque toujours et les conservateurs eux-mêmes n'ont pas su trouver le loisir d'expliquer à l'électorat du Nouveau-Brunswick les véritables mobiles de leur opposition. En vérité rien ne ressemble davantage à leur programme électoral que celui qu'entend réaliser M. Robichaud.

M. Van Horne a prêté réduire la campagne électorale à un vain duel de personnalité. Le 8 septembre, en annonçant la date des élections, M. Robichaud s'était engagé à mener une campagne "saine". Les conservateurs n'ont pu le prendre en défaut une seule fois.

Cependant, ce sont ces derniers qui ont donné le ton de la campagne, et Charlie Van Horne n'a rien épargné pour réduire l'enjeu du scrutin à la dimension des seules personnes en cause. Or, à côté de cet enjeu, les personnes ne sont rien, ni celle de M. Robichaud ni celle de M. Van Horne.

Les réformes du parti libéral, dès lors qu'elles sont déjà engagées, en voie de réalisation, traduites dans les lois, n'appartiennent plus à leurs instigateurs. Encore moins appartiennent-elles à une opposition qui au surplus s'est engagée à les combattre, au lieu de promouvoir, en les critiquant, de les réaliser avec plus de savoir faire que l'équipe ministérielle.

Les deux, Van Horne et Robichaud, fussent-ils les hommes les plus extraordinaires de leur temps, l'enjeu du scrutin les dépasse. Il ne s'agit pas de voter pour Robichaud contre Van Horne, ou contre Robichaud pour Van Horne, mais bien pour ou contre un mode de gouvernement, un type de réformes, une forme d'avenir.

Durant cette campagne, aux accablissements même les plus laborieux de l'équipe libérale, les conservateurs n'ont opposé qu'une personnalité, séduisant à bien des égards, tapageuse, facile comme un beau commercial télévisé. Ils n'ont même pas opposé un parti, et c'est peut-être la tragédie conservatrice, quels que soient les ré-

## BOURGALT

tion, utilisé les mêmes pourcentages que ceux qu'il utilise dans sa thèse. Nous n'acceptons pas pour autant ces pourcentages et à titre d'exemple nous signalons que le pourcentage des sommes de pré-qualification en 1962-63 était de 32% au lieu de 35%, ce qui fixerait le montant de redistribution à environ 2% du budget du Québec.

## ANNEXE NO. 2

(en millions de dollars)

Canada Québec C. & Q.	Canada Québec C. & Q.	Canada Québec C. & Q.	
Revenu per. total	35,982	9,928	28,976
Rev. per. disponible	34,980	9,928	28,964
Imp. dir. par ha.	5,912	1,879	2,912
P.C. d'imp. directe	16,868	10,000	16,855

(en dollars)

Revenu pers. par ha.	1,988	1,754	2,970
Imp. dir. par ha.	200	179	288
Rev. disp. par ha.	1,788	1,575	2,682
P.C. de salaires	67%	70%	66%

Source: National accounts, Income and Expenditures (13-201) D.S.

Ces chiffres sont ceux de l'année 1965, la dernière année pour laquelle on ait des renseignements complets.

(C.A.Q.: Canada sans Québec.)

## NÉCROLOGIE

### Feu Mlle Napoléon Lafortune

A Outremont, 19 rue Bélair, le 16 octobre 1967, à l'âge de 81 ans, est décédée Ernestine Marchand, épouse de feu Napoléon Lafortune, homme d'affaires bien connu et autrefois de la Paroisse de l'Immaculée-Conception. Époux de Marie-Ange Lapiere. Il laisse dans le deuil deux filles Suzanne (Mme Jean-Paul Lecavalier) Lucette (Mme François Lemoyne) et six filles (Mme Gilles Ménard). Les funérailles auront lieu samedi le 21 courant. Le convoi funéraire partira du J.S. Vallée Limitée No 1111, rue Laurier ouest à 10 heures 30, pour se rendre à l'église de l'Immaculée-Conception où le service sera célébré à 11 heures. Et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Prière de ne pas envoyer de fleur, dans la Fondation Louis Dupire de l'hôpital Ste-Justine, seront considérés.

### MÉNARD, subitement à Montréal, le 17 octobre 1967 à l'âge de 74 ans, est décédé Darius Ménard, homme d'affaires bien connu et autrefois de la Paroisse de l'Immaculée-Conception. Époux de Marie-Ange Lapiere. Il laisse dans le deuil deux filles Suzanne (Mme Jean-Paul Lecavalier) Lucette (Mme François Lemoyne) et six filles (Mme Gilles Ménard). Les funérailles auront lieu samedi le 21 courant. Le convoi funéraire partira du Salon J.R. D. d'ici à 11 heures. Et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

### MÉNARD, subitement à Montréal, le 17 octobre 1967 à l'âge de 74 ans, est décédé Darius Ménard, homme d'affaires bien connu et autrefois de la Paroisse de l'Immaculée-Conception. Époux de Marie-Ange Lapiere. Il laisse dans le deuil deux filles Suzanne (Mme Jean-Paul Lecavalier) Lucette (Mme François Lemoyne) et six filles (Mme Gilles Ménard). Les funérailles auront lieu samedi le 21 courant. Le convoi funéraire partira du Salon J.R. D. d'ici à 11 heures. Et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

## AVIS

Avis est par les présentes, donné qu'un contrat signé le 28 septembre, 1967, sous les termes duquel toutes les créances présentes et futures de Vali Designs Inc., furent vendues à la Banque Canadienne Impériale de Commerce, fut enregistré, le 16 octobre 1967 au Bureau d'Enregistrement, Division d'Enregistrement de Montréal, sous le numéro 2019763.

**BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE**  
Par: H.T. Davies, Gérant.

## AVIS

Avis est par les présentes donné que le 17ième jour d'octobre 1967, sous le No 2020037, il a été enregistré au Bureau d'enregistrement pour la division d'enregistrement de Montréal un contrat de vente, Cession et transport par Lumacel Corporation, à la Banque de Nova Scotia, une banque canadienne à charte, de l'universalité des créances et comptes de livres, actuels ou futurs de la dite Windsor Trading Co. Ltd.

Cet avis est donné conformément aux dispositions de l'Article 1571 (d) du Code Civil de la Province de Québec.

Ce 17ième jour d'octobre 1967.

La Banque de Nova Scotia



## AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUS-DITE MUNICIPALITÉ. AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, secrétaire-trésorier de la susdite Municipalité, QUE:

Je donne avis aux électeurs de la Cité de St-Léonard, que la présentation des candidats pour les charges de maire et d'échevin pour l'année 1967, aura lieu à l'Hôtel de Ville de St-Léonard, 6025 est, boul. Métropolitain, le vingt-cinquième jour du mois d'octobre en l'année 1967, entre midi et deux heures de l'après-midi, et que, dans le cas où le scrutin deviendrait nécessaire et serait ouvert de la manière prescrite par la loi, ce scrutin sera ouvert le cinquième jour du mois de novembre dans l'année 1967, depuis neuf heures du matin jusqu'à six heures de l'après-midi, dans chacun des bureaux de vote; et que j'ai nommé M. Denis Desjardins, chef-estimateur, 8525 boul. Lacordaire, St-Léonard, mon secrétaire d'élection.

Donné à St-Léonard ce 18e jour d'octobre 1967.

Gaston Pion  
Secrétaire-Trésorier

**CANADA Province de Québec**  
District de Montréal

**COUR SUPÉRIEURE**  
No 13,531 Ex Parte

SOCIÉTÉ CENTRALE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT, corporation légalement constituée, ayant son siège social dans la Cité d'Ottawa, province d'Ontario, et une place d'affaires dans le district de Montréal, au 2350 Manella, en la ville de Mont-Royal, province de Québec.

Demanderesse

M. ROLLAND DUBEAU, autrefois résidant au 4474, rue Benoit, Pierrefonds, province de Québec.

Défendeur

**AVIS PAR ORDRE DE LA COUR**

Avis est donné à M. ROLLAND DUBEAU, défendeur, selon un jugement de la Cour Supérieure de Montréal, dans le dossier No 13,531 Ex Parte, en date du 13 octobre, 1967, que l'avis de 60 jours tel que requis par les articles 1040A et suivants du Code Civil de la Province de Québec a été déposé au Bureau du Protonotaire.

Ledit Avis de 60 jours concerne "Un certain emplacement situé en la Cité de Pierrefonds connu et désigné comme étant le lot numéro 175-72 au Plan et Livre de Renvoi Officiels de la Paroisse de Ste-Genevieve. Avec la bâtisse dessus érigée portant le numéro civique 4474 rue Benoit."

Selon cet Avis, si vous ne remédiez pas en dedans de soixante (60) jours de la date de la première publication au défaut décrit dans ledit Avis ci-haut mentionné, la SOCIÉTÉ CENTRALE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT deviendra propriétaire de la propriété immobilière décrite ci-haut. Une copie de l'avis de 60 jours a été déposée au Greffe de la Cour Supérieure de Montréal à votre intention.

Montréal, le 13 octobre 1967

Me ROSAIRE PIOTTE  
2350 Manella,  
Montréal,  
Procureur de la demanderesse.

**PETITES ANNONCES DU "DEVOIR"**  
844-3361

**AIDE DOMESTIQUE DISPONIBLE**  
Faites faire vos gros travaux d'automne par M. Thibault, murs et plafonds 1600 - planchers 3300. Tél. 844-1301. Apres 7.00 P.M. 17-12-67

**AIDE DOMESTIQUE**  
Maman hospitalisée cherche pour Alain 7 et Jean 6 ans, dame 30-50 ans, responsabilité de maison devant louer, fins de semaine libres, références. 728-8029 20-10-67

**APPARTEMENTS À LOUER**  
7 1/2 pièces renovées, libre immédiatement Delormier près Sherbrooke 3508 De Lorimier. J.N.O. 24-10-67

**À VENDRE**  
Attention, ameublement complet style français, italien, espagnol, contemporain, scandinave, colonial et Maria Chapdelaine, tapis, draperies, séries complètes des plus beaux tissus de décorations 30% d'escompte. Décorateurs professionnels à votre service. Sur rendez-vous seulement. Maison Québecoise Inc. Tél. 322-6820. 24-10-67

**Tapis magnifiques dessins orientaux, 3 grandeur pour salon et salle à manger, à sacrifier à moitié prix 744-2167 23-10-67**

**MAISON HIVER-ÉTÉ, chales 4 saisons, repris de finance 20 mil de Montréal, termes faciles, occupation immédiate. 473-6867 soir 387-5541. J.N.O. 21-10-67**

**CHAMBRE À LOUER**  
Près Mont St-Louis, sous-sol, conforme, 2 étudiants distingués, lits séparés, eau chaude, douche, fignolage. Tél. 843-5098 20-10-67

**DIVERS**  
TOP MART INC. 15 est. rue Ste-Catherine. Tél. 845-0401. Station de métro Saint-Laurent. Vente de la liquidation de manufacturiers. Impermeables \$6; veston de sport en corduroy \$6; complets en terylene et fortel \$25; impermeables doublés pour \$125; vestons de sport \$10, \$15; pantalon \$3, \$6, \$9. J.N.O. 24-10-67

**HOMMES DEMANDÉS VENDEURS**  
Nous sommes à la recherche de vendeurs d'un certain âge ou à la retraite. Travail de vente à temps plein ou partiel après: des professionnels, chefs d'entreprise, organisés municipaux, et autres. Commission bon. Très intéressants automobile fournis. Commencer à 110 Place Crémazie, Suite 322, Tél. 382-2563. 25-10-67

**CHAT gris argent, cicatrice sur jambe arrière, N.D.G. Montréal-Ouest. Tél. 484-8583 après 5 p.m. Récompense. 20-10-67**

**PROPRIÉTÉ À VENDRE**  
Split Level, bungalow, 6 chambres, garage, sous-sol, fini, construction 1 an. Dans Ville Jacques-Cartier. Tél. 674-8248. 23-10-67

**Duverny, bungalow 1700 pi. car, aspirateur central, 3 bains, chauffage électrique, garage double, terrain 100' x 100' paysager, \$55,000 comptant. \$42,000. Tél. 667-8346. 20-10-67**

**TAILLEUR**  
Vous avez maigri ou engraisé? Faites ajuster vos vêtements, habits ou paletots, transformés en devant simple dernier style. DROLET TAILLEUR - SPÉCIALITÉ - Habits et costumes sur mesure 351 est. rue GUIZOT. Tél. 388-2532 J.N.O.

## AVIS

Avis est par les présentes donné que le 17ième jour d'octobre 1967, sous le No 2020039, il a été enregistré au Bureau d'enregistrement pour la division d'enregistrement de Montréal un contrat de vente, Cession et transport par Windsor Trading Co. Ltd., à la Banque de Nova Scotia, une banque canadienne à charte, de l'universalité des créances et comptes de livres, actuels ou futurs de la dite Windsor Trading Co. Ltd.

Cet avis est donné conformément aux dispositions de l'Article 1571 (d) du Code Civil de la Province de Québec.

Ce 17ième jour d'octobre 1967.

La Banque de Nova Scotia

**CANADA Province de Québec**  
District de Montréal

**COUR SUPÉRIEURE**  
No 13,536 ex parte

RÉAL MARTINEAU, médecin, des cité et district de Montréal, Requéant

PIETRO UCCELLI, autrefois de Ville Jacques-Cartier, district de Montréal, maintenant habitant en Italie,

Intimé

LE REGISTRATEUR de la Division d'Enregistrement de Chambly

Mis-en-cause

**AVIS PAR ORDRE DE LA COUR**

Il est ordonné à PIETRO UCCELLI, intimé, de comparaître dans le délai d'un (1) mois de la dernière publication. Une copie de l'avis de 60 jours a été déposée au Greffe de la Cour Supérieure.

Montréal, le 13 octobre 1967.

Mes MARTEL BRASSARD, DESCHAMPS, CANTIN & CANTIN  
200 rue St-Jacques, suite 1102, Montréal.

Demanderesse

**CANADA Province de Québec**  
District de Montréal

**COUR SUPÉRIEURE**  
No 13,531 Ex Parte

SOCIÉTÉ CENTRALE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT, corporation légalement constituée, ayant son siège social dans la Cité d'Ottawa, province d'Ontario, et une place d'affaires dans le district de Montréal, au 2350 Manella, en la ville de Mont-Royal, province de Québec.

Demanderesse

M. ROLLAND DUBEAU, autrefois résidant au 4474, rue Benoit, Pierrefonds, province de Québec.

Défendeur

**AVIS PAR ORDRE DE LA COUR**

Avis est donné à M. ROLLAND DUBEAU, défendeur, selon un jugement de la Cour Supérieure de Montréal, dans le dossier No 13,531 Ex Parte, en date du 13 octobre, 1967, que l'avis de 60 jours tel que requis par les articles 1040A et suivants du Code Civil de la Province de Québec a été déposé au Bureau du Protonotaire.

Ledit Avis de 60 jours concerne "Un certain emplacement situé en la Cité de Pierrefonds connu et désigné comme étant le lot numéro 175-72 au Plan et Livre de Renvoi Officiels de la Paroisse de Ste-Genevieve. Avec la bâtisse dessus érigée portant le numéro civique 4474 rue Benoit."

Selon cet Avis, si vous ne remédiez pas en dedans de soixante (60) jours de la date de la première publication au défaut décrit dans ledit Avis ci-haut mentionné, la SOCIÉTÉ CENTRALE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT deviendra propriétaire de la propriété immobilière décrite ci-haut. Une copie de l'avis de 60 jours a été déposée au Greffe de la Cour Supérieure de Montréal à votre intention.

Montréal, le 13 octobre 1967

Me ROSAIRE PIOTTE  
2350 Manella,  
Ville Mont-Royal,  
Montréal,  
Procureur de la demanderesse.

**AVIS PAR ORDRE DE LA COUR**

Avis est donné à M. JOHN A WREN, défendeur, selon un jugement de la Cour Supérieure de Montréal dans le dossier No 13,532 Ex Parte en date du 13 octobre, 1967, que l'avis de 60 jours tel que requis par les articles 1040A et suivants du Code Civil de la Province de Québec a été déposé au Bureau du Protonotaire.

Ledit Avis de 60 jours concerne un emplacement ayant front sur la rue Aragon Cité de Pierrefonds, connu et désigné comme étant le lot 104-67 sur les Plan et Livre de Renvoi Officiels de la Paroisse de Ste-Genevieve. Avec bâtisse dessus érigée portant le numéro civique 13129 Aragon.

Selon cet Avis si vous ne remédiez pas en dedans de soixante (60) jours de la date de la première publication, au défaut décrit dans ledit Avis, LA SOCIÉTÉ CENTRALE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT deviendra propriétaire de la propriété immobilière décrite ci-haut. Une copie de l'avis de 60 jours a été déposée au Greffe de la Cour Supérieure de Montréal à votre intention.

Montréal, le 13 octobre, 1967

M. JOHN A WREN, autrefois résidant au 13129 rue Aragon, Pierrefonds, province de Québec

Défendeur

**AVIS PAR ORDRE DE LA COUR**

Avis est donné à M. JOHN A WREN, défendeur, selon un jugement de la Cour Supérieure de Montréal dans le dossier No 13,532 Ex Parte en date du 13 octobre, 1967, que l'avis de 60 jours tel que requis par les articles 1040A et suivants du Code Civil de la Province de Québec a été déposé au Bureau du Protonotaire.

Ledit Avis de 60 jours concerne un emplacement ayant front sur la rue Aragon Cité de Pierrefonds, connu et désigné comme étant le lot 104-67 sur les Plan et Livre de Renvoi Officiels de la Paroisse de Ste-Genevieve. Avec bâtisse dessus érigée portant le numéro civique 13129 Aragon.

Selon cet Avis si vous ne remédiez pas en dedans de soixante (60) jours de la date de la première publication, au défaut décrit dans ledit Avis, LA SOCIÉTÉ CENTRALE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT deviendra propriétaire de la propriété immobilière décrite ci-haut. Une copie de l'avis de 60 jours a été déposée au Greffe de la Cour Supérieure de Montréal à votre intention.

Montréal, le 13 octobre, 1967

Me ROSAIRE PIOTTE  
2350 Chemin Manella  
Ville Mont-Royal  
Montréal,  
Procureur de la demanderesse

**AVIS PAR ORDRE DE LA COUR**

Avis est par les présentes donné qu'un contrat signé le 28 septembre, 1967, sous les termes duquel toutes les créances présentes et futures de Vali Designs Inc., furent vendues à la Banque Canadienne Impériale de Commerce, fut enregistré, le 16 octobre 1967 au Bureau d'Enregistrement, Division d'Enregistrement de Montréal, sous le numéro 2019763.

**BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE**  
Par: H.T. Davies, Gérant.

**AVIS PAR ORDRE DE LA COUR**

Il est ordonné à PIETRO UCCELLI, intimé, de comparaître dans le délai d'un (1) mois de la dernière publication. Une copie de l'avis de 60 jours a été déposée au Greffe de la Cour Supérieure.

Montréal, le 13 octobre 1967.

Mes MARTEL BRASSARD, DESCHAMPS, CANTIN & CANTIN  
200 rue St-Jacques, suite 1102, Montréal.

Demanderesse

**CANADA Province de Québec**  
District de Montréal

**COUR SUPÉRIEURE**  
No 13,536 ex parte

RÉAL MARTINEAU, médecin, des cité et district de Montréal, Requéant

PIETRO UCCELLI, autrefois de Ville Jacques-Cartier, district de Montréal, maintenant habitant en Italie,



## AU JOUR D'HUI AU PAVILLON DU CANADA

Le Katimavik: une immense pyramide reposant sur sa pointe; magnifique vue d'ensemble de l'Expo. Des centaines d'éléments d'exposition intéressants: ressources et énergie; communications et transports; temps nouveaux.

**Ciné-carrousel:** films dramatiques sur la croissance du Canada, présentés dans cinq cinémas tournants.

**Grimpez dans l'Arbre des Canadiens.**

La galerie des arts, peintures, dessins et gravures, métiers d'art.

Le Centre d'activité créatrice, pour enfants de 3 à 11 ans, permet aux petits de se divertir sous la surveillance de personnes expérimentées. Musique, art dramatique, arts, école maternelle, terrain de jeu... tout est gratuit.

De 10 h a.m. à 6 h p.m.

Restaurant, cafétéria, casse-croûte.

## THÉÂTRE

**Fred Mooney**  
organiste de Toronto

**The Halifax Trio**  
2 h, 30 p.m. som. 21 oct. et dim. 22 oct. Léopold Simono, célèbre ténor montréalais

3 h, 45 et 5 h, p.m.

**Les Feux follets**  
relâche le lundi

6 h, 15 p.m.

**Katimavik-Revue,**  
une réalisation de Grotien Gélinas et de Wayne & Shuster mise en scène de Alan Lund - relâche le lundi.



**LA VRAIE NEGOCIATION**

**CONDUIRA**

**A LA VRAIE SOLUTION**

**LE SYNDICAT DES EMPLOYÉS DU TRANSPORT DE MONTRÉAL (CSN)**



Le vainqueur et le vaincu se serrent la main. Il s'agit de M. John Roberts, premier ministre de l'Ontario, qui reçoit les félicitations de son adversaire libéral, M. Frank Carter, dans le comté de London South, aux élections de lundi dernier. (Téléphoto PC)

## Avec 42% des votes, Robarts a perdu du terrain en Ontario

TORONTO (PC) — Malgré les neuf sièges additionnels qui étaient disponibles, les candidats conservateurs du premier ministre Robarts ont perdu du terrain dans toute la province, au scrutin d'hier, en Ontario.

En 1963, les conservateurs avaient élu 77 députés, obtenant 49 pour cent des suffrages populaires, soit 1,052,740

votes. Hier, ils n'ont pu élire que 69 représentants, ayant récolté 42 pour cent des suffrages populaires avec un total de 1,017,384 votes.

Ces chiffres, compilés par la Presse Canadienne, sont basés sur 16,656 des 16,738 bureaux de vote.

Les libéraux ont également perdu la confiance populaire dans une certaine mesure; ils

n'ont obtenu que 32 pour cent du vote, comparativement à 35 pour cent en 1963, même s'ils ont accru leur représentation en Chambre avec 28 sièges contre 24, en 1963.

Les néo-démocrates dirigés par Donald MacDonald sont donc ceux qui profitent davantage de la situation. Ils ont maintenant 20 députés alors qu'ils n'en avaient que sept en 1963. A l'élection précédente, ils avaient obtenu 15 pour cent des voix; hier, ils en ont enregistré 20 pour cent. Quelque 623,165 électeurs ont voté NDP, comparativement à 336,290, en 1963.

Les autres candidats, se rangeant sous des étiquettes telles que le Crédit social, le Parti communiste et une poignée d'indépendants n'ont pas connu le succès. Ils ont remporté moins que un pour cent des suffrages de l'électorat ontarien, soit 5,118 voix. Aucun n'a été élu.

Malgré la mauvaise température qui a prévalu dans toute la province, 65 pour cent des électeurs se sont présentés aux urnes, formant ainsi l'un des électors les plus considérables des dernières années.

Après la compilation de 99.5 pour cent des bureaux de vote, on a rapporté 2,414,013 votes relativement aux 2,165,773 votants enregistrés en 1963 pour un pourcentage de 62.

En 1951, 64.5 pour cent des électeurs s'étaient prévalus de leur droit de vote. Le record d'après-guerre a été relevé en 1948, alors que 67 pour cent des votants s'étaient présentés aux urnes.

Voici le tableau du résultat final, au regard de ce qu'il était lors des deux dernières élections:

	1967	1963	1959
PC	69	77	71
Lib.	28	24	22
NDP	20	7	5
Total	117	108	98

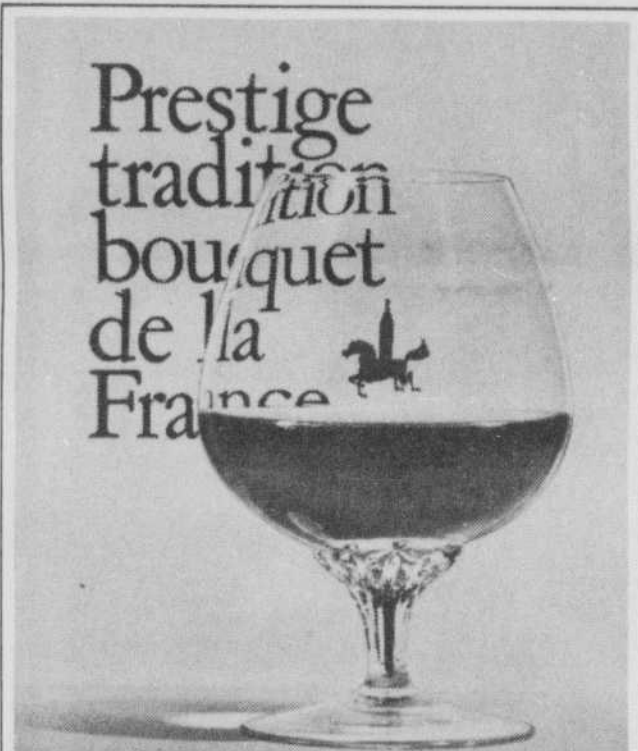
Il s'agit de la huitième victoire pour les conservateurs, qui sont au pouvoir depuis 1943. Ils ne sont qu'à un triomphe près du record de neuf succès consécutifs établi par les libéraux, de 1871 à 1905.

### Enquête sur les émissions subversives

OTTAWA (PC) — Le ministre des affaires extérieures, M. Paul Martin, a ordonné une enquête gouvernementale sur une plainte voulant que Cuba soit l'auteur d'émissions radiophoniques à caractère subversif dirigées vers le Canada.

Il a déclaré qu'il avait ordonné une enquête immédiatement après que M. Robert Thompson, ex-leader créditiste aux Communes ait soulevé la question aux Communes.

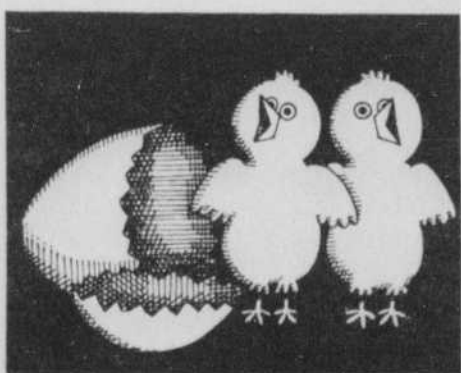
M. Thompson a affirmé que Radio-Havane retransmet des émissions incitant les Indiens du Canada et les Québécois à la révolte.



Cognac Jules ROBIN

Fine Champagne V.S.O.P. (127-H) \$10.25 \*\*\* (127-F) \$8.50  
Jules ROBIN & Cie, France

## Nous pouvons vous dire comment doubler votre argent.



Encore une grande année

A toutes les succursales de la Banque de la Nouvelle-Ecosse, nous nous ferons un plaisir de vous expliquer les avantages spéciaux que présentent cette année les Obligations d'épargne du Canada. Par exemple, la limite d'achat a été portée à \$50,000; c'est dire que vous pouvez convertir plus d'obligations des émissions antérieures que jamais.

En outre, pour la première fois, les corporations et autres groupements financiers, les associations, les clubs, les groupements religieux et de bienfaisance pourront aussi en acheter. Venez nous parler des obligations d'épargne du Canada. Elles sont actuellement en vente dans toutes nos succursales.

La Banque de la Nouvelle-Ecosse

## Dosco s'apprêterait à s'offrir à Sidbec

par Claude Lemelin

La DOSCO serait-elle en train de couper le cordon ombilical qui la relie à la Nouvelle-Ecosse pour s'offrir à SIDBEC?

Cette rumeur s'accrédite de plus en plus dans les milieux officiels. Il semble en effet que Hawker-Siddeley soit décidé à se départir de tous ses intérêts sidérurgiques dans l'est du pays. Car le complexe DOSCO, tel qu'il est organisé à l'heure actuelle, ne serait pas rentable — et les établissements de Sydney ne seraient pas les seuls à encourir des pertes.

On sait d'autre part que des négociations ont déjà été amorcées entre des intérêts québécois — notamment M. Paul Desmarais, de la Corporation de valeurs Trans-Canada — et Hawker-Siddeley au sujet de la DOSCO. La direction de la société britannique se serait alors rendu compte qu'elle traînait l'aciérie de Sydney comme un boulet, l'inclusion de celle-ci dans la transaction envisagée alors ayant été la cause principale de la rupture des pourparlers; d'où la décision annoncée vendredi dernier.

Enfin, il est évident pour quiconque a jugé même approximativement le marché des produits de l'acier au Québec qu'il n'y a pas de place dans la province pour DOSCO et pour SIDBEC. Il est moins évident — les études de rentabilité de SIDBEC n'ayant pas été rendues publiques — mais probable, compte tenu de la surcapacité de production d'acier dans le monde, que l'établissement de hauts fourneaux au Québec ne serait pas rentable avant quelques années.

La conclusion est facile: il faut, ou bien que le Québec mette en veilleuse pour le moment ses velléités sidérurgiques, ou bien que SIDBEC fasse l'acquisition des laminoirs québécois de DOSCO.

Mais Ottawa, qui s'est engagé à rendre viable l'économie du Cap Breton en dépit du déclin de ses industries traditionnelles, de même que le gouvernement de la Nouvelle-Ecosse, n'ont aucune intention de se faire passer — au sens strict — un "québec". Toutefois, on estime à Ottawa qu'il s'agit d'un problème essentiellement provincial et l'on s'est réjoui de ce que Halifax soit prêt à l'assumer pleinement.

Le premier ministre de la Nouvelle-Ecosse, M. I. Smith, a annoncé mardi soir, à l'issue d'une réunion avec les ministres fédéraux en cause — M. Jean-Luc Pépin et M. Allan McEachen — et les autorités municipales de Sydney — la direction de la DOSCO n'ayant pas jugé bon de s'y faire représenter — que son gouvernement était prêt à assumer les pertes de la société si celle-ci acceptait de maintenir la production durant quatre mois, après le 13 janvier prochain. Il doit rencontrer aujourd'hui le président de DOSCO, M. T.J. Emmert, pour discuter de cette éventualité.

Ce délai permettrait aux gouvernements d'examiner la situation un peu plus froidement. On est décidé à tout faire pour assurer la survie de l'entreprise le plus longtemps possible; mais il est évidemment impossible de prendre une décision avant de savoir si la vie de l'aciérie est "prolongeable", c'est-à-dire avant d'avoir procédé à l'examen des états financiers et des coûts de production. Il semble que la législation provinciale permettrait au gouvernement néo-écossais de forcer la DOSCO à lui fournir ces renseignements, si la chose se révélait nécessaire.

### Une solution québécoise?

Le chroniqueur financier Douglas Fullerton affirmait mardi dans La Presse que l'aciérie de Sydney était condamnée à mort mais que son agonie pourrait être prolongée durant quelques années avec l'aide du gouvernement. Il proposait la nationalisation de la DOSCO par Ottawa et la vente de ses établissements québécois à la SIDBEC, qui s'engagerait en contrepartie à s'approvisionner en acier brut

pendant cinq ans en Nouvelle-Ecosse, à prix fixe.

Mais ne pourrait-on faire plus que prolonger l'agonie de l'aciérie? SIDBEC pourrait par exemple, construire au Québec un vaste complexe sidérurgique autour des laminoirs de DOSCO qui transformerait l'acier brut des aciéries de Sydney. Celles-ci pourraient améliorer sensiblement leur rentabilité en faisant venir tout leur charbon de l'étranger — ce que la nationalisation des mines de la DOSCO rendrait possible — et en utilisant le minerai de fer du Québec, à des conditions que le gouvernement de cette province pourrait rendre favorables.

Selon le ministre fédéral de l'énergie, des mines et des ressources, pareille solution n'est pas à exclure. Mais il a rappelé que les aciéries ont de plus en plus tendance à s'établir près des marchés plutôt qu'à proximité de leurs sources de matières premières. M. Pépin a également souligné qu'il existe actuellement dans le monde une surcapacité de production de l'acier en regard de la demande, de sorte que les aciéries marginales peuvent difficilement se maintenir à moins qu'elles ne jouissent d'avantages comparatifs. Ce qui, dans les circonstances qui prévalent à l'heure actuelle, ne serait pas le cas pour celles de la DOSCO...

### Oeuvre musicale-liturgique de Dom G. Mercure, o.s.b.

Une musique liturgique qui présente la liturgie dans son intégrité, sans addition ni diminution, dans la fidélité absolue au texte du missel. L'inspiration est fondée sur le chant grégorien traditionnel dont un procédé de composition, la centonisation, permet une adaptation non servile au français.

Le désir du compositeur est avant tout de faire prier, par un chant qui "intérieurise" et non d'amuser par des mélodies qui extériorisent.

Vient de paraître: PROPRES de Messe de toute l'année liturgique - en français TOME I - TEMPORAL en 1 volume de 634 pages.

distribué par le  
**CENTRE D'APOSTOLAT LITURGIQUE**  
306 est, rue Sherbrooke, Montréal 18, tél. 843-6245

Pourquoi pas chez  
**DUPUIS**  
*Le grand magasin canadien à l'accent français*

# VENTE semi- ANNUELLE

3 JOURS D'ÉCONOMIES GIGANTESQUES PRÉPARÉES POUR VOUS: CHEZ DUPUIS

AUJOURD'HUI, DEMAIN ET SAMEDI - 19-20-21 OCTOBRE

Une vente du tonnerre... une vente extraordinaire... une vente qui ne se produit que deux fois l'an. Des aubaines à profusion dans tous les rayons du magasin! 3 JOURS d'économies! 3 JOURS de désirs réalisés grâce aux bas prix de cette fameuse "Vente Semi-Annuelle" DUPUIS! Des milliers de personnes attendent avec impatience cette grande vente... faites comme eux, profitez-en au maximum! Oui, des centaines et des centaines de spéciaux particulièrement préparés pour vous vous attendent à tous les rayons du magasin... hâtez-vous, vous n'avez que trois jours pour profiter de nos bas prix de la "Vente Semi-Annuelle"!

- Des centaines et des centaines d'aubaines.
- VENEZ, COMPAREZ ET ACHETEZ! Profitez au maximum de nos prix des plus spectaculaires.
- TROIS JOURS SEULEMENT Vous n'avez que trois jours pour réaliser des économies extraordinaires sur des articles pour toute la famille.
- UNE VENTE PAS COMME LES AUTRES! Venez et repartez les bras surchargés... chaque rayon vous propose des spéciaux incroyables.
- FACILITÉS DE STATIONNEMENT
- LIVRAISON effectuée seulement sur tout achat de 2.00 et plus (taxe non comprise).

VENEZ TOT OU COMPOSEZ: 842-6171

# "Ils prêchent l'indépendance, mais passent sous la couverture des ententes avec Ottawa"

BEAUPORT (De notre envoyé spécial) — "Ils prêchent l'égalité ou l'indépendance mais en dessous de la couverture ils vont passer des ententes avec Ottawa". "Ils signent des bêtises sans tenir compte des producteurs canadiens, puis ensuite ils s'abritent derrière des ententes comme le GATT ou le Kennedy Round." C'est par un tonnerre d'applaudissements que les cultivateurs en colère ont accueilli ces deux accusations, entraînant dans une même réprobation les politiciens de toutes couleurs, tant de Québec que d'Ottawa. Le 43e congrès de l'Union catholique des cultivateurs est entré résolument dans la minute de vérité.

Les dénonciations qui avaient commencé dès le soir du premier jour du congrès par l'envoi, non sans humour, d'un télégramme au ministre provincial de l'agriculture et de la colonisation, M. Clément Vincent, réclamant la divulgation d'un rapport remis depuis quatre mois au gouvernement de Québec et tenu secret alors qu'il traitait vraisemblablement d'une

question "prioritaire", ont atteint leur sommet de déception et d'amertume hier, lors de l'adoption des résolutions sur le lait et la margarine colorée.

## Télégramme à Vincent

Apprenant, la veille, que la Commission royale d'enquête sur l'agriculture avait remis au gouvernement provincial un rapport préliminaire et prioritaire sur l'amélioration des sols, un délégué a taillonné le président d'assemblée jusqu'à ce qu'il obtienne, à la grande joie des participants, qu'un télégramme soit envoyé au ministre Vincent (qui devait adresser la parole aux congressistes le lendemain), protestant contre le retard à rendre public un tel rapport et réclamant sa publication sans délai.

Mais hier ce climat humoristique a fait place à des explosions de ressentiment et d'exaspération contre ce que des délégués appellent maintenant publiquement "la mauvaise foi" de certaines autorités gouvernementales.

Ainsi, les congressistes

s'en sont pris à l'entente intervenue entre le ministre Vincent et son homologue fédéral, "libérant le gouvernement de la province de sa responsabilité face au prix du lait industriel". Les producteurs exigent du gouvernement du Québec qu'il se dégage de cette entente et conserve sa liberté d'action au niveau des prix chaque fois que l'intérêt des cultivateurs québécois l'exigera.

## Un dollar pour la forme

Non seulement le congrès réclame-t-il du gouvernement de "l'égalité ou l'indépendance" qu'il ne cède pas "sous la couverture" une partie de ses responsabilités, mais encore plusieurs cultivateurs ont stigmatisé l'inaction des autorités provinciales et leur négligence à faire appliquer la loi des succédanés des produits laitiers. Dans un débat passionné, d'aucuns ont qualifié de "farce" certaines enquêtes gouvernementales sur les infractions, voire l'attitude d'un juge qui aurait dit à un contrevenant de payer un dollar d'amende "pour la forme". Le président de l'UCC, M. Lucien Sorel, a dénoncé l'incurie des fonctionnaires devant ce qu'il tient pour des manœuvres "voulant tromper le consommateur".

Avec colère, le président de l'UCC s'en est pris à la pratique voulant que "l'on poigne des p'tits qui ne fournissent pas à la caisse électorale", alors que les principaux contrevenants, les "gros", sont laissés tranquilles, même s'ils sont bien connus des producteurs et des fonctionnaires.

## Ottawa n'y échappe pas

De même, le gouvernement fédéral a lui aussi reçu sa part de coups et d'accusations. Ainsi, au chapitre de la production des oeufs, qui dépasse déjà au pays la consommation connue, le gouvernement fédéral a accepté l'importation des Etats-Unis de dizaines de milliers de caisses d'oeufs, dont quelque 75 p.c. auraient été écoulées au Québec. Blâmant Ottawa de son inaction (alors qu'il avait déjà été prévenu des conséquences fâcheuses qui s'en suivraient non seulement pour les producteurs du Québec, mais aussi pour ceux de l'Ontario, du Manitoba et d'autres provinces), les congressistes demandent au gouvernement fédéral "de cesser de justifier son inaction sous prétexte que la production canadienne n'est pas contingentée",

et de se brancher une bonne fois en choisissant "parmi les nombreuses mesures qui lui ont déjà été suggérées" celle qu'il juge la meilleure.

C'est alors qu'un participant a dénoncé la pratique des autorités fédérales de "signer des bêtises" lors de conventions internationales où elles ne se soucient pas de protéger les producteurs canadiens, puis devant les griefs de ceux-ci, de se cacher derrière des ententes devenues taboues. "GATT, Kennedy Round, nous dit-on à Ottawa, mais qui signe ces contrats?", demande un participant, en qualifiant d'"irresponsables" les signataires de telles ententes.

## Pommes de terre enterrées

On a donné l'exemple des pommes de terre qui envahissent le marché montréalais alors que des cultivateurs québécois ont été invités à enterrer dans leurs champs des milliers de poches de patates, "150.000 poches", a lancé un délégué.

Le 43e congrès général de l'UCC, visiblement à bout de patience après que de nombreuses demandes passées, furent souvent restées sans suite au niveau gouvernemental, a donc entrepris de formuler de nombreuses et précises résolutions.

## André Léveillé parle du coût social d'une grève

M. André Léveillé, député de l'Union nationale pour le comté de Maisonneuve, ancien secrétaire du Conseil du travail de Montréal (FTQ), a déclaré hier que si l'on se donnait la peine d'évaluer ce qu'il appelle le "coût social" d'une grève, il n'y aurait plus de grève.

Est-il en faveur pour autant de l'abolition du droit de grève, particulièrement dans le secteur public, et quelles mesures de remplacement suggère-t-il? L'ex-syndicaliste n'a pas voulu répondre avec précision à ces questions qui découlaient naturellement du texte qu'il a lu devant les membres du club Kiwanis-Maisonneuve, réunis pour leur déjeuner hebdomadaire. Il a simplement dit que la grève ne plaisait à personne, "surtout pas aux ouvriers qui la subissent".

Prévoit-il alors un durcissement des lois actuelles? A cela, M. Léveillé répliqua que le gouvernement s'empresserait à "améliorer à cent pour cent" la situation présente, et que les modifications qui seront certainement apportées au code du travail seront à l'avantage "non pas d'une partie mais de l'ensemble de la population".

## L'exemple de la CTM

Dans son texte, le député unioniste a traité spécifiquement de la grève des transports à Montréal. Après avoir fait état de "l'inquiétude" du public et de l'opinion de certains éditorialistes au sujet de ce conflit, il a dit qu'il fallait "prendre les mesures nécessaires pour que de telles choses ne se répètent pas sur le dos du contribuable".

M. Léveillé a déclaré que les centrales syndicales ne devraient pas se préoccuper uniquement du trente pour cent des travailleurs du Québec qui sont syndiqués, mais aussi du 70 pour cent de la force ouvrière "qui est loin de jouir des mêmes conditions avantageuses de travail".

"Plus le temps passe, plus l'écart entre ces deux groupes s'agrandit, dit-il. Ce qui veut dire que notre système est en train de donner un deuxième dessert à certains alors qu'il y en a qui n'ont même pas de pain."

Le député de M. Johnson a aussi soutenu que "le temps passé à régler des conflits de travail est du temps volé... aux classes les plus désavantagées qui auraient besoin de nouvelles mesures sociales".

## Le coût d'une grève

Quant au "coût social" d'une grève, M. Léveillé a dit qu'il s'évaluait par la "démoralisation" des employés, la perte d'enthousiasme des jeunes qui entrent sur le marché du travail, la santé amoindrie des meneurs de grèves, l'endettement des travailleurs, les difficultés bancaires et financières des industriels, les pertes des marchands et, à long terme, la diminution des investissements. "Il ne faudrait pas donner aux investisseurs l'image d'enfants indisciplinés", a-t-il commenté.

## Pepin craint une alliance des grands pour tenter d'écraser les travailleurs

QUEBEC (DNC) — Le président de la CSN, M. Marcel Pepin, a déclaré mardi soir qu'il a hâte de voir si l'opposition libérale à l'Assemblée législative se battra aussi farouchement pour empêcher le gouvernement de l'Union nationale "d'écraser les travailleurs" lors de la session spéciale qui doit débiter demain qu'elle s'est battue cet été pour l'obliger à retirer son bill 67 concernant la Commission des écoles catholiques de Montréal.

M. Pepin, qui s'adressait à plus d'une centaine de représentants des 20 conseils centraux que compte la CSN à travers le Québec, a dit: "Est-ce qu'on reverra ici au Québec ce qu'on a toujours vu: une alliance de tous les grands de ce monde pour tenter d'écraser les travailleurs? S'il y a une session et si le projet de loi présenté est la consécration du point de vue de ceux qui sont au pouvoir à Montréal, on verra bien si l'opposition libérale, qui s'est battue si farouchement pour combattre le bill 67 concernant la CECM, en fera autant pour empêcher le gouvernement de nous écraser."

Deux autres dirigeants syndicaux directement impliqués dans la grève de la CTM, le président du cartel des cinq syndicats, M. Yvan Blain, et l'avocat Jean-Paul Lalancette, ont aussi parlé de la loi qui s'en vient.

"Les gens du transport ne se laisseront pas écraser car tous les travailleurs syndiqués du Québec connaissent alors des heures sombres. Nous retournerions au régime duplessien qui nous a écrasés de 1944 à 1960. Nous nous acheminons vers la grande noirceur... Si nous plions, c'est la défaite totale."

Me Lalancette a déclaré qu'aucun syndicat digne de ce nom ne peut accepter de retourner au travail sans avoir signé une convention collective. "Si les gars du transport acceptaient et retournaient au travail sans convention, ce serait la mort de la négociation collective dans le Québec, la mise au rancard du code du travail qui repose sur le droit à la négociation collective."

MM. Pepin et Blain ont en outre tenté de détruire le "mythe" selon lequel la population ne comprend pas le geste des grévistes.

CERTIFICATS D'ÉPARGNE

# 6%

VOUS RECEVEZ \$10. POUR \$7.35 INVESTIS

Vos épargnes augmentent de 36% en 6 ans. Vous pouvez acheter, en multiples de \$10., autant de Certificats d'Épargne que vous le désirez: c'est une excellente façon d'épargner systématiquement. Ces Certificats sont garantis et encaissables en tout temps. Demandez de plus amples renseignements à votre gérant.

\*Intérêt simple

**LA BANQUE D'ÉPARGNE**  
DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL  
Fondée en 1846 - Membre: Société d'Assurance Dépôt du Canada

**OUVERTE TOUS LES SOIRS DE 7H. À 8H.**

# La bourse? C'est du chinois?

Point n'est besoin de parler italien pour adorer le spaghetti... ou l'espagnol, pour aimer les oignons... ou le suédois; pour se détacher de smorgasbord.

Pourquoi, alors, éviter les courtiers et autres conseillers financiers, même si vous ne parlez pas la langue de la bourse?

Vous découvrirez que le personnel de Grant Johnston parle une langue peu compliquée. Et ce que nous vous dirons vous paraîtra plein de bon sens... et vous sera très profitable à entendre.

Rendez-nous visite pour discuter d'un plan d'investissement. Il nous fera plaisir de préparer à votre intention un portefeuille adapté à vos besoins personnels... si minime que soit votre investissement initial.



## Grant Johnston & CO. LIMITED

1, Place Ville-Marie, Montréal - Téléphone: 875-5200  
Membre: Bourse de Montréal - Bourse canadienne  
Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières

## Grâce à ETC, vous pouvez aller en Floride.

### Oui, vous!

(à Puerto Rico et aux Bahamas aussi!)



Prenez des vacances et faites-vous de nouveaux amis. Allez vers le soleil et revenez avec un bronzage qu'on vous envie. Vous le pouvez. Oui, vous!

Comment cela? En tant que membre de ETC (Eastern Travel Club), vous détenez tous les avantages d'un important pouvoir d'achat: vols à des prix incroyablement bas; séjour dans des établissements luxueux à des taux de faveur. Et tous les extras qui laissent généralement votre porte-monnaie à sec vous sont offerts gratuitement ou à des prix réduits. Vous dépensez selon vos moyens, sans plus.

GRATUITS, selon le lieu que vous avez choisi: cocktails, usage d'une auto, spectacles de cabaret, leçon de plongée sous-marine, navigation à voile, tennis, tir à l'arc, golf, dîners exotiques sous les étoiles, loua, service de chaises de plage et autres. A prix réduits, vous ferez des excursions en haute mer, des croisières de quatre heures avec dîner-divertissement, du tir aux pigeons d'argile, etc.

Vous décidez vous-même de l'heure du départ, du lieu à visiter, de votre emploi du temps et de l'heure du retour, car ETC n'est pas un club de voyages organisés. Partout au Canada et aux Etats-Unis, vous rencontrerez des gens intéressants qui partagent vos goûts. A chaque endroit vous trouverez un agent Eastern Airlines prêt à vous aider si nécessaire.

Ne passez plus des vacances monotones. Fréquentez des lieux tels que le British Colonial à Nassau, le Grand Bahama Club aux Bahamas, le Racquet Club à Puerto Rico, le Jolly Roger en Floride et nombre d'autres! Devenez membre du club. L'inscription est de \$5.00 pour une personne seule et de \$7.50 pour une famille. Dès votre inscription, vous recevrez une brochure de renseignements ETC, votre carte de membre et un sac de voyage élégant et pratique.

Apportez à votre agent de voyages le coupon ci-dessous et devenez membre du club. Renseignez-vous auprès de lui sur le programme "Charge-A-Trip" de Eastern. Votre agent vous aidera à choisir le temps et le lieu de vos vacances et à établir votre budget. Ou encore, postez le coupon directement à ETC, accompagné d'un chèque ou d'un mandat-poste.

Hâtez-vous de vous inscrire pour profiter d'un plus large choix de sites, de logements et de dates. Ecrivez dès aujourd'hui!

**FORMULE D'INSCRIPTION AU CLUB ETC**

M.  Mile  M. et Mme

Nom \_\_\_\_\_ Prénoms \_\_\_\_\_

No et rue \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_ Province \_\_\_\_\_

Pointez le genre d'inscription désiré: individuelle  familiale

Inscription familiale avec  ou sans  enfants

Mon agent de voyages est: \_\_\_\_\_

Messieurs, Cincius un chèque (ou mandat) au montant de \$5.00 (\$7.50 pour une inscription familiale) pour défrayer ma cotisation comme membre du "Eastern Travel Club" pour une période d'un an. Veuillez m'expédier votre brochure de renseignements ETC ainsi que le sac de voyage gratuit. Je reconnais que ma carte de membre n'autorise que moi-même et/ou ma proche famille à participer aux vacances ETC, suivant que mon inscription est individuelle ou familiale.

Adressez à: "Eastern Travel Club" Eastern Air Lines, Inc. Boite Postale 1695 Station B, Montréal, Québec

signature \_\_\_\_\_

**EASTERN**  
Destination plaisir

C4

# Arts et spectacles



"LOUIS RIEL" D'HARRY SOMERS: Sur notre photo (de gauche à droite): Donald Saunders (Charles Mair), Bernard Turgeon (Louis Riel), John Arab (O'Donachue) et Peter Milne (Dr. Schultz). On notera que le livret anglais-français de l'opéra a été écrit en collaboration par Moore et Jacques Languirand.

## Festival mondial - Expo-Théâtre

### "ANTONY AND CLEOPATRA" DE SHAKESPEARE

par Jean Basile

La première visite que fait à Montréal la compagnie théâtrale de Stratford, Ont. a été un succès. Invitée par le Festival mondial de l'Expo 67, elle présentait "Antony and Cleopatra" de Shakespeare dans une mise en scène de celui qui fut son brillant directeur artistique Michael Langham.

Quant à la dramaturgie, "Antony and Cleopatra" n'est certes pas la meilleure pièce de Shakespeare. C'est pourtant l'une de ses plus intéressantes en ce qu'on y trouve exprimé, chose rare chez lui, un sentiment amoureux qui se renouvelle à la mort et au-delà de la mort. Les commentateurs sont d'accord pour dire que c'est peut-être l'oeuvre où Shakespeare atteint par la perfection de son langage le sommet de la poésie. En ce qui a trait à l'Égypte, inutile de préciser qu'elle est de convention.

On venait voir, avant hier soir, la compagnie dont le nom est illustré au Canada et dans le monde. On venait voir aussi Christopher Plummer qui jouait Marc-Antoine et Zoe Caldwell, Cléopâtre.

C'est pourtant Michael Langham qui reste la vedette de ce spectacle par une mise en scène sans fioritures, directe, forte et intelligente qui sait donner sa place à toute chose, dans un rythme qui ne se brise pas du début à la fin.

Michael Langham a su parfaitement montrer comment un homme peut se perdre pour une femme et pourtant rester généreux et digne; il a su dessiner non moins brillamment le caractère aux multiples facettes de celle qui, sous le couvert de la séduction, pouvait être une fine politicienne. Il a bien marqué également la présence toute puissante ici de la chair. Bien que les effusions entre Antoine et Cléopâtre soient assez rares, il illustre avec brio par le mouvement, le ton et le regard, ces cent liens qui les unissent l'un à l'autre. Manifestement le metteur en scène domine son sujet et impose ses vues. Clarté et intelligence, tels seraient les deux mots qui conviendraient le mieux à cette

mise en scène où le faste n'intervient jamais pour cacher une négligence.

Dans le rôle de Cléopâtre, Zoe Caldwell mérite tous les éloges. On a dit d'elle, lors des représentations à Stratford, qu'elle exagérait ses passions. Il semble bien qu'elle se soit un peu assagie! Elle reste pourtant extraordinaire de volupté et de violence. Son registre expressif est d'ailleurs très étendu; elle passe sans peine de la colère au charme. La beauté de sa voix, la manière dont elle en use comme d'un instrument, n'est pas pour rien dans cette réussite. D'ailleurs tout en elle est théâtre. Loin de jouer "réaliste", elle crée d'abord son personnage de toute pièce et par son évidence l'impose ensuite. Elle possède cette double vérité, si rare chez les artistes, d'être vraie au-delà de la vérité quotidienne.

Moins brillant fut Christopher Plummer. Disons que son rôle est de moindre importance face à celui de Zoe Caldwell. Il a une stature physique imposante, une voix, une présence. Mais il reste un peu froid quand il lui faut exprimer les débordements d'Antoine. Voilà un technicien parfait mais ce n'est pas un monstre des planches. Dans le fond, il est plus César qu'Antoine il a fort bien donné cependant la scène de sa mort. Sa retenue se dévide ici pour donner libre cours à l'émotion.

Le reste de la distribution supporte avec compétence les deux rôles principaux. Signalons le César de Kenneth Welsh. Pour le reste la Compagnie de Stratford reste ce qu'elle est. On a reconstitué le dispositif scénique comme on a pu. Les costumes sont beaux mais restent en retrait comme il se doit. C'est avant tout une compagnie d'interprétation et cela est bien.

La pièce a ses longueurs mais le spectacle reste admirable. Une très belle, et parfois très exaltante soirée de théâtre.

## Festival mondial - Théâtre Port-Royal

### Orchestre Philharmonique de Berlin

par Jacques Thériault

L'Orchestre Philharmonique de Berlin assurait la dernière soirée du Festival de musique de chambre, mardi soir au théâtre Port-Royal. L'ensemble existe depuis trente ans et rassemble des virtuoses de l'Orchestre Philharmonique de Berlin, dont la réputation est associée (depuis plus d'une décennie) au nom de Karajan. Autant dire tout de suite que les instrumentistes ont triomphés au sein du programme Hindemith-Schubert, voilà un ensemble qui ne badine pas sur la qualité d'une interprétation.

Le point de mire de ce programme était d'abord "Octave" en fa majeur, Op. 166 de Schubert. D'abord parce que c'est Schubert et que l'oeuvre est populaire, ensuite parce que confiée à un ensemble allemand remarquable. L'oeuvre est intéressante par sa rigueur technique, son lyrisme et la participation individuelle des solistes, à en faire une totalité qui sache prendre du corps au long de l'exécution. Chacun des solistes a lutté incessamment contre son instrument, en tenant compte des autres. Chose assez rare, même avec la meilleure volonté du monde.

Un peu plus austère, "Oktekt 1958" d'Hindemith n'admet ni le hasard, ni l'impro-

visation: l'oeuvre a de l'allure, de la verve et une réelle puissance d'accent. Hindemith lui-même jouait la partition du premier alto, lors de la première au Festival de Berlin en 1958. Avec ces huit hommes pétris de l'esprit de la musique de chambre et dont les cinq archets parlent si bien le même langage avec le même accent, l'homogénéité de l'interprétation atteignit à une perfection idéale. Il vaut également de souligner la brillante technique du clarinettiste, très apprécié dans le Schubert, le travail inégalé du violoncelliste et du contrebassiste durant toute la soirée.

**JACK LENNON**

**LUV**

La grande pièce à succès du Broadway!

ODEON ATWATER 935-4746

ALEXIS NINON PLAZA

ST-CATHERINE ET ATWATER STATIONNEMENT INTERIEUR

HORAIRE	
1.20	
3.20	
5.25	
7.30	
9.30	

LES PRODUCTIONS ELISE EN ACCORD AVEC JACQUES CANETTI

du 1<sup>er</sup> au 10 nov. sauf le 6 nov.

**felix LECLERC**

EN PREMIERE PARTIE Cora Vaucaire

PLACE DES ARTS THÉÂTRE MAISONNEUVE MONTRÉAL 18 QUÉBEC, TÉL. 842-2112

## expo67 Festival Mondial DES SPECTACLES

PLACE DES ARTS • SALLE WILFRID-PELLETIER

### CE SOIR ET JUSQU'À DIMANCHE CANADIAN OPERA COMPANY

Directeur: HERMAN GEIGER-TOREL

"LOUIS RIEL" HARRY SOMERS

CE SOIR ET SAMEDI À 8H. P.M.

avec: Bernard Turgeon

Victor Feldbrill, chef d'orchestre

Billets: \$4. \$5. \$7. \$10. \$12.

DEMAIN ET DIMANCHE À 8H. P.M.

"LES CONTES D'HOFFMANN" OFFENBACH

Avec: TURP, BOKY, MITTELMAN

Otto Werner-Mueller, chef d'orchestre

BILLETTS MAINTENANT EN VENTE

Au bureau des Billets de la Place Ville-Marie, 397-8410

PLACE DES ARTS, 175 ouest, Sainte-Catherine, VI, 2-2112

BILLETTS ÉGALEMENT EN VENTE À LA PORTE ET À CANADIAN CONCERTS & ARTISTS 1822 OUEST, SHERBROOKE 932-2171

## expo67 Festival Mondial DES SPECTACLES

PLACE DES ARTS THÉÂTRE MAISONNEUVE 2 h. 30 et 8 h. 15 p.m.

### NATIONAL THEATRE OF GREAT BRITAIN

DIRECTEUR: LAURENCE OLIVIER

"DANSE DE MORT" STRINDBERG SOIRÉES À 8 h. 15 P.M., DEMAIN ET 24-26 OCT.

"LOVE FOR LOVE" CONGREVE CE SOIR, DIMANCHE ET 25-28 OCT.

"A FLEA IN HER EAR" Feydeau Samedi et 27 oct. MATINÉES À 2 H. 30

"LOVE FOR LOVE" Congreve Dimanche et 28 oct.

BILLETTS DISPONIBLES POUR MATINÉES SEULEMENT

EXPO-THÉÂTRE 2 H. 30 ET 8 H. 30 P.M.

### STRATFORD FESTIVAL COMPANY

DIRECTEUR ARTISTIQUE: Michael Langham

"ANTONY AND CLEOPATRA" AVEC CHRISTOPHER PLUMMER ET ZOE CALDWELL

Demain et 23-25-27 octobre à 8 h. 30 p.m. \$2.50, \$4.00, \$5.50, \$6.50

Samedi et 28 octobre à 2 h. 30 p.m. \$2.50, \$3.50, \$4.50, \$5.50

"THE GOVERNMENT INSPECTOR" AVEC WILLIAM HUTT ET IONY VAN BRIDGE

Ce soir et 24, 26, 28 octobre à 8 h. 30 p.m. \$4.00, \$5.50, \$6.50

Demain et 26, 27 octobre à 2 h. 30 p.m. \$2.00, \$2.50, \$3.50, \$4.50

BILLETTS MAINTENANT EN VENTE

Au bureau des Billets de la Place Ville-Marie, 337-8410

PLACE DES ARTS, 175 ouest, Sainte-Catherine, VI, 2-2112

BILLETTS ÉGALEMENT EN VENTE À LA PORTE ET À CANADIAN CONCERTS & ARTISTS 932-2171 1822 OUEST, SHERBROOKE

Pour son ouverture Art Cinéma présente une Avant-première en Amérique du Nord, vendredi 20 oct.

**"UN DE CES FILMS PARFAITS, UNE OEUVRE D'UNE BEAUTÉ ÉCLATANTE"**

UN EFFET TERRIBLE. REMARQUABLE. UNE BEAUTÉ D'UN RÉALISME POÉTIQUE. SON CHARMÉ EST PROFOND ET BASÉ PROFONDEMENT SUR LA RÉALITÉ. VOUS DEVEZ VOIR CE FILM DE SHINDO.

THE DAILY MAIL DIRIGÉ PAR KANETO SHINDO QUI VOUS A DONNÉ

**Onibaba** ET THE ISLAND

POUR ADULTES SEULEMENT AGES DE 18 ANS

**THE LOST SEX**

SOUS-TITRES EN ANGLAIS

Sur semaine à 7.15 et 9.15

Dimanche: 1.15, 3.15, 5.15, 7.15, 9.15

Art CINEMA 489-0821 5025 SHERBROOKE O

Radio vedette...

**GÉRARD PARADIS**

**LES JOYEUX TROUBADOURS**

tous les matins, à 11 h 30

**CBF/690**

radio qualité • radio vedettes

radio-canada

## DERNIÈRES SEMAINES!

Ces films doivent quitter l'affiche et ne seront présentés nulle part ailleurs à Montréal

### Les films à voir:

5 MILLIONS DE SPECTATEURS À TRAVERS LE MONDE L'ONT DÉJÀ APPLAUDI!

**L'INCOMPRIS**

ET VOUS? SCOPE - EN COULEURS

AUSI! ALERTE À TOUTES LES POLICES

1304 EST, STE-CATHERINE STATION BEAUBIEN 4808 ST-HUBERT STATION BEAUBIEN JEAN-TALON, À L'EST DE PIRIX STATIONNEMENT GRATUIT

**CANADIEN PLAZA JEAN-TALON**

DANY CARREL UN FILM DE ANDRÉ CAYATTE

**Rêge pour Cendrillon**

Il est nécessaire de voir ce film dès le début

RESERVÉ AUX ADULTES 18 ans et plus

**A fleur de lys**

1704 EST, STE-CATHERINE - 838 EST, STE-CATHERINE

**ma sœur... mon amour**

"à voir absolument"

LA CRITIQUE ★★★★★

EN SUÉDOIS - SOUS-TITRES ANGLAIS

EN SEMAINE: 7.30-9.30

DIMANCHE: 1.30-3.30

5.30-7.30-9.30

**festival**

Bientôt LOUIS DE FUNES

**OSCAR**

LE FILM QUI MÉRITE L'OSCAR DU RIRE!

le sexe et la jeunesse de la France d'aujourd'hui

JEAN-LUC GODARD

**des piseaux petits et gros**

(uccellacci e uccellini)

de Pier Paolo PASOLINI

4e semaine

TOTO

64<sup>e</sup> SEMAINE à Montréal

maintenant au

**VENDOME**

PLACE VICTORIA TEL. 878-1431

LE MEILLEUR FILM DE L'ANNÉE EASTMANCOLOR

**un homme et une femme**

avec Jean-Louis Trintignant Pierre Barouh

...il y a des voleurs qui prennent mille précautions pour ne pas abimer les meubles. Moi pas!

Jean-Paul Belmondo Genevieve Bujold

**le voleur**

Horaires: 12.30 - 2.50 - 5.10 - 7.30 - 9.40

**CINEMA ODEON PLACE DU CANADA**

WINDSOR ET LASALLE STATIONNEMENT INTERIEUR

CE SOIR à samedi seul, hommage à

**Montgomery CLIFT**

"THE DEFECTOR" de Raoul Lévy

(en couleurs) avec Christine Delacroix Hardy Kruger Michèle Mouton et Jean-Luc Godard

à 8.05 et 9.30 seul

"THE MISFITS" de J. Huston Clark Gable Marilyn Monroe à 8.00 seulement

**verdi**

LE ROYAL BALLET

Margot Fonteyn Rudolf Nureyev

**ROMEO JULIET**

MATINÉES Sam. Dim. Lun. & Merc. à 2 h. 15 p.m. SOIRÉES à 8 h. 15 p.m.

**SNOWDON** 5225 DECARIE 482-1322

3<sup>e</sup> SEMAINE CATHERINE DENEUVE

DANS

**LIEN D'OR GRAND PRIX VENISE 1967**

un film de Luis Buñuel

**BELLE DE JOUR**

JOSEPH KESSEI

Horaires: 10.45, 12.30, 3.00, 5.15, 7.30, 10.00

Dernier spectacle à 9.15

**CINEMA LE PARISIEN**

Tel. 861-2997 480, Ouest Ste. CATHERINE

théâtre du rideau vert

Du lundi au dim. à 20 h. 30

dim., matinée à 14 h. 30

**AU REVOIR CHARLIE**

avec DENISE FILIATRAULT FRANÇOIS CARTIER

Au STELLA Tél. 844-1793

4664 St-Denis - Métro Laurier

**LE PATRIOTE**

du 16 oct. PAULINE JULIEN

du 22 oct.

Tous les soirs à 9h.30 et minuit

1474 est, Ste-Catherine - Rés. 521-6666 à compter de 11h a.m.

SPECTACLES A VENIR

Du 23 oct. au 29 oct. TEX

Du 30 oct. au 5 nov. JEAN-LOUP CHAUBY

AUJOURD'HUI festival des films de

**JEANNE MOREAU**

Aujourd'hui

**VIVA MARIA**

de LOUIS MALLE (couleurs)

BRIGITTE BARDOT

EVA de JOSEPH LOSEY

**empire** 431 OORVY 274-4321

DAUPHIN CE SOIR

721-0660 7.30-9.30

**8e MOIS**

un film de

**roger vladim**

**LA CURÉE**

PANAVISION EASTMANCOLOR

# THÉÂTRE

Nous rappelons que les spectacles commencent à l'heure et que les portes sont fermées dès le lever du rideau.

**COMÉDIE CANADIENNE** - Revue "Terre des Femmes" avec Murielle Millard 20h.30.

**EXPO-THÉÂTRE - Stratford Company Festival** - "The Government Inspector" de Gogol - 20h.30.

**LA KUNDE** (cabaret) - "Prestige de Paris" 20.15 et 22.30.

**L'ÉCHANGE** (Théâtre de la Place Ville-Marie) - "Machbeth aux ténèbres" de J. Mignolo. Tous les soirs à 20h.30.

**THÉÂTRE DE L'ESCALE** (Bateau-théâtre accosté au quai de la rue McGill) - "Yesterday The Children Were Dancing" de Graham Greene (jusqu'au 28 oct.) - Lundi à samedi: 20h.30 - Pauline Julin.

**LE PATRIOTE** (Boîte à chansons) - Pauline Julin.

**LA POUDERIÈRE** "Any Wednesday" de mardi à vendredi: 21h. Samedi: 19h. et 22h. - Relâche dimanche et lundi.

## PLACE DES ARTS

**THÉÂTRE WILFRID-PELLETIER**, Canadian Opera Company: "Louis Riel" d'Harry Samers - 20h.

**THÉÂTRE MAISONNEUVE**, National Theatre of Great Britain: "Love for Love" de Congreve - 20h.15.

**THÉÂTRE PORT-ROYAL**: Relâche

# CINÉMA

**ALOUETTE** - "Thoroughly Modern Millie" Mat 2.15 Soirée 8.15

**AMHERST** - "Superman contre l'invasion des Martiens" 12.45 - 3.55 - 7.00 - 10.05 - "Superargo contre Diabolikus" 11.15 - 2.20 - 5.25 - 8.35

**ATWATER** - "Luv" 1.20 - 3.20 - 5.25 - 7.30 - 9.30

**AVENUE** - "Becker" 1.25 - 3.25 - 5.20 - 7.20 - 9.20

**BIJOU** - "Le voyage du Père" 12.30 - 3.43 - 6.36 - 9.49 - "Appelz moi Maître" 1.55 - 5.08 - 8.21

**CANADIEN** - "L'Incompris" 12.20 - 3.20 - 6.25 - 9.30 - "Alerte à toutes les polices" 2.00 - 5.00 - 8.20

**CAPITOL** - "The Big Mouth" 10.00 - 12.40 - 3.20 - 6.10 - 9.03

**CHAMPLAIN** - "Deux minets pour Juliette" 12.15 - 4.08 - 9.57 - "The Gentleman of Londres" 2.23 - 6.16 - 10.09

**CHATEAU** - "Les forfaits du Marquis de Sade" 1.00 - 3.50 - 6.50 - 9.50 - "La poupée de Cendre" 2.20 - 5.20 - 8.20

**CINÉRAMA** - THEATRE IMPERIAL - "Grand Prix" tous les soirs 8.30 du lundi au sam. 2.00 - mer. et sam. - Dim. 2.00 et 7.30

**CRÉMAZIE** - "Deux minets pour Juliette" 12.20 - 4.10 - 8.00 - "The Gentleman of Londres" 2.15 - 6.15 - 10.05

**GAURHY** - "La Curee" Sur sem. 7.30 - 9.30 - Sam. et dim. 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30

**ELECTRA** - "La femme reptile" 12.10 - 3.29 - 6.48 - 10.07 - "Raspoutine le moine fou" 1.47 - 5.11 - 8.30

**ELYSEE** - Salle Renois "Masculin Féminin" - Sem. et dim. 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30 - Sur sem. 7.30 - 9.30

**FESTIVAL** - "Ma sœur Mon Amour" Sem. 7.30 - 9.30 - Dim. 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30

**FLEUR DE LYS** - "Piège pour Cendrillon" 12.30 - 2.45 - 5.05 - 7.20 - 9.40

**FRANÇAIS** - "Les forfaits du Marquis de Sade" 1.00 - 3.50 - 6.50 - 9.50 - "La poupée de Cendre" 2.20 - 5.20 - 8.20

**GRANADA** - "La poupée de Cendre" 1.00 - 3.55 - 6.50 - 9.50 - "Les forfaits du Marquis de Sade" 2.25 - 5.25 - 8.20

**JEAN-TALON** - "L'Incompris" - sur sem. 6.25 - 9.30 - Le dim. 12.20 - 3.20 - 6.25 - 9.30 - "Alerte à toutes les polices" - sur sem. 5.00 - 8.20 - Le Dim. 2.00 - 5.00 - 8.30

**KENT** - "The Family Way" 1.00 - 3.05 - 5.10 - 7.15 - 9.20

**LEWIS** - "Two for the Road" 10.30 - 12.40 - 2.50 - 5.00 - 7.15 - 9.30

**MERCIER** - "La femme Reptile" 12.10 - 3.29 - 6.48 - 10.07 - "Raspoutine le moine fou" 1.47 - 5.11 - 8.30

**PALACE** - "The War Wagon" 10.40 - 12.50 - 3.00 - 5.10 - 7.20 - 9.30

**PAPINEAU** - "Superman contre l'invasion des Martiens" 2.55 - 6.15 - 9.35 - "Superargo contre Diabolikus" 1.20 - 4.40 - 8.00

**PARISIEN** - "Belle de Jour" 10.45 - 12.50 - 3.00 - 5.15 - 7.30 - 10.00

**PLACE DU CANADA** - "Le voleur" 12.30 - 2.50 - 5.10 - 7.30 - 9.40

**PLACE VILLE-MARIE** - "Birds, The Bees and the Hollies" 12.40 - 2.50 - 5.05 - 7.15 - 9.25 - Petite Salle "Blow-up" 12.10 - 2.20 - 4.30 - 6.40 - 8.50

**PLAZA** - "L'Incompris" 12.20 - 3.20 - 6.25 - 9.30 - "Alerte à toutes les polices" 2.00 - 5.00 - 8.20

**RIVOLI** - "Superargo contre Diabolikus" 2.55 - 6.15 - 9.35 - "Superman contre l'invasion des Martiens" 1.20 - 4.40 - 8.00

**ST-DENIS** - "Le voyage du Père" 12.30 - 2.43 - 6.36 - 9.49

**SEVILLE** - "A Man for all Seasons" - 2.15 - 8.15

**SNOWDON** - "Romeo and Juliet" 2.15 - 8.15

**STRAND** - "The Dirty Dozen" 10.00 - 12.40 - 3.20 - 6.10 - 9.00

**VAN HORNE** - "The Empty Canvas" 12.45 - 2.50 - 5.00 - 7.05 - 9.20

**VENDÔME** - "Un homme et une femme" 12.45 - 2.50 - 5.00 - 7.15 - 9.30

**VERDI** - "The Defector" 6.05 - 9.50 - "The Mishis" 8.00

**VILLERAY** - "La femme Reptile" 12.10 - 3.29 - 6.48 - 10.07 - "Raspoutine le moine fou" 1.47 - 5.11 - 8.30

**WESTMOUNT** - "To Sir with Love" 1.05 - 3.10 - 5.15 - 7.15 - 9.25

**YORK** - "Bonnie and Clyde" 12.45 - 2.50 - 5.00 - 7.05 - 9.25

# Condition féminine

## La population a payé assez cher; il faut trouver des solutions aux grèves selon les unions de famille

Notre patience et notre fierté ont été mises à trop rude épreuve. La population a payé assez cher; il faut trouver immédiatement des solutions aux grèves du transport en commun et des radiologistes, déclare le communiqué émis hier par la Fédération des unions de familles.

Cet organisme tient à féliciter le président de la Fédération des Travailleurs du Québec, M. Louis Laberge qui a fait une auto critique impitoyable du syndicalisme. "La Fédération des unions de familles tient à le féliciter d'avoir eu le courage de réfléchir et réfléchir tout haut et de dire en termes clairs et précis ce que toute la population pense tout bas. Ses propos prennent une importance particulière en cette période de conflits où chacun durcit de plus en plus ses positions. Nous croyons fermement en l'action du syndicalisme pour le syndiqué surtout en celle qui procède par voie d'animation plutôt que par propagande, mais nous refusons un syndicalisme qui deviendrait un égisme institutionnel. Par contre, nous

considérons que les gouvernements devraient s'habituer à appuyer leur action sur une base de véritable consultation. Dans une négociation, les provocations de part et d'autre ne mèneront jamais à un règlement équitable pour tous."

Le communiqué de la Fédération des unions de familles souligne que lors de la tenue du récent congrès de l'Institut canadien des affaires publiques, il a été dit que 80 p.c. des travailleurs du Québec avaient un revenu de moins de \$6,000 à \$10,000, et 6 p.c. seulement au-dessus de \$10,000.

### La grève des radiologistes

"Quand nous analysons ces chiffres, nous sommes scandalisés d'une grève des radiologistes qui au nom des principes, prive la population de leurs soins depuis deux mois" poursuit le communiqué qui porte la signature de la présidente, Mme Gertrude Langlois.

Dans la grève des transports de Montréal, à quel niveau de salaire se situe la majorité des travailleurs non-syndiqués dont parle M. Laberge représen-

tant la majorité de la population. Nous croyons au principe du syndicalisme à condition qu'il se préoccupe de faire de l'action sociale auprès de tous, non seulement auprès de ceux où il est le plus facile d'oeuvrer.

La Fédération note le communiqué qui croit au principe de la négociation mais encore faut-il qu'elle ne débute pas à une provocation de la part de ceux qui tiennent le pouvoir ou l'autorité et que les provoqués ne ripostent pas aussi brutalement, comme par exemple déclarer une grève dans les transports à un mois de la clôture de notre "grande Expo".

QUEBEC - "Les femmes représentent plus de la moitié de la population, et leur refus plus longtemps le droit de servir comme jurés assises, est de la véritable discrimination."

C'est ce qu'a déclaré hier, à Québec, Me Guy Bertrand, président du club Fleur-de-Lys de la capitale, lors du début de la présentation d'un volumineux mémoire à la commission Prévoist sur l'administration de la justice, au palais de justice de Québec.

"La femme est égale à l'homme, affirme le criminaliste, et, dans certains domaines, elle lui est supérieure. Elle possède une expérience particulière de la vie, qui en ferait un juré idéal dans certaines causes comme, par exemple, les causes d'ordre sexuel et principalement le viol."

Dans un autre ordre d'idées, Me Bertrand est d'avis qu'on devrait légiférer pour interdire à certains juges d'assises d'émettre des commentaires ou des opinions sur la culpabilité ou l'innocence des accusés, ce qui influence parfois la décision du jury.

"Il est impossible d'améliorer un système judiciaire, affirme Me Bertrand, si l'on ignore la catégorie des juges."

Poursuivant sa présentation, le président du club Fleur-de-Lys a dit que selon le principe de droit bien établi en matière criminelle, les jurés sont les maîtres des faits et le juge, le maître du droit.

"C'est donc dire, a-t-il poursuivi, que le juge devrait être impartial, dans un procès par jury, même s'il s'est formé une opinion personnelle sur la culpabilité ou l'innocence de l'accusé."

Assistance judiciaire

De plus, le club Fleur-de-Lys propose de faire payer les

frais de l'assistance judiciaire par l'Etat, quitte à ce que celui-ci se fasse rembourser si l'accusé redevient solvable au sens de la loi du revenu.

Le club Fleur-de-Lys, par la voix de son président, s'élève ensuite contre le fait qu'un procureur de la couronne vienne plaider une cause où il a enquêté personnellement, en interrogeant l'accusé avant ou après son arrestation.

Le criminaliste signale que, contrairement à l'avocat de la

défense, le procureur public ne défend personne. Il doit exposer, au nom de la société, toute la preuve qu'il possède contre l'accusé et non émettre son opinion personnelle sur la culpabilité de ce dernier.

Par ailleurs, il a été également fait mention du fait que l'on devrait faire prêter un serment spécial aux jurés, à la fin du procès, de manière à s'assurer qu'ils rendront leur verdict sans aucune influence induite.



M. Jean Branchaud, coordonnateur de la publicité, et Mme Rueben H. Croll, présidente conjointe du bal Variété Symphonique qui aura lieu à la Place des Arts le 2 novembre prochain.

## Concert au profit des enfants malades de TERRE des HOMMES

L'Expo va fermer ses portes dans quelques jours. Si la Terre des Hommes deviendra un endroit moins animé, il est une autre Terre des Hommes qui compte bien mener le combat pour soigner et guérir l'enfance souffrante et malheureuse. En effet, Terre des Hommes, mouvement de combat et d'intervention immédiate et directe au secours de l'enfance la plus malheureuse, va ouvrir la porte du Canada à ces enfants auxquels soins et aide rendront peut-être la santé et la joie de vivre, sinon un foyer dans certains cas.

Mais Terre des hommes a besoin de l'aide et de la compréhension de tous pour mener à bonnes fins ses projets. Grâce à l'obligeance de l'université de Montréal, un groupe de jeunes chanteurs américains, le "Yale Russian chorus" de l'université de Yale à New Haven, chantera pour les enfants de Terre des hommes, et pour les adultes, au Centre social de l'université, 2336 Maplewood, dimanche prochain, le 22 octobre à 15 heures.

L'oeuvre Terre des hommes sera présentée au public à cette occasion et les auditeurs pourront dialoguer avec les responsables montréalais de l'entreprise. Une invitation cordiale à tous ceux qui s'intéressent à l'enfance malheureuse, victime des guerres et de l'insouciance du monde adulte.



Le dîner dansant des techniciens professionnels aura lieu le 11 novembre prochain en la salle de bal du château Champlain de Montréal. Sur notre photo quelques-unes des organisatrices Mesdames Rodrigue Lemire, André Villeneuve, Gilles Legault et André Montpetit. On peut obtenir des billets pour ce dîner dansant en s'adressant à la Corporation des techniciens professionnels.



### Que vos cartes de Noël deviennent le miroir de votre personnalité.

Rien ne peut révéler plus votre goût et votre caractère que les cartes que vous choisissez pour vos amis. Vous trouverez chez Bowrings une collection attrayante de boîtes de cartes, rares, contemporaines et traditionnelles qui sauront, nous sommes certains, favoriser votre goût et flatter votre bon jugement. Si vous préférez des cartes personnalisées, demandez à voir la Collection Duncan McIntosh ou les Originaux de Tyrus Wong.

**BOWRINGS**  
ETABLIE 1811

Place Bonaventure      Place du Canada  
Plaza Alexis Nihon      West Island Mall  
et Aéroport International de Montréal

## Réclamations des fermières auprès du gouvernement

A l'issue de leur congrès annuel, les déléguées des Cercles de fermières ont formulé plusieurs vœux qui seront transmis aux ministères de l'agriculture, de l'éducation, du Bien-être et de la famille, de la santé, des transports, de la main-d'oeuvre et du tourisme.

Ce mouvement qui compte 47,000 membres à travers la province désire que des cours de gestion de ferme soient dispensés aux cultivateurs en vue de les aider à améliorer la qualité de leurs produits sur le marché local; en plus, appuyant une récente requête de l'U.C.C. les fermières souhaitent que le prix du lait industriel soit porté à \$5.10 le cent livres.

En éducation, les fermières voudraient que la professionnalité soit maintenue dans les écoles du Québec et qu'une attention particulière soit apportée dans le choix des professeurs de sexologie. Selon elles, les commissions scolaires devraient également être maintenues dans les paroisses et des cours d'éducation permanente pour adultes devraient être dispensés dans chaque paroisse, dès qu'une trentaine de citoyens en font la demande.

### Nouveaux visages de la famille

Après avoir choisi, en séance plénière, le sujet d'étude

pour l'année 67-68 et qui consiste à s'interroger sur les "Nouveaux visages de la famille" les cercles de fermières ont émis le vœu que la loi du divorce soit amendée, mais à la condition de sauvegarder les droits des enfants des couples désunis et qu'une étude plus attentive des besoins de la population soit entreprise en vue d'une meilleure distribution des services sociaux, surtout dans les petites localités.

Les fermières désirent également que les relais de pique-nique et de repos soient multipliés dans la province et qu'une meilleure protection soit assurée aux industries déjà existantes dans les petites localités.

### L'artisanat, un loisir

Si les Cercles des fermières sont fières de leur activité artisanale, a précisé Mme Gaby Farmer-Denis, au cours du congrès, il ne faudrait pas réduire à tout leur travail. Les femmes font aujourd'hui de l'artisanat par goût, par raffinement; c'est un loisir agréable et non une nécessité. Le mouvement rajouterait que ses membres s'interrogent sur la présence de la femme au foyer, sa personnalité et sa participation à la vie sociale; sur la famille, son rôle, son économie, son unité et ses loisirs ou sur les relations parents-enfants. Des élections, en fin de congrès, ont porté à la présidence Mme Adélaïde Jolin, à la vice-présidence Mesdames Joseph Caron et Roméo Asselin. Font également partie de l'exécutif Mesdames Charles Bernard, Hermas Drouin et Louis Primeau.

**Le MUSCADET**  
marque A. GUILBAUD  
est MAINTENANT en vente dans tous les magasins de détail de la R.A.Q.  
sous le NOUVEAU CODE 529-F

"Le vin des Bretons"  
VIN SEC, FRAIS, PLAISANT, FRUITÉ et BOUQUETÉ  
doit être servi très frais mais non glacé

PRIX: \$2.40 la bout.

Le MUSCADET "A. GUILBAUD" est sans rival pour accompagner

les HORS-D'OEUVRE, les HUILES, les MOULLES, les CRUSTACÉS, les POISSONS et, en général, tous les produits de la mer.

Représenté par:  
**Gabriel Boussion**  
MONTREAL

Elegant et romantique connu pour ses superbes mets classiques français et portugais et pour cette musique étrange et émouvante

**fado**  
RESTAURANT  
423 St. Claude  
(dans le Vieux Montréal)  
RESERVATIONS: 878-3959

**Lincor**

De bon ton et très Louis XV...

cette commode et la table de chevet sont deux ravissantes pièces en bois de rose, venues de France, un tantinet précieuses par le galbe du marbre et leur marqueterie à fleurs. Elles honorent la belle collection de commodes, tables, consoles, miroirs, lampes, lustres et armoires que nous avons fait venir des régions d'Europe aux traditions artistiques les plus célèbres.

**Maison Lincor**  
1320, avenue Greene • 932-7990  
Kenneth Mayers, propriétaire

**FAILLITE ENCAN DE FOURRURES**  
et pour qui de droit

**MANTEAUX en VISON CANADIEN de qualité (Vison Pearl, pastel et d'élevage)**  
**MANTEAUX en CASTOR CANADIEN**  
**MANTEAUX DE CHAT SAUVAGE RASÉ**  
**MANTEAUX de RAT MUSQUÉ et MOUTON**  
**MANTEAUX de MOUTON DE PERSE NOIR, GRIS ET BRUN**  
**JAQUETTES NEUVES en FOURRURE de qualité**  
Mouton de Perse gris et noir  
vison canadien, vison chinois, etc.  
**ÉTOILES DE VISON: grand choix de vison canadien y compris pastel, pearl, etc.**

**À VENDRE UN À LA FOIS ENCAN PUBLIC**  
Vendredi, le 20 octobre 1967 à 8 h. p.m.  
à l'hôtel Capri  
6445 boul. Décarie, Montréal

INVITATION AU PUBLIC  
Le public est invité à cet encan, dû au fait que les articles mentionnés ci-haut seront vendus à l'encan séparément, un à la fois.  
Examen: vendredi, le 20 octobre de 6 h. p.m. à l'heure de la vente.

Toutes les fourrures sont neuves et entièrement garanties

**BISSELL & BISSELL LTD.**  
LES PLUS IMPORTANTS ENCANTEURS À MONTREAL

# TÉLÉVISION

JEUDI	
Le sigle C marque une émission en couleur.	
<b>CBFT 12</b>	10.00 die-français
9.50 Bonjour Expo	10.30 Secret bien gardé C
10.00 Télévision scolaire	10.30 Chez le père Gédéon C
10.30 Monsieur Surprise présente Saturnin	10.45 Dernière heure et météo C
10.45 La Souris Verte	11.00 La ronde des sports
11.00 Un coin de France	11.15 Cinéma: Une fille perdue - drame-américain
11.15 Masques et sortilèges de Venise	12.45 Dernière édition
11.30 Long métrage: "Deux hommes dans Manhattan" - drame-français (1960)	12.55 Fermeture
1.00 Téléjournal	<b>CBMT 6</b>
1.15 Cinéfeuilleton: "Le chein des Baskerville"	8.15 Test Pattern and Music
1.30 Long métrage: "Apparitions" - drame-Indien (1958)	9.09 Today on CBMT
3.00 Femme d'aujourd'hui	9.15 Montreal Notebook
4.00 Bobino	9.30 Quebec School Tele-cast C
4.30 La boîte à surprise	9.45 Quebec School Tele-cast C
5.00 Thierry la Fronde	10.00 Canadian School
5.30 Bidule de Tarmacadam	12.00 Serial Six
6.00 Jeunesse oblige	12.30 Search for tomorrow C
"Quand la chanson passe"	12.45 The Guiding Light C
6.25 Nouvelles du sport	1.00 Calendar C
6.30 Téléjournal	1.30 As the world turns C
6.45 Aujourd'hui	2.00 Love is a many splendoured thing C
7.30 Chevaliers du Ciel C	2.30 Coronation Street
8.00 A la seconde	3.00 Take 30
8.30 Cher Oncle Bill C	3.30 Edge of Night C
9.00 Le monde parallèle	4.00 Communicate C
10.00 Tirez au clair	4.30 Barney Boomer
11.00 Téléjournal	5.00 Gentle Ben C
11.20 Supplément régional	5.30 Let's Go
11.30 Nouvelles du sport	6.00 Reach for the Top C
11.35 Contes et nouvelles de Guy de Maupassant	6.31 Evening Report
12.05 Cinéma: "Télé-Sélection" - film à sketches-français	7.00 Seven on six
1.15 Téléjournal	7.30 Accidental Family C
<b>CFTM 10</b>	8.00 Hogan's Heroes C
7.15 Mire et musique	8.30 Telescope C
7.30 Les P'tits bonshommes	9.00 The Man from U.N.C.L.E. C
7.45 Métro-matin	10.00 Dragnet C
8.45 26-24-36	10.30 The True North C
9.00 Toast et café C	11.00 CBC National News
10.35 Leçons de beauté	11.19 Viewpoint
10.45 L'école du bonheur	11.26 Night Report
11.00 Voix de femmes	11.35 Sports Final
11.30 Eternel amour	11.43 "No love for Johnny"
12.00 Première édition	1.00 Final report
12.15 Cinéma-roman: "Quand te tues-tu?" (2)	<b>CFCF 12</b>
12.30 Cinéma-midi: "La revanche de Robin des Bois" - aventures - anglais	9.00 Sing on News
2.00 Cinéma-jeudi: "Étoile sans lumière" - comédie-française	9.15 Your guide to expo
3.30 A vous de jouer	9.30 University of the Air
4.00 Champion	10.00 Romper Room C
4.30 Zoo du capitaine Bonhomme C	10.30 Magic Tom C
5.30 La légende de Jesse James	11.00 Mike Douglas Show C
6.00 Télé-métron C	12.30 Little People
6.40 Sports-images C	1.00 It's a Match
6.50 Télé-métron C	1.30 Mr. and Mrs. C
7.00 Dernière heure C	2.00 In Town C
7.15 Télé-métron C	2.30 People in conflict C
7.30 Un peu beaucoup C	3.00 Magistral Move
8.00 Mon martien favori	3.30 It's Your Court
8.30 Cinéma-Kraft: "Parlez-moi d'amour" - comé-	4.00 The Buddies
	4.30 Family Theatre: "Letter from the Unknown Woman" - drame
	6.00 The Pierre Berton Show
	6.30 Pulse C
	7.00 The Flying Nun C
	7.30 Star Trek C
	8.30 It's Happening C
	9.00 The Dean Martin Show C
	10.00 Mannix C
	11.00 National News C
	11.18 Pulse C
	11.43 Leadership Training
	11.48 Pajama Playhouse: "Lady Godiva Rides Again" - comédie
	1.30 Expo guide

# L'actif de Fonds Mutuel Corporation de Prêt et Revenu, à \$42,497,411.00

## Soit 21% de plus

### potins financiers

Après avoir baissé la veille au plus bas niveau vu depuis le 5 juin 1967, la Bourse de Toronto recontraint encore peu de soutien. Sur la Bourse de Montréal, les fluctuations furent, hier, moins accentuées que celles de la veille. L'indice des industriels de DJ, qui n'avait cessé d'être à la baisse depuis le commencement de la semaine sur la Bourse de N.Y. a paru hier plutôt résistant, clôturant, en effet, seulement 0.57 point plus bas à 903.49. La tendance s'améliorait légèrement hier sur la Bourse de Paris après 2 séances consécutives à la baisse. La crainte d'un relèvement prochain du taux d'escompte britannique fut l'une des causes du repli des cours hier sur la Bourse de Londres.

Selon Baehre & Co., l'indice de DJ rencontrerait du soutien aux environs de 900. Une chose certaine, c'est que le marché semble approcher de la croisée des chemins.

Les actionnaires d'Eastern and Chartered Trust et ceux de Canada Permanent Trust ont approuvé, hier, la fusion de leurs entreprises. La nouvelle raison sociale sera Canada Permanent Trust dont l'actif total s'élève, alors, à \$2,000,000,000 environ. Il faut maintenant l'approbation du Bureau du Trésor fédéral pour que la fusion prenne effet. Il y aura échange d'actions et le président du conseil de la nouvelle institution sera M. C. MacKenzie et le président M. D. MacKenzie.

M. Qamar-uz-Zaman, gérant aux E.U. et au Canada de Pakistan International Airlines donnera une réception, aujourd'hui, de 6 à 8 p.m. à l'Hôtel Reine Elizabeth, en l'honneur du Maréchal de l'Air M. Asghar Khan, H. Pk., H.Q.A., président de Pakistan International Airlines. Cette réception sera mixte.

Selon Standard & Poor's Corp. les actions des compagnies d'instruments aratoires verraient leurs recettes baisser de 25 p.c. cette année, au regard de celles de 1966.

### commentaires sur L'ACTUALITÉ FINANCIÈRE

#### La Northern and Central Gas Company a connu des progrès phénoménaux en 5 ans

Adressant la parole, hier, devant les membres de la Société montréalaise des Analystes financiers, réunis au Reine, Elizabeth, M. Edmund Bovey, président de la Northern and Central Gas Company Limited, fit remarquer à ses auditeurs que, depuis son incorporation en 1954, la compagnie qu'il dirige n'avait cessé d'aller de l'avant, puisque ses ressources ont passé de \$23,000,000 à \$380,000,000 actuellement. Ses opérations s'étendent, de nos jours, de Sherbrooke à la côte du Pacifique et elles portent particulièrement sur la distribution du gaz naturel, du pétrole, etc. Elle possède, aujourd'hui, des propriétés non seulement dans l'Ouest canadien, dans l'est du Canada (par son contrôle de la Corporation du Gaz Naturel du Québec) ainsi qu'aux E.U. et même, en G.B. Au 29 septembre de cette année, elle comptait 11,521 nouveaux clients. Son groupe de compagnies, autres que l'entreprise québécoise mentionnée, fournit le combustible à environ 70% des importants clients industriels canadiens — elle desservait environ 4,000 clients de ce genre, représentant 65% des clients de ce genre. La demande a passé de 93.7 millions de pieds cubes par jour il y a cinq ans à 126.18 millions de pieds cubes aujourd'hui.

#### La Northern and Central Gas Co. ne craint pas d'investir dans le Québec.

Après maintes considérations sur ses activités en Ontario ainsi que sur ses investissements de gaz naturel et sur ses lignes de distribution, etc., M. Edmund C. Bovey, président de la Northern and Central Gas Company en vint à dire quelques mots sur ses opérations dans notre province. Ainsi, en août de cette année, la compagnie a complété une ligne de transmission vers Noranda-Rouyn, ou il y a 4,500 clients potentiels — déjà 2,287 employés le gaz naturel comme combustible. Dans la région de Montréal, ses ventes d'appareils au gaz naturel furent d'environ 200 par jour pour les dernières 6 semaines. Le mois dernier, la compagnie a acheté à St-Lawrence Valley Gas Co. une filiale de la Corporation du Gaz Naturel du Québec, alimentant notre ville, alors que l'entreprise achetée alimente en gaz naturel Sherbrooke. Le marché du gaz naturel dans les environs de Trois-Rivières, Québec et Sherbrooke comprend une soixantaine de municipalités et, compte tenu de Montréal, la compagnie entendrait compter 110,000 clients québécois, consommant 197,600,000 pieds cubes de gaz par jour, ou 57.5 milliards de pieds cubes de gaz par année. Ce n'est donc pas sans raison que M. Bovey a déclaré hier que la Northern and Central Gas Co. ne craignait pas d'investir dans le Québec des capitaux, au plus grand bénéfice de la population québécoise. A son dire, il faut faire des investissements dans le Québec, même en ce moment d'autant plus que cette province en a grandement besoin. Selon M. Bovey, \$615,000,000 est actuellement dépensé en expansion, etc. cette année et ce chiffre sera dépassé de 5% l'an prochain.

#### Les actionnaires de Fraser ont jusqu'au 13 novembre pour se prévaloir de l'offre de Price

La Bourse de Montréal a été avisée que la Compagnie Price Limitée avait fait une offre formelle aux détenteurs d'actions de Fraser Companies Limited aux fins d'acheter leurs actions ordinaires, à raison de 1 action privilégiée rachetable, 5.6% cumulatif, d'une valeur au pair de \$100 chacune et de "warrants" d'achats d'actions de Price pour chaque 4 actions ordinaires de Fraser. Un "warrant" d'achat d'action comporte le privilège pour son détenteur de souscrire à l'action ordinaire de Price à \$12.50 chacune, en tout temps à partir du 1er mars 1968 et jusqu'à et y compris le 31 décembre 1971 et, dans la suite, à \$15.00, en tout temps et jusqu'à et y compris le 31 décembre 1975 et, enfin, à \$17.50, en tout temps et jusqu'à et y compris le 31 décembre 1979. L'offre est ouverte pour fins d'acceptation jusqu'au 13 novembre 1967 et les actions peuvent être déposées entre les mains de la Montreal Trust Company, 777, cours bouli, Dorchester, à Montréal, P. Q. Cette offre ne liera pas la compagnie Price à moins et jusqu'à ce que la compagnie ait reçu des acceptations, englobant au moins la majorité des actions ordinaires de Fraser Companies. Cette condition peut, toutefois, être enlevée par Price.

#### Price a conclu un accord avec Royal Securities Corp. et Wood Gundy Valeurs Ltée.

La Bourse de Montréal a aussi été notifiée de la conclusion le 28 septembre 1967 d'un accord entre Price, Royal Securities Corporation Limited et Wood Gundy Valeurs Limitée, stipulant que les 2 dernières entreprises, en qualité de gérants conjoints, se sont engagées à former un groupe de vendeurs-solliciteurs, aux fins de procurer des acceptations de l'offre et la compagnie Price a convenu de payer à la Royal Securities Corporation Limited ainsi qu'à Wood Gundy Valeurs Limitée, en rapport avec les acceptations procurées par l'intermédiaire du groupe de vendeurs-solliciteurs, un honoraire de 30 cts pour chaque action de Fraser Companies échangée, conformément à l'offre en cours, sous réserve d'un minimum de \$6.00 pour chaque détenteur d'actions de Fraser Companies. Royal Securities et Wood Gundy se sont engagés à payer, à leur tour, à chacun des dits membres du groupe précité les deux tiers des dits honoraires de 30 cts l'action et de \$6.00 par chaque détenteur d'actions de Fraser. Lorsque les acceptations seront reçues, mais qu'elles ne proviendront pas d'aucun membre du groupe de vendeur-solliciteur, Price a convenu de payer à la Royal Securities et à Wood Gundy Valeurs Limitée un honoraire de 10 cts, concernant chaque action de Fraser Companies échangée.

Marcel CLEMENT

Fonds Mutuel Corporation de Prêt et Revenu du Canada Ltée vient de rendre public son rapport annuel, couvrant l'exercice clos le 31 août 1967. Son président M. J. P. Tariff, M.S.C. y déclare ce qui suit: "L'année écoulée a été de nouveau contradictoire. Mais alors que l'exercice précédent a vu les marchés mobiliers nord-américains faiblir dans des économies en pleine prospérité, les derniers douze mois, au contraire, ont été les moins de la progression notable des bourses alors que l'activité économique était au ralent.

L'investisseur, tant institutionnel qu'individuel, a recherché en principe le placement sur action pour se protéger contre l'inflation, mais un titre n'était choisi que s'il offrait un potentiel de croissance considérable dépassant de beaucoup, par exemple l'accroissement du produit national brut.

Consentants du climat boursier qui régnait et des tendances qui se précisaient, vos administrateurs ont orienté leur politique de placement vers une administration plus agressive et plus active. Tout en maintenant une position à environ 90% investie en actions ordinaires ou l'équivalent, nous avons concentré nos placements canadiens en un nombre plus limité de valeurs offrant des perspectives de croissance rapide. Entre autres, ont été favorisés les producteurs d'huile, de nickel, de soufre et les distributeurs de gaz naturel. En même temps, nous avons augmenté notre participation dans des compagnies américaines axées sur une évolution scientifique et technologique dynamique, compagnies n'ayant malheureusement pas leur équivalent au Canada.

Cofomo publierait son rapport annuel d'ici la fin du mois courant.

Grenier, Ruel & Cie Inc. offre présentement en souscription au public une nouvelle émission de \$215,000 d'obligations, 7%, de la fabrique de la paroisse St-Jean-Baptiste-de-la-Salle, de Ste-Foy, Québec.

50 fournisseurs et sous-traitants tomberaient en faillite à la suite de l'effondrement du groupe Anglin-Norcross, de Montréal. C'est le Royal Trust qui agit comme syndic-gérant du groupe précité.

Les administrateurs de la Banque Royale du Canada ont déclaré anant-hier le dividende régulier trimestriel de 15 cts l'action ordinaire, payable le 1er décembre aux actionnaires inscrits le 31 octobre 1967.

Calgary Power Ltd serait une valeur ayant un bel avenir selon Equitable Brokers Ltd.

### Bourse de Montréal

La liste locale continuait de s'affaïsser

Les baisses ont dépassé les hausses dans une proportion de 9-2 et la plupart des indices ont perdu plus d'un point hier à la Bourse de Montréal alors que les prix ont accusé un fort recul.

Des analystes ont expliqué que les investisseurs étaient de plus en plus inquiets de l'inflation et ils ont aussi blâmé les tendances à des termes financiers courts et moyens à la Bourse de New York.

International Nickel a subi le plus fort recul, perdant 2-3-8 et passant à 115-3-8. Égalant le recul subi à la Bourse de New York.

Denison Mines a perdu 1-2-2 passant à 80-1-2 après avoir perdu 3-4-2 mardi et à 82-0-6 le 1er passant à 83-1-2. Un analyste a fait remarquer que ces deux valeurs avaient monté rapidement le mois dernier à la suite de la nouvelle voulant que les compagnies aient passé des contrats pour la vente d'uranium au Japon, et il a ajouté qu'il était probable que les valeurs des deux actions tomberaient pour retrouver leur cote normale sur un marché à la baisse.

Parmi les autres grandes compagnies qui ont subi des reculs, mentionnons Texaco, qui a perdu 1 passant à 29, et Laura Secord qui a perdu 1-5-8 passant à 15-7-8 à la suite, d'après un analyste, de rumeurs voulant que l'offre d'achat faite par Salada Foods ne soit pas acceptée.

Alcan a baissé de 7-8 à 27, menant la liste des industrielles les plus actives avec 23,939 transactions.

### À noter...

Il y eut 14 faillites commerciales dans notre district au cours de la semaine dernière, représentant un passif de \$1,750,943, à rapprocher de 13 faillites représentant un passif de \$441,292 durant la même semaine l'an dernier, selon le rapport hebdomadaire de Dun & Bradstreet of Canada Ltd.

Dans nos commentaires d'hier sur l'offre de \$2,400,000 d'obligations de l'Hôpital, Saint-Luc par un syndicat dirigé par Bélanger Inc. et René-T. Leclerc Inc. et comprenant maintes valeurs de placement, il aurait fallu lire que les investissements en bâtiments, effectués au cours de la dernière décennie, avaient été de plus de \$20,000,000 et non de \$2,000,000 seulement, car ce chiffre est pour l'équipement seulement.

Molson & Company vient de publier une liste de 7 pages non intergérées, donnant les cours approximatifs de différentes valeurs, leurs dividendes leur rendement, leurs recettes par action, leur liquidité, etc. soit autant de renseignements utiles aux spéculateurs.

Canadian Hydrocarbons Ltd a donné avis à la Bourse de Montréal que ses actionnaires ont approuvé le fractionnement de ses actions ordinaires, raison de 2 actions nouvelles pour 1 action détenue, sous réserve de confirmation par lettres patentes supplémentaires.

res à un niveau beaucoup plus compatible avec l'activité économique actuelle laisse entrevoir une recrudescence de la production industrielle en vue de la prochaine phase d'expansion.

Sur le front monétaire, les longs efforts pour aboutir à une entente sur un système qui faciliterait l'augmentation de la liquidité internationale nécessaire pour activer le commerce mondial, semblent de plus en plus porter fruits. Sur la scène domestique, il paraît évident que nos gouvernements, pour favoriser le plein emploi et éviter toute récession sévère, semblent résignés à accepter des déficits budgétaires substantiels et à augmenter la circulation monétaire en dépit des dangers d'inflation qui menacent notre pays.

Dans une telle conjoncture, le placement sur actions, continuera à favoriser agressivement le placement sur actions. L'inévitabilité de l'inflation et la certitude de voir se perpétuer notre croissance économique rendent le risque de ne pas être investi en actions plus grand que ceux présentés par les incertitudes temporelles.

L'attention du placeur se portera donc sur les compagnies qui, par la compétence de leur administration, le dynamisme de leur évolution technologique et scientifique, et autres facteurs spéciaux, seront le plus en mesure de résister ou de faire face à la compétition et d'offrir des perspectives de croissance rapide dans leurs affaires comme dans leurs profits. Vos administrateurs s'efforceront sans cesse de vous faire bénéficier aussi rapidement que possible de ces opportunités qui inévitablement s'offriront dans les mois à venir. Mais nos efforts pour améliorer la performance de nos actions ne comporteront pas la prise de risques indus dans des valeurs volatiles qui pourraient placer votre portefeuille dans une position vulnérable. Autrement dit, performance n'équivaut pas spéculation. L'accroissement de capital à long terme en acceptant des risques raisonnables mais non-excessifs continuera d'être la base de notre politique de placement.

**TAS**  
UNE REPONSE A CHAQUE APPEL COMMERCIAL OU RESIDENTIEL  
SERVICE D'APPELS TELEPHONIQUES T.A.S.  
866-6921  
SHERBROOKE GRANBY QUEBEC  
569-6366 372-5851 522-2024

**PENSER PEUGEOT C'EST VOIR LES Grands Garages DU Québec**  
306 est, rue St-Zotique 273-9105

**MINIER DE L'EST À L'OUEST**  
Les nouvelles sur les mines au Canada, quoique toujours récentes et de n'importe quel côté qu'elles arrivent, sont toujours étonnantes dans The Northern Miner, le journal minier le plus lu au Canada. Ses nouvelles sont toujours précieuses pour ses lecteurs. Soyez assurés de recevoir votre exemplaire régulièrement.  
Publié en Anglais  
Écrivez pour une copie spécimen  
**The Northern Miner**  
77 rue River, Toronto 2, Canada  
Publié chaque jeudi depuis 1915  
\$10. - 1 ans - \$25. - 3 ans  
Abonnement d'essai à 6 mois - \$6.00  
VENDU DANS LES MEILLEURS KIOSQUES

**Le Canadian Club est distillé et embouteillé à Walkerville, Canada.**  
  
Meilleur, velouté, le Canadian Club, le plus léger whisky du monde, est reconnu comme "le meilleur qu'on puisse offrir" dans 87 contrées.

### Cours des changes

Afrique du Sud	Rand	1.50
Allemagne	Deutsche Mark	2.980
Angleterre	Livre	2.9874
Argentine	Peso	9021
Australie	Dollar	1.20
Autriche	Schilling	9416
Belgique	Franc	9216
Bretzel	Couronne	3905
Chili	Couronne	1825
Danemark	Couronne	1548
Espagne	Peseta	1673
France	Franc	2189
Hollande	Florin	2095
Italie	Lire	907234
Japon	Yen	902968
Mexique	Peso	9860
Etats-Unis	Dollar	1.07-18
Norvège	Couronne	1501
Nouvelle Zélande	Dollar N.Z.	1.4892
Perou	Sol	10289
Suède	Couronne	3078
Suisse	Franc	3471
Tchécoslovaque	Couronne	1495
Venezuela	Bolivar	2392

### Indices à New-York

Hier	472.9	188.9	139.9	325.7
La veille	473.1	190.1	140.6	326.3
Sem. Der	462.4	194.9	142.9	333.4
Mois der	467.4	202.2	148.1	341.0
Ann. der	469.8	169.5	145.2	324.6
1967 Haut	493.2	209.6	150.1	342.6
1967 Bas	413.4	159.4	140.6	292.1
1966 Haut	572.8	213.5	170.3	360.7
1966 Bas	388.8	143.3	130.2	289.4

### Indices à Montréal

ASIN	1317	TRA	850	APA
Hier	166.89	136.13	112.65	155.69
La Veille	168.43	138.56	114.37	157.04
Sem. der	172.28	140.86	120.80	161.96
Mois der	170.99	143.82	130.20	161.70
1967 Haut	173.91	150.19	136.26	164.41
1967 Bas	148.99	128.62	100.48	141.48
1966 Haut	171.29	154.41	132.91	164.02
1966 Bas	136.20	124.15	108.47	130.89

**LES AFFAIRES SONT LES AFFAIRES... L'HÔTEL l'Estérel VOUS EN OFFRE UNE BONNE!**  
\$19\* par personne, par jour, du 19 octobre au 19 décembre, pour tout congrès de 19 à 199 personnes.  
Vous bénéficiez de trois repas copieux, de chambres ultra-confortables, de salles de conférence bien aménagées, d'une piscine intérieure et de saunas pour vous détendre, d'un cadre de verdure où vous pouvez faire du sport (sans frais supplémentaires) et vous réoxygéner, d'un service impeccable (\*deux par chambre — taxe et pourboires inclus).  
Demandez à Paul Hurtubise, Ville d'Estérel, P.Q. (tél.: 866-3224) d'organiser votre prochain congrès qui sera en même temps une période de relaxation...

**Nouvelle émission \$2,400,000**  
d'obligations première hypothèque et hypothèque générale Série "AA"  
7% de L'HOPITAL SAINT-LUC (Montréal)  
dont le paiement en principal et intérêts sera garanti par le transport d'une subvention du gouvernement de la Province de Québec  
Date d'émission: 1er novembre 1967  
Échéances le 1er novembre 1968 à 1977 inclusivement  
Échéance disponible: 1er novembre 1977  
PRIX: 99.00  
Le prospectus seul constitue une offre de ces valeurs, aux conditions y stipulées  
Prospectus sur demande  
Bélanger Inc. René-T. Leclerc Incorporée  
J. L. Lévesque & L. G. Baubien Ltée Cliche et Associés Ltée  
Gingras, Reid, Gaudreau Inc. Grenier, Ruel & Cie Inc.  
Société de Placements Ltée Brault, Guy, Chaput Inc.  
Geoffrin, Robert & Gélinas Inc. Morgan, Ostiguy & Hudon Ltée  
Oscar Dubé & Cie Inc. Florido Matteau Inc.  
Lagaux & DesRochers Ltée  
La Banque Provinciale du Canada Banque Canadienne Nationale  
Octobre 1967

**Comme le reste du monde exigez le Canadian Club.**  
Meilleur, velouté, le Canadian Club, le plus léger whisky du monde, est reconnu comme "le meilleur qu'on puisse offrir" dans 87 contrées.

BOURSE DE TORONTO

Table of Toronto stock market data including indices (S&P 500, Dow Jones), various stock prices, and company names like Alcan, Bell, and Canadian Pacific.

BOURSE DE MONTREAL

Table of Montreal stock market data including indices (S&P 500, Dow Jones), various stock prices, and company names like Alcan, Bell, and Canadian Pacific.

Titres au Comptoir

Table of over-the-counter stock prices for various companies like Alcan, Bell, and Canadian Pacific.

Indices à Toronto

Table of Toronto market indices including S&P 500, Dow Jones, and various regional indices.

BOURSE CANADIENNE

Table of Canadian stock market data including indices (S&P 500, Dow Jones), various stock prices, and company names like Alcan, Bell, and Canadian Pacific.

Advertisement for 'Besoin de capital à bon prix' (Need capital at a good price) with contact information for KIPPEN & COMPANY INC.

Advertisement for 'Forum sur le placement' (Placement forum) organized by KIPPEN & COMPANY INC.

Advertisement for 'L'AVENIR DU PLACEMENT EN 1968' (The future of investment in 1968) by KIPPEN & COMPANY INC.

Advertisement for 'COMPTABLES AGRÉÉS' (Chartered Accountants) listing various firms and their services.

Advertisement for 'PROVOST & PROVOST' (Chartered Accountants) listing their services and contact information.

Advertisement for 'Mallette, Normandin & Cie' (Chartered Accountants) listing their services and contact information.

Advertisement for 'THORNE, GUNN, HELLIWELL & CHRISTENSON' (Chartered Accountants) listing their services and contact information.

Advertisement for 'AIMÉ GALARNEAU & CIE' (Chartered Accountants) listing their services and contact information.

Advertisement for 'Samson, Bélar, Côté, Lacroix et Associés' (Chartered Accountants) listing their services and contact information.

Advertisement for 'Tassé & Associés, Ltée' (Chartered Accountants) listing their services and contact information.

Main table of Toronto stock market data including indices (S&P 500, Dow Jones), various stock prices, and company names like Alcan, Bell, and Canadian Pacific.

Main table of Montreal stock market data including indices (S&P 500, Dow Jones), various stock prices, and company names like Alcan, Bell, and Canadian Pacific.

Table of over-the-counter stock prices for various companies like Alcan, Bell, and Canadian Pacific.

Table of Toronto market indices including S&P 500, Dow Jones, and various regional indices.

Table of Canadian stock market data including indices (S&P 500, Dow Jones), various stock prices, and company names like Alcan, Bell, and Canadian Pacific.

Table of Montreal stock market data including indices (S&P 500, Dow Jones), various stock prices, and company names like Alcan, Bell, and Canadian Pacific.

Table of Toronto market indices including S&P 500, Dow Jones, and various regional indices.

Large advertisement for 'Taittinger' champagne, featuring the brand name, 'Prince de la table', and 'le plus noble de tous les champagnes'.

Advertisement for 'COMPTABLES AGRÉÉS' (Chartered Accountants) listing various firms and their services.

Advertisement for 'PROVOST & PROVOST' (Chartered Accountants) listing their services and contact information.

Advertisement for 'Mallette, Normandin & Cie' (Chartered Accountants) listing their services and contact information.

Advertisement for 'THORNE, GUNN, HELLIWELL & CHRISTENSON' (Chartered Accountants) listing their services and contact information.

Advertisement for 'AIMÉ GALARNEAU & CIE' (Chartered Accountants) listing their services and contact information.

Advertisement for 'Samson, Bélar, Côté, Lacroix et Associés' (Chartered Accountants) listing their services and contact information.

Advertisement for 'Tassé & Associés, Ltée' (Chartered Accountants) listing their services and contact information.



l'information sportive... l'information sportive... l'information sportive...

La charte à Blue Bonnets

Table of horse racing results for Blue Bonnets, including race numbers, names, and times.

Yastrzemski et Cepeda sont élus les meilleurs

ST-LOUIS — A l'issue d'un scrutin effectué par le Sporting News, Carl Yastrzemski et Orlando Cepeda ont été nommés les meilleurs joueurs dans leur ligue de baseball respective.

Yastrzemski évolue dans la Ligue Américaine avec les Red Sox de Boston, et Cepeda, dans la Ligue Nationale avec les Cardinals de St-Louis.

Le Sporting News, un hebdo publié à St-Louis, a également signalé la brillante tenue des lanceurs Jim Lonborg, des Red Sox, et Mike McCormick, des Giants de San Francisco.

Longorg a été nommé le meilleur lanceur de l'année dans la LA, et McCormick, l'artilleur par excellence de la LN avec une fiche de 22 victoires et 10 défaites.

Ferguson Jenkins, des Cubs de Chicago, originaire de Chatham, en Ontario, a été choisi

BONSPIEL DU CENTENAIRE DANS 26 CLUBS LOCAUX

Plus de 256 équipes de curling provenant du Canada et des Etats-Unis participeront au Bonspiel du Centenaire qui sera disputé dans 26 clubs de la région métropolitaine sous peu.

M. Jean Drapeau recevra les principaux organisateurs et dignitaires de ce tournoi le 10 novembre prochain au centre Maisonneuve.

Des équipes en provenance de Milwaukee, du Wisconsin, des provinces canadiennes de l'Ouest sont actuellement inscrites dans cette compétition.

Plusieurs équipes du Québec prendra également part à cette compétition internationale. La date de cette compétition sera annoncée par le maire Drapeau lui-même lorsqu'il accueillera les divers délégués à la réception du 10 novembre prochain.

LES RIDERS REJOignent LES CATS AU 1er RANG

Ottawa — Un placement de plus de 27 verges réussi par Don Sutherland lors d'un match de football américain a permis aux Riders d'Ottawa d'encaisser un précieux triomphe de 19 à 16 sur les Lions de la Colombie Britannique.

Dirigés par le vétéran Bernie Faloney, qui a connu hier soir l'une de ses meilleures soirées depuis plusieurs mois, les Lions ont passablement donné de fil à retordre aux Riders dans ce match.

Cette victoire des Riders a permis à l'équipe de Frank Clair de reprendre pied, à égalité avec les Tiger-Cats de Hamilton, au premier rang de la Conférence de l'Est du football canadien.

Premier quart: C-B - Placement, Gersla, 12 verges; non converti 1-01.

Deuxième quart: C-B - Touché, Young, passe 71 verges; non converti 1-01.

Ottawa - Touché, Adams, passe, 19 verges; non converti 10-30.

Ottawa - Touché, Jackson, course de 23 verges; converti, Racine 14-29.

Troisième quart: B.C. Young, touché, converti Gersla 5-15.

Ottawa - Placement Sutherland 10-16.

Quatrième quart: Ott - placement Sutherland 26, 13-36.

B.C. 3 6 7 0-16

FOOTBALL

Table of football scores for the Conference of the East.

Table of football scores for the Conference of the West.

PREMIÈRE LAURÉATE DE 2 MÉDAILLES D'OR À MEXICO: MIGUELINA COBIAN

MEXICO — Une céramiste cubaine est devenue hier, la première de tous les concurrents à gagner, deux médailles d'or aux Jeux pré-olympiques de Mexico, grâce à sa double victoire au sprint.

Les sept médailles d'or dans les épreuves d'aviron ont été décernées à des équipes européennes. Aucun athlète nord-américain n'était inscrit à cette compétition.

L'URSS a augmenté son avance en tête de la liste en remportant trois autres médailles d'or, pour un grand total de sept. La Pologne s'est hissée sur un pied d'égalité avec les Etats-Unis, ces deux

pays ayant obtenu chacun quatre médailles d'or.

Miguelina Cobian, une Cubaine âgée de 25 ans, a brillé dans le sprint de 200 mètres, remportant cette épreuve en 23.1 secondes. Elle avait auparavant gagné le 100 mètres également. La Française Gabrielle Meyer s'est classée

deuxième, et la Suédoise Karen Walltren, troisième, en 23.4 et 23.5 respectivement.

La quatrième journée des compétitions d'une durée de deux semaines a été la plus mouvementée jusqu'ici, alors que les Pays-Bas et l'Italie ont décroché leurs premières médailles d'or, dont deux chacune.

Owens est demeuré la vedette!

MEXICO — Malgré toutes les excellentes performances individuelles, la vedette du jour se trouvait hier dans les pré-olympiques, dans les tribunes où l'Américain Jess Owens, ancien triple champion olympique aux Jeux de Berlin en 1936, attirait l'attention.

Tous les vainqueurs s'imposèrent avec facilité, laissant leurs rivaux se disputer les honneurs des deuxième et troisième places. L'épreuve

TRIOMPHE DU CANADIEN MORO DANS LE LANCER

MEXICO — Les épreuves du décaathlon ont débuté hier dans les pré-olympiques. Au programme de cette journée figuraient le 100 mètres, la longueur, le poids, la hauteur et le 400 mètres. L'Américain William Toomey, blessé au genou gauche lors de l'entraînement du saut en longueur a déclaré forfait pour le décaathlon.

Au 100 mètres le meilleur temps a été réalisé par le Mexicain Robert Carmona 10'9" en 1ère série devant le Chinois Wu A Ming et le Suisse Duttweiler, tous deux

11" en 3ème série. La longueur a été remportée par le Suisse Werner Duttweiler avec un bond de 7m29 précédant le Soviétique Guennadi Elizmetov 7m19.

Le poids a été enlevé par le Canadien G. Moro avec un jet de 14m37 devant le Mexicain Carmona 13m95 et le Suédois Hedmark 13m56.

La hauteur est revenue au Soviétique Blizmetov avec 2m04 devant l'Américain Sloana 2m04 tandis que le Suédois Hedmar réalisait le meilleur temps du 400 mètres 49'7" précédant le Suisse Duttweiler 50"5.

Advertisement for 'Sur les campus du Canada' by Gerald Simond.

Les premiers championnats interuniversitaires de tennis ont eu lieu en 1909; la "Canadian Lawn Tennis Association" avait offert un trophée devant être attribué à l'équipe universitaire gagnante de ce premier tournoi organisé sur l'initiative du Royal Military College de Kingston.

La finale de cette année, s'est déroulée la semaine dernière à Hamilton. L'U. de M. vainqueur des éliminatoires de la section Est, fut opposée aux représentants de l'Université de Toronto. Le tournoi s'est terminé par une victoire complète des Carabins qui ont remporté 6 de leur 8 matches.

Golf universitaire

Depuis le début des tournois interuniversitaires de golf, en 1923, l'Université de Toronto a remporté 18 fois la "Coupe Rutan" offerte par le Dr R.F. Rutan de Montréal; McGill est sortie 12 fois vainqueur, Western 5 fois, McMaster 2 fois, Queen's et l'U. de M., chacune 1 fois.

Après que chaque université ait organisé son propre tournoi dans le but de sélectionner ses 4 représentants, le championnat interuniversitaire se dispute chaque année le premier vendredi du mois d'octobre. Le tournoi se dispute sur 36 trous en une seule journée.

En 1965, Pierre Archambault de l'Université de Montréal a réussi un exploit extraordinaire à Québec, en obtenant un pointage de 144 coups; ce qui représente un record pour les tournois interuniversitaires et également un record pour un parcours de 36 trous en une seule journée au Royal Quebec.

Rencontres interuniversitaires de football de la fin de semaine

L.L.S. (Ligue Interuniversitaire Sportive) Toronto vs Queen's Western vs McGill

C.I.F.C.C. (Conférence Interuniversitaire de Football du Centre du Canada) MacDonald vs R.M.C. Bishop's vs Waterloo-Lutheran U. de M. vs Carleton

Ottawa vs Loyola Waterloo vs Guelph McMaster vs Sudbury

Championnat interuniversitaire de soccer McGill vs Laval U. de M. vs Queen's

Championnat interuniversitaire d'athlétisme à Western Ontario, London.

Ne pourrait-on pas louer une voiture à Montréal et la laisser à Vancouver sans frais additionnels?



Hertz dit d'accord!

Effectivement, Hertz n'exige aucun supplément pour la location d'une voiture prise dans une ville pour être laissée dans l'une ou l'autre d'un certain nombre de villes importantes du Canada\*. Le même service est offert exclusivement entre certaines villes canadiennes et américaines\*.



Hertz est la seule entreprise du genre qui offre la vérification en 19 points.

\*Voitures louées dans une ville et laissées dans une autre sans frais supplémentaires. Service national entre Vancouver, Nanaimo, Campbell River, Vancouver, North Vancouver, New Westminster, Prince-George, Calgary, Edmonton, Banff, Jasper, Lac Louise, Winnipeg, Kenora, Toronto, Windsor, Ottawa, Montréal et Québec. Service régional entre Saskatoon et Regina; Brandon et Winnipeg; Fort William/Port-Arthur et Winnipeg; London et Windsor, Ottawa, Montréal, Québec, Halifax et Moncton, Yarmouth, Sydney; et exclusivement entre Détroit et Windsor et entre Victoria/Vancouver et Seattle.

Advertisement for a motor hotel with amenities like air conditioning, swimming pool, and restaurant.

## Vietnam: intensification des combats; Johnson réaffirme sa foi en la victoire

SAIGON — Quatre chasseurs bombardiers américains ont été abattus par la DCA mardi au Nord-Vietnam, a annoncé hier un communiqué américain. C'est la première fois que l'on donne de source américaine un nombre plus élevé que celui mentionné par Hanoi. La radio nord-vietnamienne n'avait annoncé la destruction que de trois appareils américains.

Les trois "F 105 Thunderchief" venus de Thaïlande ont été abattus au nord de la capitale où une DCA intense a été signalée.

L'aéronavale, qui a perdu un "Skyhawk A4", a bom-

bardé les installations ferroviaires du port de Cam Pha, à 50 milles au nord-est de Haiphong.

D'autre part, la première violente bataille du début de la saison sèche a éclaté mardi dans la province de Binh Long, à 44 milles au nord-nord-ouest de Saigon.

Cinquante huit soldats américains ont été tués au cours de sept heures de combat contre un régiment Vietcong parfaitement équipé et particulièrement agressif. A plusieurs reprises, les Vietcong se sont lancés à l'assaut des unités américaines de la première division d'infanterie.

Les Américains ont eu 61 blessés graves. Les Vietcong ont eu 103 tués.

A Washington, par ailleurs, le président Johnson a exprimé mardi soir sa confiance dans la détermination du peuple américain de poursuivre la lutte sans défaillance au Vietnam jusqu'au jour où Hanoi acceptera la négociation.

Dans le discours qu'il a prononcé au cours d'un dîner offert en l'honneur du premier ministre de Singapour, M. Lee Kuan Yew — qui effectue une visite officielle de 48 heures à Washington — le président a reconnu que la question "vitale" est de savoir si le peuple américain saura démontrer l'endurance nécessaire dans le sud-est asiatique.

"Je crois que je peux vous

donner la réponse dès maintenant. La réponse est oui. L'Amérique saura faire preuve de la détermination et de la retenue nécessaires pour poursuivre la lutte jusqu'au bout au Vietnam".

Le président a déclaré que les Etats-Unis se battent dans le sud-est asiatique "pour assurer l'avenir de la nouvelle Asie... Un avenir libre, indépendant et sans cesse plus prospère."

"L'intérêt et l'amitié que nous portons à l'Asie dureront longtemps encore, après que les canons se seront tus. C'est la promesse que je vous fais et que nous nous faisons à nous-mêmes. Aucun agresseur ne pourra la rompre. Aucun critique aveugle ne parviendra à l'étouffer", a déclaré M. Johnson.

## Mutisme du cardinal Koenig sur le sort du card. Mindszenty

VIENNE (AFP) — Le cardinal Franz Koenig, archevêque de Vienne, a quitté Budapest mercredi après-midi par avion, en déclarant aux journalistes qu'il n'avait rien de nouveau concernant le cardinal Josef Mindszenty.

Le mutisme du prélat autrichien, qui a rencontré le primat de Hongrie pour la seconde fois en dix jours à peine, n'a surpris personne, car il n'est pas dans les habitudes des émissaires du Vatican de faire des révélations sur leurs missions ou affaires en cours.

On en est donc réduit aux hypothèses et conjectures. Une chose semble probable en dépit de tous les démentis: un facteur nouveau a dû intervenir ces derniers temps, motivant non seulement les deux visites du cardinal Koenig, mais aussi son départ précipité de Rome, où son déplacement a été expliqué par des "obligations urgentes et d'importance supérieure".

## Tel-Aviv durcit sa position; à Paris, de Gaulle définit sa conception d'un accord durable

PARIS (AFP) — Le dîner et la réception de l'Élysée, mardi soir, en l'honneur du maréchal Ayoub Khan ont fourni l'occasion au général de Gaulle de préciser, pour la première fois, la position de la France sur les conditions d'un règlement israélo-arabe. Ce fut aussi l'occasion, pour le président de la République, de démentir, par son comportement, les nouvelles inquiétantes lancées par une radio étrangère sur son état de santé.

Sur le plan politique, les paroles du général de Gaulle sur le Proche-Orient, prononcées au moment où les débats de l'Assemblée de l'O.N.U. ont été suspendus pour permettre la recherche d'une so-

lution au conflit par des conversations en coulisse entre délégations, ont retenu l'attention de tous. Le président de la République, dans son toast, a renouvelé sa condamnation du recours aux armes par Israël, le 5 juin dernier, et son refus d'entériner des changements territoriaux imposés par la force, mais, souligne-t-on dans son entourage, c'est la première fois qu'il souligne aussi explicitement la nécessité d'une reconnaissance mutuelle de l'Etat d'Israël par les Arabes et des Etats arabes par Israël, de la fin de l'état de belligérance et de la liberté de navigation pour tous, c'est-à-dire aussi pour les Israéliens, dont le pavil-

lon a été exclu depuis vingt ans du canal de Suez.

Il ne paraît pas douteux que M. Abba Eban, ministre des affaires étrangères, regagnera l'ONU muni des instructions les plus fermes et l'envoi éventuel d'un représentant de M. Thant, en tant que médiateur ou même simple intermédiaire, pour amener les parties opposées autour d'une table de conférence, paraît nettement compromis.

Mais aux yeux des observateurs, la révélation la plus importante de M. Eshkol est son annonce qu'il "croit savoir" qu'Israël recevra des Etats-Unis des armes comme cela avait été convenu.

## Le malaise social préoccupe vivement le cabinet anglais

LONDRES (AFP) — La vague de mécontentement social en Grande-Bretagne menace de prendre une nouvelle extension avec la décision du comité exécutif de la Fédération des cheminots de durcir sa position dans le conflit opposant les chefs de train à l'administration des chemins de fer.

La direction des chemins de fer britanniques a en effet décidé de suspendre sans salaire les chefs de train qui refuseraient d'exécuter les travaux supplémentaires qui leur seraient demandés à partir de mercredi minuit. La Fédération des cheminots a décidé de "soutenir" officiellement tous les autres chefs de train qui arrêteraient le travail par solidarité avec les agents suspendus. Si un accord n'intervient pas rapidement, le trafic ferroviaire risque d'être paralysé dans les 48 heures sur l'ensemble du réseau.

De son côté, M. Frank Cousins, secrétaire général de la Fédération des transports, numériquement le plus important des syndicats britanniques, a décidé d'interrompre sa visite au Mexique pour tenter de trouver une solution au conflit qui paralyse les docks de Londres et de Liverpool. Les grèves non officielles des dockers ont coûté à la Grande-Bretagne quelque 100 millions de livres d'exportations qui attendent sur les quais des deux plus importants ports du pays.

Dans la presse de province, la situation devient de plus en plus critique pour les quotidiens régionaux qui ne peuvent sortir à la suite du refus des ouvriers du livre d'effectuer des heures supplémentaires.

De son côté, M. Ray Gunter, ministre britannique du travail, a dénoncé hier une conspiration des communistes, alliés à certains éléments trotskystes, pour désorganiser l'économie britannique.

"Il fait peu de doute que le parti communiste ne soit en train de conspirer pour créer le désordre cet hiver", a déclaré M. Gunter, qui parlait à l'inauguration d'un centre de reconversion professionnelle à Gillingham (Kent).

"A l'heure actuelle, il s'est allié avec certaines sections du parti trotskyste. Son but est de détruire nos espoirs de rétablissement économique, et, par là, il compte ruiner le mouvement social démocratique", a ajouté le ministre.

Dans une référence implicite aux grèves non-officielles des dockers, M. Gunter a déploré les actions "irresponsables" d'un petit nombre d'éléments qui sapent sciemment les moyens d'existence des autres syndiqués.

Cette dénonciation fait suite à des attaques similaires faites mardi soir à la télévision par Lord Carron, président de la Fédération des syndicats de l'industrie mécanique.

L'année dernière, M. Harold Wilson avait accusé à la fin de juin une "minorité énarquée et agissante" de communistes d'être à l'origine de la grève des gens de mer, qui avait duré 47 jours et coûté 30 millions de livres (420 millions frs), à la Grande-Bretagne. Un accord sur l'arrêt de la grève avait été réalisé le lendemain du jour où M. Wilson avait lancé ces accusations à la Chambre des Communes.

## La libre entreprise reste le credo des conservateurs anglais

BRIGHTON — C'est par un véritable "hymne à la libre entreprise" que M. Reginald Maudling, leader adjoint du parti conservateur, a illustré hier après-midi, devant le 85ème congrès qui réunit quelque 4.000 délégués, la politique économique du parti tory. L'ancien chancelier de l'échiquier a affirmé que seule l'entreprise privée est à même de remettre sur pied l'économie de la Grande-Bretagne menacée, a-t-il dit, par les "dogmes anarcho-socialistes" des socialistes et de M. Wilson, et de la "dictature travailliste".

M. Maudling a également pris à partie les "monopoles" des syndicats, responsables, selon lui, du marasme actuel dans la main-d'œuvre. Il a estimé que les lois sur les trade unions doivent être révisées afin que les syndicats ne constituent plus un obstacle à l'expansion économique, comme cela, a-t-il dit, est le cas pour les grèves "illégalles" qui se passent notamment parmi les dockers de Londres et de Liverpool et que les syndicats ne parviennent pas à contrôler.

Sur la recommandation de M. Maudling, le congrès a adopté à l'unanimité moins une voix une motion déplorant la politique actuelle des impôts et "l'hémorragie de matière grise" qui s'ensuit, et réaffirmant les principes de la libre entreprise comme ceux de la juste rétribution de l'initiative privée. En outre, le congrès a adopté une motion condamnant le système actuel de la sécurité sociale et demandant une plus grande sélectivité dans les prestations, en faveur des couches les moins privilégiées de la population.

## Washington consent à vendre des chasseurs supersoniques aux pays latino-américains

WASHINGTON (AFP) — Le département d'Etat a officiellement confirmé hier que les Etats-Unis sont prêts à vendre des chasseurs "F-5" en quantités limitées à six pays d'Amérique latine mais qu'ils continuent de s'opposer à l'acquisition par ceux-ci d'appareils supersoniques ultramodernes d'un coût élevé.

Le porte-parole du département d'Etat, M. Robert McCloskey, a refusé de répondre à la question de savoir si la décision américaine était fonction de l'intention du gouvernement péruvien de se procurer des "Mirages" en France. Il s'est contenté de dire que la décision de Washington avait été prise "très récemment".

M. McCloskey a lu la déclaration suivante:

"Notre politique concernant l'acquisition de matériel militaire de haute précision par les pays d'Amérique latine a toujours été et continue d'être fondée sur le fait que les dépenses militaires consen-

ties par les pays en voie de développement ne doivent en aucun cas entraver le développement général du pays. La publication d'informations selon lesquelles les Etats-Unis se préparent à offrir à des pays d'Amérique latine des avions capables de voler à des vitesses supersoniques ne signifie pas qu'ils se soient écartés de cette politique. Il n'y a eu aucune modification dans nos considérations. Depuis 1965, nous avons fait savoir aux gouvernements latino-américains que les Etats-Unis seraient disposés à leur vendre un nombre limité de F-5 qui leur seraient livrés en 1969-1970. Afin de faire face aux délais de livraisons, les pays intéressés et la firme qui construit ces appareils (Northrop) devront entamer des négociations dans un proche avenir en vertu, précisément, de ce délai de 20 mois. Le gouvernement des Etats-Unis se tient prêt à autoriser le constructeur américain à entamer de telles discussions."



COMPAGNIE DE LA BAIE D'HUDSON

# Vente!

**Somptueux chapeaux de vison mâle !  
Profitez de nos prix réduits pour cette vente spéciale !**

Pour accompagner votre manteau de fourrure ou votre manteau de drap, rien n'égale la somptuosité du vison... rien n'est plus flatteur à la figure d'une jolie femme ! Toutes les peaux ont été soigneusement choisies, et chaque chapeau a été confectionné d'une peau entière de vison mâle... synonyme de qualité et de beauté. Des formes seyantes telles que turbans, bérêts, toques, tambours, chapeau profilé en vison teint noir, pastel, saphire, Pearl, d'élevage, blanc ou Lutecia\* encadrent joliment le minois. Ne manquez pas cette superbe collection!

A. Tambourin



B. Turban



C. Calot bombé



D. Bonnet



Widon noir, pastel, d'élevage. Ord. \$85. **\$59.**

Saphire, Pearl, blanc, Lutecia\* Ord. \$115. **\$79.**

Marque déposée (centre-ville seulement)

**Pas de commandes postales ni téléphoniques**  
Chapeaux pour dames - rayon 43 - étage mode, au deuxième Centre-ville, Dorval, Rockland, Boulevard

# Vente!

**Rabais de \$40 sur luxueux manteaux garnis de vison. Modèles récents d'une grande élégance!**

Ord. \$139 **\$99** chacun

Maintenant que l'automne est déjà entamé et que l'hiver est de plus en plus manifeste, Morgan vous offre une superbe collection d'élégants manteaux de drap de laine souple, drap angora ou de laine peignée bouclée, tous entièrement doublés et entredoublés, avec chamais au dos pour plus de chaleur et de confort, avec parure de vison de grand luxe. Ne manquez pas cette offre Morgan!

A. Manteau pour tailles fortes en drap souple laine/angora. Modèle ample et confortable, large col arrondi en vison. Noir/vison d'élevage, naturel/vison d'élevage ou jade/vison pastel. Tailles 14½ à 22½.

B. Manteau classique avec surpiqûres fantaisie, en drap laine/angora avec large col arrondi en vison. Noir/vison d'élevage, naturel/vison d'élevage ou jade/vison pastel. Tailles 12 à 20.

C. Manteau d'allure jeune et chic, avec boutonnage latéral, manches montées, genoux col et manchettes garnis de vison. Laine à fissure diagonale en rouge/noir, noir/noir, jade/noir. Tailles 8 à 16.

Marque Déposée

Téléphonez à 842-6261  
Manteaux pour dames - rayon 65 étage mode, au deuxième Centre-ville, Dorval, Rockland et Boulevard

Toutes les tailles, tous les modèles et plusieurs couleurs aux succursales.

Téléphoner à 842-6261

HEURES D'OUVERTURE: Centre-ville et Snowdon, 9 h 30 à 6 h; jeudi et vendredi jusqu'à 9 h.  
Dorval, Rockland et Boulevard, 9 h 30 à 6 h; jeudi et vendredi jusqu'à 10 h.